



**TOUPARGEL**  
GROUPE



**RAPPORT  
ANNUEL  
2017**

# 2017 EN BREF



1 200 PRODUITS SURGELÉS  
2 500 PRODUITS FRAIS ET ÉPICERIE

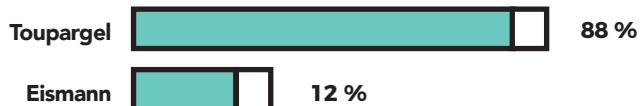


400 PRODUITS SURGELÉS

Chiffre d'affaires Groupe

## 271.4 M€

### PAR ENSEIGNE



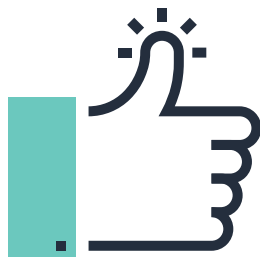
### PAR CANAL DE VENTE



**N°1**   
de la livraison à domicile  
de produits alimentaires

Nombre de foyers clients

## 700 000

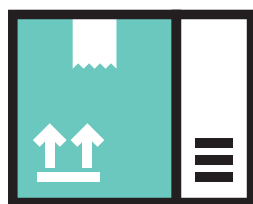
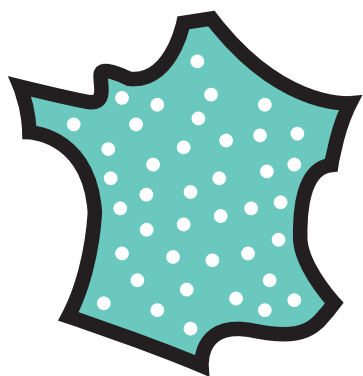


Nombre de collaborateurs

## 3 236



**36 000**  
Communes livrées



**48**  
millions d'articles  
préparés



**45 000**  
Clients contactés chaque jour

**136 640**  
M<sup>3</sup> de volume d'entreposage  
sous température dirigée



**+36 %**  
de progression du chiffre  
d'affaires web

# SOMMAIRE

**LE MOT DU PRÉSIDENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**PAGE 5**

**LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE**  
**PAGE 18**



**LES MARCHÉS CIBLES ET  
PRÉSENTATION DU GROUPE  
TOUPARGEL**  
**PAGE 6**



**NOTRE DÉMARCHE RSE**  
**PAGE 30**



**LE CAHIER DE L'ACTIONNAIRE**  
**PAGE 64**



**LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017**  
**PAGE 72**



**LES COMPTES SOCIAUX 2017**  
**PAGE 124**

**AUTRES  
INFORMATIONS**  
**PAGE 142**

*Informations juridiques  
Attestation du responsable du rapport  
Table de concordance*

Date de fin de rédaction : 10 avril 2018  
Rapport annuel édité en 200 exemplaires

**271.4**  
MILLIONS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

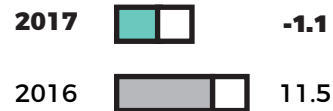


**28%**  
GEARING\*  
(HORS CICE)

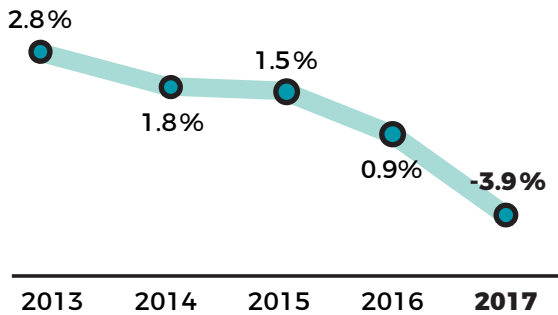
**CHIFFRE D'AFFAIRES** (en M€)



**EBITDA** \*(en M€)



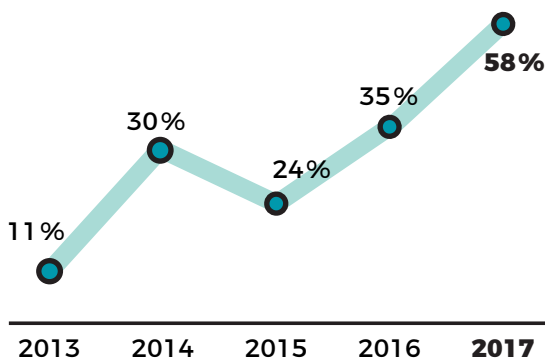
**MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE**



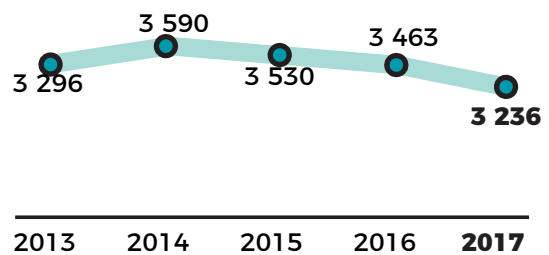
**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT / INVESTISSEMENTS** (en M€)



**GEARING**  
\*(ratio endettement net/capitaux propres)



**EFFECTIF** (fin de période)



\*voir définitions page 69.



## « Le Groupe est doté de tous les atouts pour réussir sa transformation »

Le Groupe Toupargel ne cesse de faire évoluer son métier. Au cours des dernières années, l'activité historique, la vente par téléphone en appels sortants et la livraison à domicile de produits surgelés, a progressé vers la vente omnicanale et la livraison à domicile de produits alimentaires.

L'année 2017 marque un nouveau tournant. En début d'année, la gouvernance a évolué avec ma nomination à la tête de l'entreprise et le renouvellement d'une large partie du Comité exécutif. Fort de cette nouvelle équipe, un plan stratégique baptisé Oxygène 2020, élaboré avec l'ensemble de l'encadrement, a été lancé au mois de juin. Il a pour objectifs d'accroître le chiffre d'affaires, de retrouver la rentabilité et d'ouvrir notre entreprise à de nouveaux marchés. Ce plan est le vecteur d'une profonde transformation de notre métier.

Dans une première phase, Oxygène 2020 vise à stabiliser les ventes de produits sur catalogues en se concentrant sur la clientèle traditionnelle et à accélérer le développement des ventes web et des produits de la gamme frais et épicerie.

Dans une deuxième phase, qui sera effective dès 2018, Toupargel proposera une gamme de produits bons, sains et simples destinée à améliorer son chiffre d'affaires et ses marges commerciales.

Ce plan prévoit également de finaliser des partenariats avec des acteurs majeurs de la grande distribution. Les projets portent sur le savoir-faire de Toupargel dans les produits surgelés et sur son expertise inégalée de la livraison à domicile. Avec 5.3 millions de commandes préparées et livrées dans les 36 000 communes en France, Toupargel s'affiche comme l'accélérateur de la transformation digitale de l'alimentaire.

En janvier 2018, le Groupe s'est doté des moyens financiers nécessaires pour mener à bien son plan stratégique. Les principaux actionnaires ont affirmé leur soutien en réalisant un apport de 10 M€ et se sont engagés à apporter 10 M€ supplémentaires sur les années suivantes. De plus, les partenaires bancaires ont mis en place des financements à hauteur de 30 M€.

Porté par son plan stratégique, une nouvelle équipe et le soutien de ses partenaires financiers, le Groupe Toupargel est aujourd'hui doté de tous les atouts pour réussir sa transformation.

**ROMAIN TCHÉNIO**  
Président Directeur Général

# GROUPE TOUPARGEL

## Les marchés cibles

- Le marché alimentaire
- Le marché des produits surgelés et glaces
- La livraison à domicile de produits surgelés

**p.7**

p.7  
p.10  
p.11

## Présentation du Groupe

- L'historique
- L'activité du Groupe
- Les 5 expertises
- La stratégie
- Les faits marquants 2017

**p.12**

p.12  
p.13  
p.13  
p.16  
p.17

# Les marchés cibles

Le marché français de la distribution alimentaire évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution du style de vie des consommateurs.



## Le marché alimentaire

### UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2018, la population de la France métropolitaine comptait 65,0 millions d'habitants représentant 28 millions de foyers (source : Insee). Selon le scénario central de l'Insee, la part de personnes de 65 ans et plus atteindrait 22 % en 2025, soit une augmentation de 3,4 points entre 2015 et 2025. Le vieillissement de la population française s'explique en grande partie par l'avancée en âge des générations très nombreuses du baby-boom. (Source janvier 2017: étude Blezat Consulting, Crédoc et Deloitte Développement Durable – La France en 2025).

### DES MÉNAGES DE PLUS EN PLUS RÉDUITS

La structure des ménages s'est profondément modifiée au cours des dernières décennies. En 2012, seule la moitié des ménages correspondait à des personnes vivant en couple (52 %) alors que ce modèle était beaucoup plus fréquent en 1990 (60 %). D'ici 2025, les projections de l'Insee montrent que la part de ménages composés d'une seule personne devrait encore augmenter, avec une hausse de 9,4 points en 13 ans. La part des ménages monoparentaux restera stable, la part de ménages composés de plusieurs personnes n'étant pas de la même famille diminuerait de 2,7 points et surtout la part de personnes vivant en couple serait réduite de 6,5 points, ne représentant plus en 2025 que 45,6 % des ménages. (Source janvier 2017: étude Blezat Consulting, Crédoc et Deloitte Développement Durable – La France en 2025).



**173**

milliards d'euros

### LA PART DE L'ALIMENTATION DANS LE BUDGET DES MÉNAGES SE RÉDUIT

Les dépenses des ménages français en produits alimentaires et en boissons consommés à domicile s'élèvent à 173 milliards d'euros en 2014. Le montant moyen des dépenses d'alimentation à domicile par foyer ressort ainsi à 6 200 euros par an. En 2014, les ménages consacrent à leur budget alimentation, à domicile ou en dehors du domicile, 20,4 % de leur dépense de consommation. Il y a un demi-siècle, cette part était beaucoup plus élevée (34,6 % en 1960) et l'alimentation constituait le principal poste de dépense des ménages. Depuis, cette part tend globalement à diminuer, en lien avec l'élévation du niveau de vie moyen. De 1960 à 2014, la consommation alimentaire progresse certes en volume par habitant, de 1,1 % par an en moyenne, mais deux fois moins rapidement que l'ensemble de la dépense de consommation. (Source : Insee octobre 2015)



## LA VENTE À DISTANCE ET LA LIVRAISON À DOMICILE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SE DÉMOCRATISENT

Le e-commerce alimentaire, malgré un taux encore faible, ne cesse de progresser : il représentait 4,3 % des achats alimentaires de produits de grande consommation et frais en libre-service en 2014 (+12 % en un an) selon l'institut Kantar Worldpanel, et pourrait atteindre 10 % d'ici 10 ans.

Les Français étaient jusqu'à présent peu habitués à effectuer leurs courses alimentaires via Internet, contrairement à certains de leurs voisins européens comme les Britanniques. Toutefois, la vitesse de développement de ce circuit, notamment via le m-commerce, lui confère progressivement une place significative dans le paysage commercial national. Le m-commerce apparaît, en effet, comme un des leviers de croissance du e-commerce (source : étude RetailMeNot/CRR). La vente à distance avec livraison séduit notamment des catégories de population pour lesquelles le fardeau des courses est particulièrement lourd en raison d'une activité professionnelle surchargée ou de difficultés de déplacement permanentes.



Les nouvelles tendances du commerce alimentaire de proximité et le développement du e-commerce bouleversent profondément la distribution et le transport alimentaire.

Le marché de la livraison de produits alimentaires aux particuliers est en plein essor : ses trois segments (le monocolis alimentaire, la livraison de courses et la livraison de repas) pèsent environ 1,6 Md€ en France. Ils affichent des perspectives de croissance très prometteuses grâce à l'adoption répandue des technologies numériques qui transforment notre vie quotidienne, à l'urbanisation, aux évolutions des modes de consommation mais aussi au développement des technologies du froid.

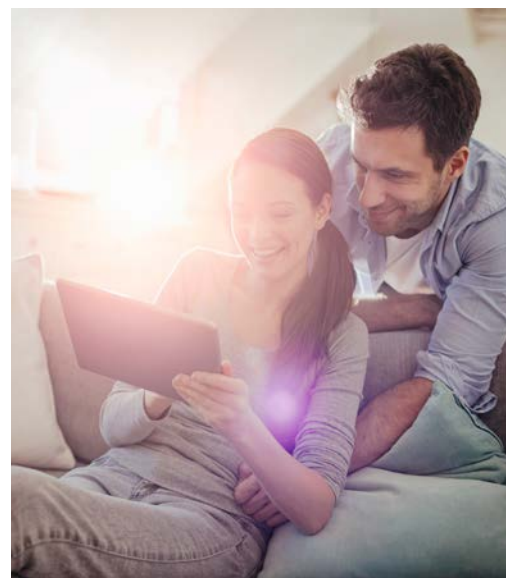
Ce marché subit néanmoins des contraintes. Les freins majeurs comprennent les coûts élevés de transport de produits frais et surgelés, des clients exigeants de plus en plus nombreux à demander l'immédiateté de la livraison, ou la difficulté de répercuter le prix réel du transport aux consommateurs. Cependant, de nombreux acteurs se lancent dans l'alimentaire.



**1.6**  
milliard d'euros

Tout d'abord, la grande distribution, qui a développé son activité en ligne à travers les drives. Apparu en 2000 en France, le drive a véritablement pris son essor en 2010 et pesait 5,9 milliards d'euros en 2017. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 4 343 drives étaient recensés (sources : éditions Dauvers / A3 Distrib).

Toutefois, en zone urbaine dense, les enseignes ont opté pour la livraison à domicile par le biais de cybermarchés (Carrefour.fr, Auchandirect.fr...) qui restent difficilement rentables. Poussées par Amazon, certaines d'entre elles expérimentent la livraison ultrarapide en une heure en utilisant leurs magasins de proximité comme des entrepôts et en faisant appel à un nouveau type de prestataires de transport, les start-up de coursiers apparues ces dernières années (l'offre Alimentaire Express du groupe Casino sur la base de magasins Franprix, Livraisonexpress.fr de Carrefour). En ville, la grande distribution mise également sur des solutions alternatives à la livraison à domicile : click&collect, consignes sous température dirigée, « drive piéton ».







Un autre groupe d'intervenants est composé de petits producteurs et de cybermarchands spécialisés qui sont les clients de La Poste ou des expressistes. Une partie d'entre eux a récemment migré vers l'offre sous température dirigée de Chronopost.

Le troisième type de e-distributeurs comprend des start-up de la foodtech (UberEats, Deliveroo...). Il s'agit généralement de places de marché qui commercialisent en ligne l'offre de restaurants ou de magasins et mettent en relation des livreurs et des clients-particuliers.

Enfin, le quatrième type d'acteurs est constitué par des pure players comme Toupargel. En 2015, Amazon, s'est lancé dans la livraison de courses en France avec 34 000 références disponibles. Plus récemment, le géant du e-commerce a lancé l'offre Prime Now qui propose aux Parisiens une livraison de 4 000 références alimentaires dans un délai d'une heure.

En complément de la vente de produits alimentaires, plusieurs types d'acteurs développent des solutions de livraison alimentaire aux particuliers.

Il faut distinguer des acteurs de la messagerie urbaine spécialisés dans la livraison de produits alimentaires aux particuliers, dont le plus connu est Star's Service. Ensuite, les start-up logistiques sont nombreuses à partir à l'assaut de l'alimentaire grâce au vide réfrigérant qui permet de se passer d'équipements frigorifiques coûteux en proposant une livraison rapide, efficace et peu onéreuse grâce à des technologies innovantes. Ces jeunes pousses inventives utilisent des algorithmes pour géolocaliser les coursiers et livrer dans des délais très courts, révolutionnant ainsi la livraison. Il s'agit surtout de courses à vélo, une solution écologique et uniquement adaptée aux zones urbaines denses qui connaît actuellement un franc succès dans les grandes agglomérations françaises (Source : Transports mars-avril 2017)



**260 €**  
montant moyen annuel  
des dépenses en produits  
surgelés livrés à domicile  
par foyer





## Le marché des produits surgelés et glaces

Le marché des surgelés et glaces consommés à domicile capte 98 % des 28 millions de foyers français. Ce taux élevé s'explique par :

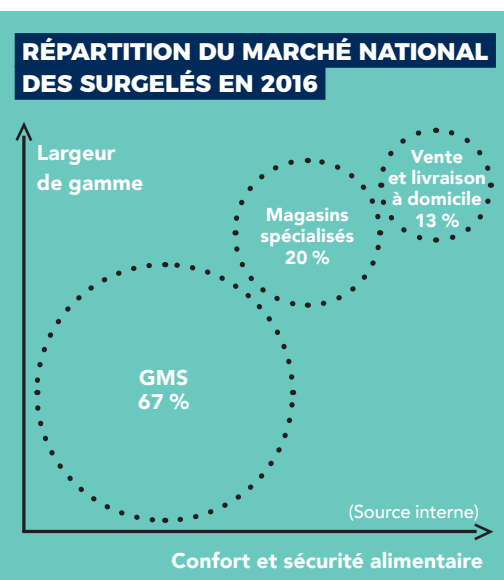
- le niveau d'équipement des ménages en équipements de froid et micro-ondes. 99 % des foyers français sont équipés d'un réfrigérateur, combiné à un congélateur dans 65 % des cas, 61 % d'un congélateur, 87 % d'un micro-ondes (Sources : GFK, Gifam),
- l'évolution des modes de consommation : recherche de gain de temps (préparation et consommation des repas) et de qualité de l'alimentation,
- une offre produits variée et innovante proposant des aliments de qualité alliant praticité et rapidité de préparation,
- une modification des structures familiales (augmentation du nombre de célibataires et de couples sans enfants).

Ce marché représente 6.7 milliards d'euros soit 4.4 % des achats alimentaires des ménages (sources : Kantar Worldpanel, Insee). Après une année 2015 extraordinaire, aidée par un début d'été très chaud, la catégorie Grand Froid ne cesse de perdre des points de contact avec ses acheteurs depuis 3 ans. En 2016, les ventes ont reculé de 1.3 % en volume et de 1.6 % en valeur (sources : Le Monde du Surgelé juin 2017 et avril 2018, Kantar Worldpanel).

Les tendances de consommation sont différentes suivant les circuits d'achats. Les acheteurs en magasins généralistes (GMS...), représentant 97.4 % des foyers, consomment 52.4 produits par an et effectuent 22.3 actes d'achats par an, les acheteurs en circuits spécialisés (magasins spécialisés et livraison à domicile), représentant 39.8 % des foyers, consomment 38 produits par an et réalisent 6.4 actes d'achats par an.

Le profil des acheteurs est plus âgé sur les circuits spécialisés. Les foyers de 65 ans et plus y génèrent 40 % des volumes du rayon Grand Froid (sources : Le Monde du Surgelé avril 2018, Kantar Worldpanel).

  
**6.7**  
**milliards d'euros**



# La livraison à domicile de produits surgelés

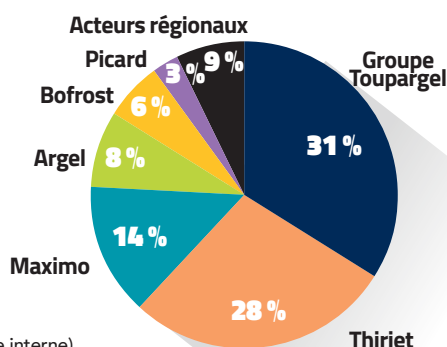
Avec un chiffre d'affaires de près de 900 millions d'euros et 4 millions de foyers consommateurs, la livraison à domicile (LAD) de produits surgelés représente 13 % du marché des produits surgelés soit le 3<sup>e</sup> réseau de distribution en France. Depuis quelques années, ce marché recule au profit des magasins spécialisés (Picard, Thiriet, Ecomiam), de la GMS et de ses nouveaux canaux de distribution tels que le drive. En 2017, le panel Syndigel, qui représente 70 % du marché, a baissé de 3,8 % par rapport à 2016 (sources : Syndigel, Xerfi). Les motivations d'achat des clients à se faire livrer sont spécifiques : ils recherchent le confort d'achat, le respect de la chaîne du froid et un choix de produits plus large que celui des réseaux traditionnels de distribution. Le budget annuel moyen d'achat s'élève à 260 € et représente 32 kg consommés par foyer (source : Kantar Worldpanel).

La livraison à domicile de produits surgelés s'exerce principalement en zone rurale et périurbaine selon quatre systèmes de vente :

- la vente à distance (par téléphone/télévente ou internet) suivie de la livraison à domicile effectuées par des équipes dédiées à chacun des métiers,
- la télélivraison, système dans lequel la prise de commandes au téléphone et la livraison sont assurées par un même acteur commercial,
- la précommande. Un vendeur itinérant enregistre la commande au domicile du client puis un autre acteur est dédié à la livraison,
- la vente par camions-magasins (ou vente en laisser sur place), système de vente historique du secteur, où chaque conseiller-vendeur effectue une tournée de vente avec un véhicule léger, véritable magasin ambulant, contenant une gamme restreinte de 300 à 400 produits.

La vente par téléphone est le mode de vente prépondérant sur ce marché : Toupargel en a été le précurseur. Ce système, avec notamment la préparation individuelle des commandes, nécessite d'investir dans des outils industriels tels que des plateformes logistiques de préparation. Il permet de proposer à la clientèle une large gamme de produits (1 200 pour Toupargel) et assure une parfaite traçabilité tout au long de la chaîne du froid.

## RÉPARTITION DU MARCHÉ «HOME SERVICE» EN 2017



(Source interne)

## UN MARCHÉ CONCENTRÉ AU TOUR DE QUELQUES ACTEURS

En France, un nombre restreint de sociétés se partage le marché de la livraison à domicile de produits surgelés aux particuliers (appelé marché du «home-service»). Le Groupe Toupargel, Thiriet, Maximo et Argel représentent 81 % du marché. Bofrost, filiale française du n°1 européen, s'octroie 6 % de parts de marché. Les autres acteurs regroupent Picard qui assure un service de livraison à domicile, des sociétés régionales (Croquegel, Maison Ricot, Gimbert Surgelés, Artika...) plutôt ancrées en zones rurales et des cybermarchés, présents dans quelques grandes villes : Toupargel 2016 et sous réserves).

### Thiriet

Le groupe familial, historiquement positionné sur la fabrication de pâtisseries et crèmes glacées surgelées, a développé une activité de distribution de produits surgelés. Celle-ci est réalisée au travers de 162 magasins sous enseigne Thiriet et en livraison à domicile auprès de particuliers selon un système de vente basé sur la télélivraison. L'enseigne prépare et livre des commandes à près d'un million de clients en France en s'appuyant sur un centre de téléprospection clients, 5 plates-formes de préparation de commandes, 88 centres de distribution et 600 camions de livraison (source : Thiriet).

### Maximo

Historiquement positionné sur la livraison de produits frais, secs, d'épicerie et de droguerie aux particuliers, le groupe familial s'est engagé dans la livraison de produits surgelés à domicile en 1980. Il s'appuie sur un effectif de 2 600 personnes, 2 plates-formes de préparation de commandes, 1 200 camions et 51 agences de livraison. Le groupe livre 600 000 clients sur la moitié Nord de la France suivant deux systèmes de vente (précommande et télévente) (source : Maximo).

### Argel

Filiale du Groupe agroalimentaire coopératif Even (chiffre d'affaires : 2,1 milliards d'euros), la société comprend 850 personnes, 2 plates-formes de préparation de commandes et 70 agences de livraison. Elle enregistre plus de 2 millions de commandes par an en télévente et livre 300 000 foyers en France à l'exception de certaines régions du Nord-Est et du Nord-Ouest (source : Argel).

### Bofrost

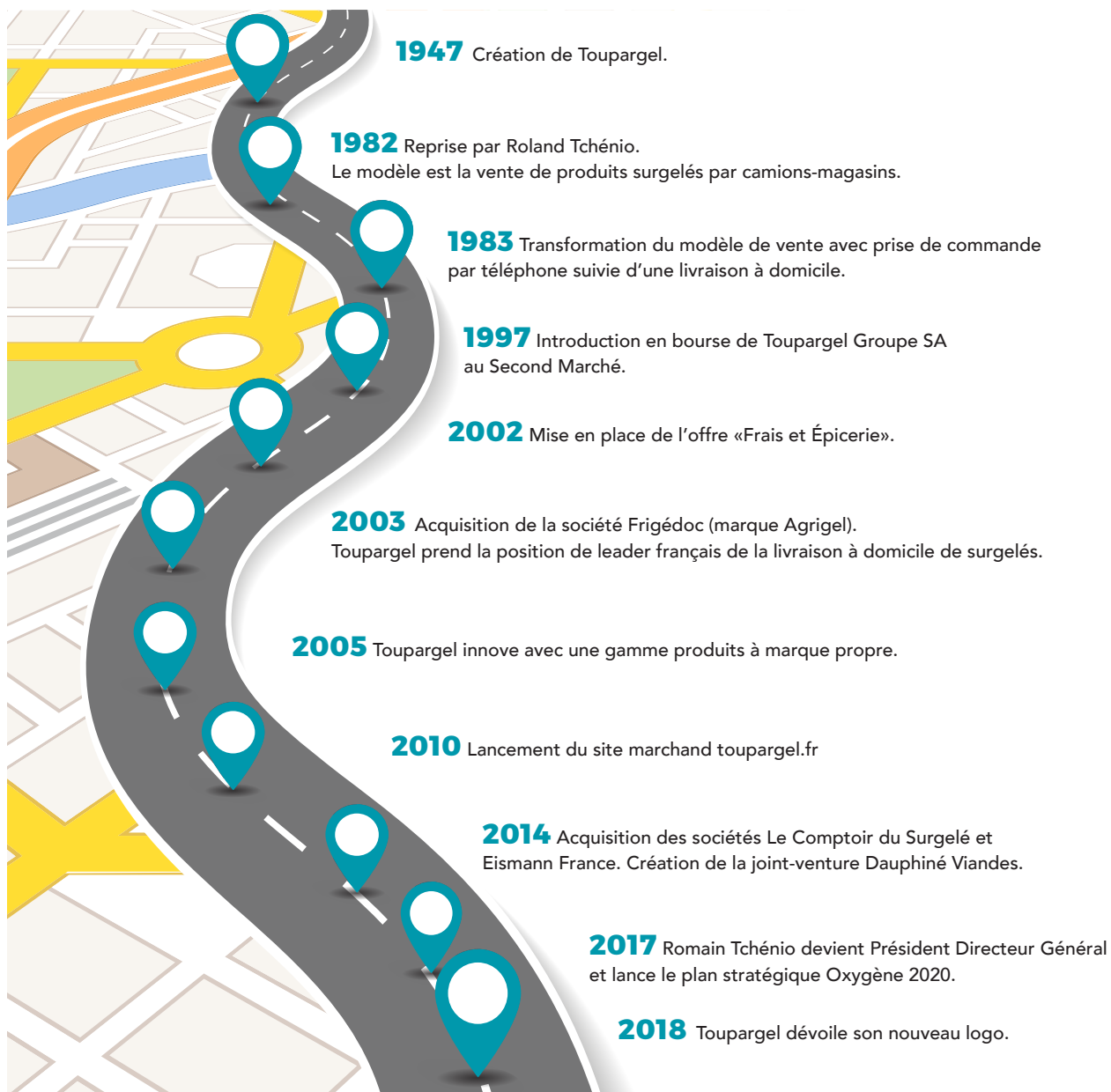
La filiale française du numéro 1 européen s'appuie sur un effectif de 390 personnes et 12 sites commerciaux positionnés sur la moitié Est de la France. La société commercialise ses produits auprès de 170 000 clients, principalement par camions-magasins mais aussi en télévente.

# Présentation du Groupe

Repris en 1982 par Roland Tchénio, le Groupe Toupargel s'est développé par croissance organique et externe. Plus de 50 acquisitions ont été menées depuis cette date.



## Historique



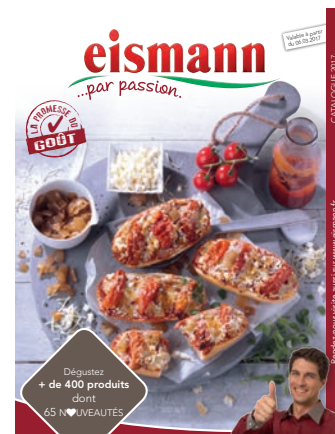
## L'activité du Groupe et ses 5 expertises

Précurseur de la vente par téléphone et de la livraison à domicile de produits surgelés en France, le Groupe Toupargel a évolué vers la vente « omnicanal », multi-enseigne et la livraison de produits alimentaires. Le modèle de l'entreprise est fondé sur cinq expertises métiers principales : la sélection des meilleurs produits, une gestion qualifiée des données clients, la vente « omnicanal », la préparation de commandes individuelles et une maîtrise inégalée du dernier kilomètre.



## Une sélection des meilleurs produits

**UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET MULTI-ENSEIGNES**



L'enseigne Toupargel propose 1 200 références de produits surgelés, de l'apéritif au dessert, soit une gamme plus riche que celle des enseignes de la Grande Distribution avec une priorité à la largeur d'assortiments pour répondre aux besoins du plus grand nombre de consommateurs.

Toupargel répond à la demande croissante en faveur des produits locaux avec une gamme terroir issue de petits producteurs, la plus riche du marché des circuits spécialisés, de l'aligot au Kouign amann en passant par le pastis gascon ou la bouillabaisse.

Le savoir faire de l'enseigne est également reconnu sur les produits bruts, notamment les produits de la mer et les volailles, mais aussi sur les viandes avec un atelier de découpes de bœuf charolais intégré situé à Grenoble.

Toupargel s'attache à proposer le meilleur à ses clients avec un sourcing très majoritairement réalisé en France, une forte valorisation des labels de qualité (Label Rouge, Origine France, VBF, VPF) et une gamme

de produits bio surgelés de plus de 80 références. L'offre de produits surgelés est complétée d'une gamme de 2 500 références en produits frais et d'épicerie, faisant la part belle aux partenariats avec des fournisseurs à taille humaine.

L'enseigne Eismann France, filiale autonome acquise en 2014, dispose d'une gamme de 400 produits surgelés, de l'apéritif au dessert.



**4 100**  
produits alimentaires



## UNE POLITIQUE D'INNOVATION SOUTENUE

Le Groupe propose à ses clients un choix unique et différenciant en renouvelant constamment ses gammes. Toupargel a lancé en 2017 près de 200 nouveaux produits pour répondre aux besoins de ses clients et se démarquer des autres circuits traditionnels de distribution.

**200**  
nouveaux produits  
lancés en 2017

Recherche de produits exclusifs (dos de cabillaud Skrei, entrecôte de bœuf Salers, sourcing auprès de petits producteurs français garants de qualité et de traditions, renforcement de la démarche de naturalité (voir rapport RSE page 45) sont autant d'atouts pour fidéliser des consommateurs de plus en plus exigeants. Ainsi, 100 % de la gamme de plats cuisinés Toupargel est garantie sans colorants artificiels, sans matières grasses hydrogénées, sans huile de palme.

Gage de qualité, Toupargel a poursuivi en 2017 sa collaboration avec deux experts reconnus dans leur domaine : Philippe Gauvreau, 2 étoiles à l'édition 2014 du Guide Michelin, qui a signé de nombreuses bûches glacées de fin d'année et plusieurs produits d'exception sur les catégories apéritifs et entrées du traiteur, et Alain Gousse, ancien sommelier de la Tour d'Argent et du Crillon qui accompagne Toupargel dans sa sélection de vins.

L'année 2017 a été marquée par le démarrage d'une collaboration avec Laurent Mariotte, animateur télé (Petits Plats en Equilibre / TF1) et radio (France Info) préféré des consommatrices de plus de 50 ans\*.

(\*source : étude Toupargel réalisée auprès de 3 500 clients)

## APPORTER DES RÉPONSES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Gamme sans gluten, repas pour bébés de la marque Yooji, produits hyperprotéinés «Nutrisens» pour les grands séniors, produits régionaux et produits ethniques (Europe du Nord, Europe du Sud, Asie, Mexique...), produits bio, halal ou cachet, Toupargel renforce son offre de produits dédiés aux besoins et aux attentes spécifiques de ses clients pour faire la différence.



**205**  
références  
BIO

**740**  
produits à  
marque propre  
Toupargel

## Une gestion qualifiée des données clients



**224 000**  
nouveaux clients  
en 2017

En 2017, le Groupe a attiré 224 000 nouveaux clients par le biais de trois modes de prospection :

- la prospection en porte-à-porte : chaque jour, 160 commerciaux vont à la rencontre des foyers français pour présenter l'entreprise, sa gamme de produits, les avantages de la livraison à domicile, avec pour objectif d'enregistrer des commandes.

- la prospection par téléphone : 110 téléprospecteurs, répartis sur 3 centres basés en France, sont chargés de recruter de nouveaux clients en s'appuyant sur des fichiers préqualifiés.

- par Internet : l'équipe e-commerce, en développant la politique de référencement des sites internet du Groupe et les opérations de partenariat sur de grands carrefours d'audience, participe activement à cibler une clientèle connectée.

Ainsi, le Groupe gère une base de données qualifiée : profil des consommateurs, habitudes de consommation...



**45 000**  
clients contactés  
chaque jour

## Une vente «omnicanal»

Le modèle de vente historique de Toupargel repose sur l'appel téléphonique sortant. Les clients sont appelés par des équipes de télévendeurs à fréquence et date définies et agissent en véritables conseillers sur le choix des produits, leur mise en œuvre et la façon de les cuisiner. Les produits sont présentés dans des catalogues remis à chaque livraison. Ce modèle de vente, en canal sortant, crée une relation de fidélisation et de proximité avec les clients.

Depuis 2010, Toupargel diversifie son modèle de vente et propose une offre de vente en canal entrant

permettant au client de commander comme il veut, quand il veut : en appelant le Service Clients à partir du numéro 3040, en passant une commande sur le site internet [toupargel.fr](http://toupargel.fr) ou en utilisant l'application Toupargel disponible sous Android ou iOS.

L'enseigne Eismann pratique un modèle de vente hybride appelé télélivraison. Dans ce système la prise de commandes au téléphone et la livraison sont assurées par un même acteur commercial. En mars 2017, le site [eismann.fr](http://eismann.fr) est devenu marchand afin de compléter l'approche « omnicanal » du Groupe.



**+36 %**  
progression du  
chiffre d'affaires  
Web en 2017



### Profil de nos clients :

- 64 ans d'âge moyen
- 81 % de femmes
- 68 % sont à la retraite
- 80 % habitent en zone rurale et petites agglomérations



## Une préparation de commandes individuelles



**48**  
millions d'articles  
préparés en 2017

La préparation des commandes individuelles est réalisée à partir de 3 plates-formes (Argentan, Montauban, Civrieux) pour l'offre de produits surgelés Toupargel. L'offre de produits frais et d'épicerie Toupargel est préparée à partir de la plate-forme de Chalon-sur-Saône, celle d'Eismann en produits surgelés est traitée exclusivement par une plateforme située à Poitiers.

Les produits commandés sont prélevés en chambre froide ou en zone de stockage par les préparateurs puis acheminés en zone de conditionnement où ils sont mis en carton individuel. Les cartons sont ensuite palettisés en fonction des tournées de livraison et transportés par semi-remorques vers les agences de livraison du Groupe.



## Une maîtrise inégalée du dernier kilomètre

Grâce à son réseau de 128 agences de livraison, le Groupe se positionne comme l'unique acteur en mesure de livrer en produits alimentaires, dans le respect de la chaîne du froid, les 36 000 communes de France métropolitaine.

Le Groupe s'est doté de nombreux outils afin d'optimiser ses tournées de livraison et d'assurer un service adaptée aux exigences des consommateurs.

Quotidiennement plus de 900 livreurs, appelés « attachés de service clients », livrent 20 000 commandes

et assurent dans une relation de proximité avec les clients, le maintien d'un lien social, notamment dans les zones rurales isolées et auprès des grands seniors. En contact permanent avec les clients, ils agissent en véritables ambassadeurs de la marque.



**3 200**  
communes  
livrées  
chaque jour

**20 000**  
commandes livrées  
chaque jour



## La stratégie

### LE PLAN OXYGÈNE 2020

En 2017, faisant suite à l'évolution de sa gouvernance, le Groupe a lancé un nouveau plan stratégique, nommé Oxygène 2020, avec pour objectifs d'accroître le chiffre d'affaires, de retrouver la rentabilité et de s'ouvrir à de nouveaux marchés.

Dans une première phase, Oxygène 2020 vise à stabiliser les ventes de produits sur catalogues en se concentrant sur la clientèle traditionnelle et à accélérer le développement des ventes par canaux entrants. Dans une deuxième phase, qui sera effective dès 2018, Toupargel proposera une gamme de produits destinée à améliorer son chiffre d'affaires et ses marges commerciales.

Ce plan prévoit également de renforcer la politique de partenariats du Groupe pour tirer parti de ses savoir-faire (sélection de produits, télévente, logistique).

### MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX SERVIR NOS CLIENTS

Dans le cadre de son plan, Toupargel a fait le choix de segmenter son fichier clients en deux familles distinctes afin de mieux adapter son offre et ses services à chaque type de cible.

#### Les grands seniors

Le marché des Grands Seniors représente environ 4 millions de foyers, et enregistre une croissance saine et durable, portée notamment pour les prochaines années par le baby-boom d'après-guerre.

Toupargel souhaite capitaliser sur son cœur de cible que sont les grands seniors (43 % du chiffre d'affaires),

en améliorant ses principales propositions.

L'ensemble du parcours client va être revu pour le rendre « plus amical », en faisant preuve de bienveillance à toutes les étapes de la relation client.

Une « Charte de la bienveillance » va être définie et permettra d'ancrer cette attitude dans l'entreprise et d'en faire un véritable atout.

L'offre de produits et de services va être adaptée à leurs besoins : portions et packagings revus, stabilité du tandem livreur - télévendeur... pour répondre à leur recherche de sécurité, proposer des solutions repas équilibrées en adéquation par rapport aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires de chacun. Des partenariats vont être développés avec des spécialistes de la nutrition. Enfin, le Groupe va se concentrer sur un meilleur maillage du monde rural.





### Les actifs : jeunes seniors et familles

La cible des actifs représente plus de 23 million de foyers soit 85 % des foyers. 376 000 sont clients Toupargel et génèrent plus de 50 % du chiffre d'affaires.

Toupargel rencontre des difficultés pour recruter et fidéliser cette cible, ce qui se traduit par un taux de pénétration de seulement 1,6 % (contre 6 % sur les grands seniors).

Les freins sont nombreux : les prix, une faible fidélité des actifs aux marques, ils n'apprécient guère la vente par canal sortant et veulent choisir librement leur mode de prise de commande ainsi que leurs modes et horaires de livraison.

Aujourd'hui, le modèle Toupargel séduit difficilement les actifs car il est perçu comme trop contraignant alors que cette cible est prioritairement à la recherche de liberté.

Le Groupe va devoir investir pour rendre le parcours client plus fluide, plus digital et mieux adapté à ce besoin de liberté que ce soit sur la prise de commande comme sur la livraison.

### CONSTRUIRE UNE MARQUE ET TRANSFORMER L'OFFRE PRODUITS

#### Construire une marque

Outre la nécessité d'améliorer l'expérience client, l'image du Groupe doit être modernisée. Celle-ci doit se rendre plus visible, plus attractive, tout particulièrement auprès des actifs.

La marque Toupargel de demain, sera une marque qui avec bienveillance, va permettre à ses clients de

mieux manger tout simplement. Cette démarche sera accompagnée par une agence de communication et l'allocation de moyens significatifs affectés à la communication médias.

### Transformer l'offre produits

L'évolution de la marque Toupargel passe par une transformation en largeur et en profondeur de la gamme produits. La gamme de produits surgelés a été réduite de 1 400 à 1 200 produits dès la fin de l'année 2017, la gamme de produits frais et d'épicerie va être réduite de 4 500 à 1 350 références.

Les produits sélectionnés, seront « bons (qui procurent du plaisir), sains (la naturalité est au cœur des préoccupations des consommateurs) et simples (pour une mise en œuvre facile et pratique et livrés à domicile) ». Par conséquent seront présents majoritairement à la gamme une sélection de produits aux origines garanties, des produits naturels, bio, porteurs de label, avec des ingrédients de qualité.



### DÉVELOPPER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le Groupe estime être en mesure de mettre à disposition d'autres entreprises ses 5 expertises que sont la sélection de produits alimentaires, une gestion qualifiée de données clients, la vente « omnicanal », la préparation de commandes et la livraison à domicile partout en France.

Il souhaite nouer des partenariats avec des distributeurs de produits alimentaires et mettre à disposition notamment sa capacité à préparer des commandes individuelles et à pouvoir livrer les 36 000 communes de France métropolitaine.

## Les faits marquants 2017

En 2017, les premières actions du plan stratégique Oxygène 2020, ont été mises en oeuvre :

- Le renforcement de l'équipe de Direction avec l'arrivée d'une Directrice marketing, achats et communication, d'une Directrice Supply chain et d'un Directeur du Système d'information,
- Le déploiement de l'offre de produits frais et d'épicerie sur toute la France métropolitaine, positionnant Toupargel comme l'unique entreprise en mesure de livrer les 36 000 communes en produits alimentaires,
- La mise en ligne de nouveaux sites internet des enseignes Toupargel et Eismann,
- La refonte des catalogues suivant une ligne éditoriale modernisée et le lancement d'une nouvelle identité visuelle afin de dynamiser la marque Toupargel auprès des consommateurs.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>Rapport sur le Gouvernement d'entreprise</b>	<b>p.19</b>
Code de référence	p.19
Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	p.19
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	p.23
Règles du cumul des pouvoirs de Président et Directeur Général	p.27
Rémunérations versées aux mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants	p.27
Participation des actionnaires aux Assemblées	p.29

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Préambule

Conformément aux dispositions des articles L225-37 et L225-68 du Code de commerce, modifiés par l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des règles de cumul des pouvoirs de Président et Directeur général et des limitations qui en découlent, des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux et du dirigeant soumis à l'assemblée générale ordinaire, du fonctionnement des comités spécialisés et des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Compte tenu de la filialisation des activités opérationnelles, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

## Code de référence

Toupargel Groupe se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext, mis à jour en septembre 2016, disponible sur le site internet middlenext.com (décision du Conseil d'Administration dans sa séance du 19 février 2010).

Il est précisé qu'en 2017, il n'y a pas d'exception à l'application de ce code et que :

- Toupargel Groupe dispose d'un comité d'audit dont les principales missions et modalités d'exercice sont présentées ci-après. De plus, un comité éthique va être créé en 2018 pour traiter les alertes conformément à l'entrée en vigueur de la loi française anti-corruption Sapin 2.

- Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » et « recommandations » de ce code.

## Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de dérogation par la Loi en cas de fusion. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La durée des mandats d'administrateurs a été fixée à 6 ans, renouvelable. Les personnes âgées de plus de 80 ans, ne pourront être nommées administrateurs.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de six membres, dont deux femmes et trois administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code.

# Evolution du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration était composé de Monsieur Romain Tchénio, Président Directeur Général, Messieurs Roland Tchénio et Maurice Tchénio, administrateurs, Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani, et Madame Marylène Boyer, administrateurs indépendants.

Messieurs Roland Tchénio et Maurice Tchénio sont frères.

Monsieur Romain Tchénio est le fils de Monsieur Maurice Tchénio.

Il n'existe aucun lien familial avec Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani et Madame Marylène Boyer.



## Romain Tchénio

42 ans

Français

Détient directement et indirectement  
3 480 232 actions dont 3 480 231 actions  
à travers la société Amboise

### Biographie

ESCP Europe

Au sein du Groupe Toupargel depuis 2004, en qualité de Directeur commercial de 2010 à 2013, puis Directeur Général jusqu'en janvier 2017 et Président Directeur Général depuis le 6 janvier 2017

### Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Président Directeur Général : 2017 - 2020

### Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018

- Président de Toupargel SASU
- Président d'Eismann SASU
- Membre du Conseil d'Administration d'Altamir Gérance
- Administrateur : Fondation AlphaOmega
- Gérant SCI Purple 13



## Caroline Weber

57 ans

Française

Détient 1 000 actions

### Biographie

HEC, DEA d'Etudes politiques et Licence d'anglais, a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame, Cars Philibert. Directrice Générale de Middlednext depuis 2007.

Experte APM en gouvernance. Professeur de stratégie et de gouvernance en grandes écoles et universités.

### Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur : 2010 - 2019



## Roland Tchénio

74 ans,

Français

Détient directement et indirectement  
5 353 019 actions dont 3 352 421 actions à travers  
la société TT Investissements et 2 000 000  
actions à travers la société RT Investissements

### Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013 puis Président de Toupargel Groupe jusqu'en janvier 2017.

### Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur : 1982 - 2018

### Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018

Société cotée

- Administrateur de VDI Group

Sociétés non cotées

- Président de RT Investissements, SPSM SAS et de Gones et Sports
- Administrateur : Asvel Basket et Fondation AlphaOmega
- Gérant : SCI Mauryland, Sarl Mauryland, et SCI Boulevard Lannes

Organisme non coté

- Vice Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce
- Président du Fonds de dotation de Toupargel

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Société du Groupe

- Président de Toupargel Groupe (expiré en janvier 2017)
- Président du Conseil de surveillance de Toupargel SASU (mandat expiré en janvier 2017)

Société cotée

- Administrateur d'Altamir Gérance SA

Société non cotée

- Administrateur Apax Partners SA (mandat expiré en 2016)
- Représentant permanent de Toupargel SASU au fonds de dotation du Club du Musée Saint Pierre et auprès de l'association Ma caméra chez les Pros (mandats expirés en 2016)
- Président de SNC Celluloid (expiré en 2017)

### Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018

Directrice Générale de Middlednext

- Co Présidente de l'Association Européenne des Valeurs Moyennes Cotées
- Membre du collège du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)
- Membre fondateur d'Apia
- Vice Présidente de l'Observatoire des PME ETI cotées
- Administrateur : GL Events, Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA CGM, European Issuers, Lyon Pôle Bourse
- Gérante : Suka Eurl

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Administrateur : SDL (Société des lecteurs du Monde) et CIDFF Rhône (Centre d'Informations des Femmes et des Familles) (mandats expirés en 2014)
- Membre du conseil de surveillance de Toupargel SASU (mandat expiré en janvier 2017)

**Maurice Tchénio**

75 ans,  
Français  
Détient directement et indirectement  
3 481 231 actions dont 3 480 231 actions  
à travers la société Amboise

**Biographie**

HEC, MBA Harvard, a débuté sa carrière à l'IDI, puis co-fonde le groupe Apax Partners dont il a été PDG de la branche française de 1972 à 2010. Il crée en 1995 Altamir, une société cotée de Private Equity dont il est Président de la Gérance. En 2010, il crée une Fondation philanthropique reconnue d'utilité publique, AlphaOmega. Il est co-fondateur de l'AFIC.

**Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination -  
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur : 1982 -2020

**Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018**

Président Directeur Général d'Apax Partners SA

Sociétés cotées

- Administrateur d'Altran Technologies SA en tant que représentant permanent d'Apax Partners SA
- Administrateur d'Albioma SA en tant que représentant permanent de Financière Hélios

Sociétés non cotées

- Président de Financière Hélios SAS
- Président Directeur Général : Altamir Gérance SA
- Président du Conseil d'Administration : Fondation AlphaOmega
- Président d'Amboise SAS
- Administrateur de Financière de l'Echiquier SA
- Membre du Comité de Surveillance de Thom Europe SAS
- Censeur de Lion/Seneca France 1 SAS
- Associé gérant de la Société Civile AlphaOmega
- Gérant des Sociétés Civiles : Cimarosa, Cimarosa II, SE Wagram, Etoile II, Fac&In, Vizasat
- Gérant (représentant d'Apax Partners SA) des sociétés civiles : Capri, Team Invest, Firoki
- Co-Gérant de la SCI Mauryland

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années  
et expirés**

- Administrateur d'Albioma SA : mandat expiré en 2015
- Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la société civile Carmel : (mandat expiré en 2015)
- Gérant des Sociétés Civiles Galilée Partenaires, Galilée Partenaires II, Cimarosa Tubes, Cimarosa Media, Longchamp (mandats expirés en 2013)
- Gérant de la Société Civile Moussecarrie (mandat expiré en 2014)
- Gérant de la Société Civile Copernic Partenaires (mandat expiré en 2016)

**Guy Mamou-Mani**

59 ans  
Français  
Détient 1 000 actions

**Biographie**

Licencié en Mathématiques et ancien professeur, débute sa carrière chez CSC-GO International où sa dernière fonction était Président-Directeur Général et Directeur du pôle solutions de CSC France, a créé la filiale française de Manugistics où il assure la direction générale et y exerce la fonction de Directeur Européen des Services et du Marketing jusqu'en 1998. Président de MiddleNext de 2006 à 2010. De 2010 à 2016, il a été Président de Syntec Numérique. Depuis 2008, il co-préside le Groupe Open avec Frédéric Sebag.

**Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination -  
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur : 2015 - 2020

**Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018**

- Directeur Général Délégué et Administrateur du Groupe Open
- Directeur Général et membre du Comité de direction d'Open SAS
- Président de Gadax SAS
- Administrateur et Président du Groupe Open PSF au Luxembourg et du Groupe Open Belgium SA en Belgique
- Membre du Conseil de surveillance du Groupe Open Nederland
- Superviseur d'Open Shanghai en Chine
- Associé gérant de la SCI SMS 2006

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années  
et expirés**

- Président de Qualitech SAS (expiré en 2013)
- Président de PEA Consulting SAS (mandat expiré en 2015)
- Président de Syntec Numérique (mandat expiré en 2016)

**Marylène Boyer**

67 ans  
Française  
Détient 10 actions

**Biographie**

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille et licenciée de sciences économiques. En 1973, elle exerce la fonction de Directeur Général d'Orli Jouet, puis elle fait sa carrière au sein du Groupe Thermador, société cotée de négoce de biens d'équipement, de 1987 à 2016, en qualité de Directrice Générale Déléguée et d'Administratrice

**Fonction au sein du Conseil -1<sup>ère</sup> nomination -  
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur  
2017 - 2022

**Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2018**

- Retraîtée
- Administrateur de Middenext

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années  
et expirés**

- Administrateur : Thermador (mandat expiré en avril 2017)

## ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Groupe Toupargel dispose de trois administrateurs indépendants, Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani et Madame Marylène Boyer. Les administrateurs indépendants ont été choisis pour leurs connaissances, leurs capacités de jugement et leurs expériences. Ceux-ci n'entretiennent avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puisse compromettre l'exercice de leurs libertés de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middlenext énumère et que Toupargel Groupe respecte sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...).
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

## PARITÉ HOMMES - FEMMES

Le Conseil d'Administration dispose de deux administratrices (33 % du nombre d'administrateurs) au 31 décembre 2017. Toupargel Groupe entend respecter les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 «relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et à l'Égalité Professionnelle».

## NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit

au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre vingtième anniversaire.

## DÉCLARATION CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

- A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services.
- A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.
- Le Groupe Toupargel n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de : l'Asvel Basket, dont Monsieur Roland Tchénio était administrateur en 2017 et dont Toupargel SAS est partenaire officiel (montant pris en charge en 2017 : 17 K€);
- A la connaissance de la société, et au jour d'établissement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société de Madame Caroline Weber, Madame Marylène Boyer et de Monsieur Guy Mamou-Mani, administrateurs non membres du groupe familial et leur intérêts privés ou d'autres devoirs.
- Toupargel Groupe SA et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs.
- Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à «l'Obligation de révélation/conflits d'intérêts» prévoit l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir

des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le Conseil d'Administration peut recommander à un administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

- Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport. Le Comité d'audit a revu toutes les conventions y compris celles postérieures à la clôture. Il s'agit notamment :

- Convention de compte courant entre la société Amboise Investissements et Toupargel Groupe pour un montant de 5 M€ rémunéré au taux de 5 % bloqué du 30 janvier 2018 au 30 janvier 2028.
- Convention de compte courant entre la société TT Investissements et Toupargel Groupe pour un montant de 5 M€ rémunéré au taux de 5 % bloqué du 30 janvier 2018 au 30 janvier 2028.
- Au 31 décembre 2017, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent 86.77 % du capital et 91.87 % des droits de vote.
- Il est précisé que, le 3 février 2017, suite à sa cessation d'activité au sein du Groupe, Monsieur Jacques-Edouard Charret, Directeur Général délégué de juillet 2013 à janvier 2017, a cédé 133 333 titres Toupargel Groupe à la société TT Investissements présidée par Monsieur Roland Tchénio et 66 667 titres à la société Amboise présidée par Monsieur Maurice Tchénio.

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(articles 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Romain Tchénio, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidée par le Conseil d'Administration lors de la séance du 6 janvier 2017 afin de renforcer la cohérence des actions mises en œuvre dans le cadre du nouveau plan stratégique Oxygène 2020.

En sa qualité de Président, Monsieur Romain Tchénio, représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, propose à l'Assemblée Générale la nomination des mandataires sociaux, étudie la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux

contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, par tout moyen ou verbalement.

### ACCÈS À L'INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

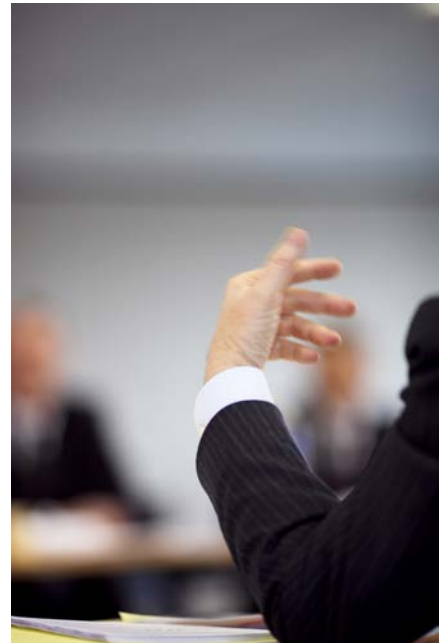
Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations. Enfin, les administrateurs sont tenus informés chaque mois de l'activité du Groupe.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Compte tenu de la révision du Code Middledext en 2016 et de ses nouvelles dispositions, le règlement intérieur a été revu par le comité d'audit du 13 mars 2017 et a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 14 mars 2017.

Ce règlement intérieur décrit la mission du Conseil d'Administration, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, son fonctionnement (fréquence, lieux de réunion, comités notamment) ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Il rappelle dans son article 4 les droits et les devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat : respect des lois et des statuts et intérêt social, obligation de révélation en cas de conflits d'intérêts, obligation de confidentialité, obligation de diligence, détention d'actions, liberté de jugement.

Le règlement intérieur rappelle la nécessité d'évaluation périodique du Conseil d'Administration avec comme objectifs de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil. La dernière évaluation a été soumise au Conseil d'Administration du 21 mars 2018 et sera analysée lors de la séance du 25 avril 2018.



# Les comités du Conseil

## LE COMITÉ D'AUDIT

Il est présidé par Madame Caroline Weber, administrateur indépendant. Elle dispose de l'expérience et des compétences, notamment en matière financière et comptable, pour l'accomplissement de sa mission. Une charte du Comité d'audit a été élaborée, ainsi qu'un guide et un calendrier détaillé. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2017. Son taux de présence a été de 100 %. Le Comité d'audit, au cours de ses séances, s'est forgé une opinion sur les comptes annuels et périodiques en suivant le processus d'élaboration de l'information financière, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité et en auditionnant régulièrement les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'audit a revu les principaux travaux des Commissaires aux Comptes, notamment les tests d'impairment sur les goodwill. Il s'est informé sur la maîtrise des risques et sur le contrôle interne au sein du Groupe et a auditionné le Président Directeur Général, le Directeur administratif et financier et le Directeur des Ressources humaines. Il a procédé à la revue du plan d'audit interne et aux principales conclusions des interventions de l'auditeur. Il a pris connaissance de la cartographie des risques et de la politique RSE du Groupe. Il s'est assuré du respect des conditions d'indépendance prévues par la réglementation des Commissaires aux Comptes dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, il n'a été présenté aucune fourniture de services autres que la certification des comptes au cours de ses quatre comités. Il est rappelé

que lors de la nomination ou du renouvellement des Commissaires aux Comptes, le Comité d'audit émet des recommandations au Conseil sur leur désignation à l'assemblée générale. Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Le Conseil a d'ailleurs suivi l'ensemble des recommandations émises par le Comité d'audit.

## LE COMITÉ ÉTHIQUE

Le Comité éthique est composé d'un référent éthique, du Directeur administratif et financier et du Directeur des ressources humaines. Les membres sont tous nommés par la direction générale pour une durée d'un an renouvelable sans limitation de durée. Il a pour rôle de recueillir et traiter les signalements de faits ou situations contraires au code de conduite anti-corruption qui remontent via le dispositif d'alerte interne. Le Comité éthique se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire de procéder au traitement des alertes et à minima une fois par an pour réaliser une évaluation de l'efficacité du dispositif d'alerte.

## AUTRES COMITÉS

Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de comité de sélection et de nomination. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ce comité.





## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Au cœur du dispositif de gouvernance de Toupargel Groupe, il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe.



**Romain Tchénio**  
Président Directeur Général  
(ESCP Europe)  
42 ans



**Eric Baron**  
Directeur Commercial  
Toupargel  
(Licence sciences économiques,  
ICG)  
62 ans



**Muriel Last**  
Directrice marketing, achats,  
communication et qualité  
(Essec)  
51 ans



**Nicolas Besson**  
Directeur Administratif  
et Financier  
(Maîtrise de management)  
48 ans



**Yves Lebastard**  
Directeur des Ressources  
Humaines Groupe  
(DESS Ressources Humaines)  
59 ans



**Jérôme Dalidet**  
Directeur Digital et  
expérience clients  
(Skema Business School)  
48 ans



**Michael Vaufrey**  
Directeur Commercial adjoint  
de Toupargel  
(DESS Management)  
37 ans



**Nicolaas Laarman**  
Directeur des Systèmes  
d'Information  
(Polytechnische Hogeschool)  
Pays-Bas  
49 ans



**Michel Vergnat**  
Directeur Commercial  
Eismann  
54 ans

## L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Sous la direction de M. Romain Tchénio, elle est composée pour Toupargel :

- de la Direction Commerciale avec M. Eric Baron qui supervise les 7 Directions régionales en charge des ventes et M. Michael Vaufrey qui supervise les activités de téléprospection, prospection à pieds et le service Nouveaux Clients
- de la Direction Digital et expérience clients
- du support commercial
- de la Direction Développement B to B

Un Comité opérationnel se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place des actions commerciales et d'organisation.

L'organisation opérationnelle d'Eismann est supervisée par son Directeur commercial M. Michel Vergnat, sous la direction de M. Romain Tchénio.

## L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Les principales missions des fonctions supports sont les suivantes :

### La Direction Marketing, Achats, Communication et Qualité

- Le service Marketing Produits :

Définir la stratégie Marketing Produits, piloter la politique produits et assurer la coordination de la politique de prix.

Réaliser les éditions commerciales.

Équipes supervisées : Développement produits.

- Le service Communication commerciale et promotions :

Définir et piloter les campagnes promotionnelles, assurer la conception et l'édition des brochures commerciales,

Équipes supervisées : Promotions, Edition/PAO, Communication interne.

- Le service Achats :

Définir et piloter la stratégie Achats. Assurer la négociation des conditions commerciales, optimiser les flux et appliquer une gestion raisonnée du portefeuille de partenaires fournisseurs.

Équipes supervisées : Achats, Administration des achats.

- Le service Qualité :

Garantir la qualité des produits et des services et assurer la sécurité alimentaire.

Services supervisés : Qualité produits, Système de Management de la Qualité et sécurité alimentaire.

### La Direction Digital et expérience clients

Assurer la digitalisation du Groupe, définir et optimiser l'expérience d'achats des clients. Développer la connaissance clients et analyser les performances commerciales. Mettre en place des opérations commerciales pour fidéliser les clients et développer du chiffre d'affaires additionnel et de la marge. Traiter les réclamations clients.

Équipes supervisées : E-commerce, Etudes marketing, animation clients, partenariats, Service Clients.

### La Direction Systèmes d'Information

Concevoir et mettre en place les outils informatiques nécessaires au fonctionnement du Groupe.

Services supervisés : pôle Études et Projets, pôle Technique et Développement, pôle Production Bureautique et Systèmes, pôle réseaux télécoms.

### La Direction Ressources Humaines

Assurer l'animation du dialogue social dans le Groupe, l'administration, la gestion du personnel, la formation et le développement des compétences des collaborateurs. Mettre en œuvre la politique de recrutement.

Services supervisés : Paie et Administration du personnel, Formation, Ressources Humaines.

### La Direction Finances et Services Techniques

Assurer, coordonner le pilotage financier et le contrôle de gestion du Groupe. Définir la stratégie de communication corporate du Groupe, mettre en place les outils nécessaires.

Services supervisés : Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie, Juridique, Communication corporate, Services Techniques, Immobilier, Audit interne et Qualité.

### La Direction Supply chain

Assurer la préparation des commandes au jour le jour et leur acheminement dans les délais vers les agences de livraison. Déterminer les besoins en marchandises pour les plateformes, passer les commandes et ordonner les enlèvements aux transporteurs.

Services supervisés : Plates-Formes de préparation de commandes, Transport Interne, Approvisionnements.

## CONSEILS D'ADMINISTRATION TENUS EN 2017

En 2017, le Conseil d'Administration s'est notamment prononcé sur les budgets et les plans, sur les arrêtés des comptes annuels et périodiques, sur les documents diffusés aux actionnaires et aux investisseurs, sur les financements. Il a auditionné des managers du Groupe.

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à cinq, 6 janvier, 14 mars, 6 juin, 12 septembre et 8 novembre 2017. Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2017 est de 100 %. Le collège des Commissaires aux Comptes était présent aux réunions. Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen des rapports d'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriel et annuel), aux comptes rendus du Comité d'Audit sur sa mission et ses conclusions, à la validation des communiqués financiers et au suivi des financements. D'autre part, chaque séance a fait l'objet de travaux complémentaires.

La séance du 06 janvier 2017 a été consacrée à l'évolution de la gouvernance. En effet, suite à la cessation des fonctions de Monsieur Jacques-Edouard Charret au sein du Groupe, Monsieur Roland Tchénio a démissionné de ses fonctions de Président et Monsieur Romain Tchénio a été désigné Président Directeur Général. Il a également été coopté administrateur suite à la démission de Madame Tania Tchénio de son mandat.

La séance du 14 mars 2017 a été principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...), à la synthèse des questionnaires d'auto-évaluation du Conseil. Cette séance a également permis de valider la proposition de nomination de Marylène Boyer en tant qu'administratrice pour une durée de six ans ainsi que de Roland Tchénio comme nouveau membre du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a également approuvé le nouveau règlement intérieur du Conseil.

La séance du 14 juin 2017 a permis de faire le point sur la situation des résultats pour décision de communication au marché. D'autre part, le Conseil d'Administration a donné son accord pour l'annulation de 200 000 actions autos-détenues et la réduction de capital consécutive à cette décision.

Celle du 12 septembre 2017 a fait le point sur l'activité du 1er semestre et sur les projets en cours. Lors de la séance du 8 novembre 2017, le Conseil d'Administration a fait le point sur l'activité du 3ème trimestre et sur les projets en cours.

## Règles du cumul des pouvoirs de Président et Directeur Général

### POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Du 24 juillet 2013 au 6 janvier 2017 : Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2013 a précisé les modalités suivantes d'exercice des mandats de Directeur Général et de Directeur Général Délégué. Ceux-ci devront recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour les engagements suivants : la création de toute filiale, le développement de toute activité commerciale au sein de la société autre que les prestations qu'elle assure à sa filiale, la souscription de tout concours financier, bancaire ou autre, la cession, le transfert à quelque titre que ce soit de tout titre détenu par la société au capital de ses filiales.

Les directeurs généraux s'interdisent de détenir pendant la durée de leur mandat, directement ou indirectement, personnellement ou par personne interposée, des intérêts dans une société ayant une activité concurrente pour tout ou partie aux activités du Groupe Toupergel. Ils s'interdisent pendant 24 mois à compter de la cessation de leur mandat comme de tout mandat ou fonctions qu'ils pourraient exercer au sein du Groupe d'employer ou de faire employer par une structure à laquelle il serait intéressé un salarié du Groupe comme de proposer un emploi ou de solliciter l'un deux.

A partir du 6 janvier 2017 : Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2017 a approuvé l'évolution de la Gouvernance et précisé les modalités suivantes d'exercice du mandat de Président Directeur Général.

Il dispose de tout pouvoir pour engager la société vis-à-vis des tiers. Il aura à sa charge toutefois de recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour toute décision portant recrutement ou cessation du contrat de travail d'un membre du Comité exécutif, pour tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 1 M€.



## Rémunérations versées aux mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

### TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En K€	2017	2016
<b>M. Roland Tchénio, Président jusqu'au 6 janvier 2017</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	60
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>60</b>
<b>M. Romain Tchénio, Directeur Général jusqu'au 6 janvier 2017, puis Président Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	203	247
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>247</b>
<b>M. Jacques-Edouard Charret, Directeur Général Délégué, jusqu'au 6 janvier 2017</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	23	310
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>310</b>

Tchénio n'a perçue aucune rémunération en 2017. Jacques-Edouard Charret a perçue au titre de la fin de son mandat de Directeur Général Délégué un montant de 23 K€.

Suite au Conseil d'Administration du 24 juillet 2013, le contrat de travail de Monsieur Romain Tchénio au sein de Toupergel SAS a

été suspendu du fait de sa nomination en tant que Directeur Général de Toupergel Groupe

et Vice Président du Directoire de Toupergel SASU. Sa rémunération a été décidée lors du Conseil d'Administration du 06 janvier 2017. La politique de rémunération décidée lors du Conseil d'Administration du 20 mars 2018 a été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2018.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

(Conformément aux dispositions de l'article L233-16 du Code de commerce)

En K€	Exercice 2017 Montants dus et versés	Exercice 2016 Montants dus et versés
<b>M. Roland Tchénio, Président jusqu'au 6 janvier 2017</b>		
Rémunération fixe		60
Rémunération variable	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>60</b>
<b>M. Romain Tchénio, Directeur Général jusqu'au 6 janvier 2017, puis Président Directeur Général</b>		
Rémunération fixe	198	179
Rémunération variable		63
Avantages en nature	5	5
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>247</b>
<b>M. Jacques-Edouard Charret, Directeur Général Délégué, jusqu'au 6 janvier 2017</b>		
Rémunération fixe	23	216
Rémunération variable		83
Avantages en nature		11
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>310</b>

## TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs indépendants. Ils sont versés aux administrateurs pour autant que leur présence soit effective.

En K€	2017	2016
Mme Marylène Boyer	13,5	
M. Guy Mamou-Mani	11	11
Mme Caroline Weber	20	24
<b>Total</b>	<b>44,5</b>	<b>35</b>

Il n'existe aucune autre rémunération, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées ou levées, ni d'actions de performance attribuées ou devenues disponibles, durant l'exercice pour chaque mandataire social.

Par ailleurs, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et aucune option n'a été levée par ces derniers.

## PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

- Il n'existe pas d'indemnités de départ.
- Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.
- Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

## AUTRES DONNÉES DE RÉMUNÉRATIONS SUR LES ÉQUIPES DE DIRECTION

En K€	2017 13 personnes	2016 10 personnes
Rémunérations du Comité Exécutif	1 462	1 735

## MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

En K€	2017	2016
Toupargel Groupe (1)*	666	524
Toupargel SASU (2)*	1 316	1 533
Eismann SAS (2)*	472	618

(1) Cinq personnes

(2) Dix personnes

\*hors indemnités conventionnelles de départ en retraite et médailles du travail

## Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées dans les statuts (disponibles au siège social), résumées dans la partie «Informations juridiques» du présent rapport et disponibles sur le site [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr).

# RAPPORT RSE

**Mieux comprendre notre démarche RSE**

**p.31**

**Acteur de la distribution responsable**

**p.38**

**Acteur du développement de nos  
collaborateurs**

**p.43**

**Acteur du lien sociétal local**

**p.48**

**Acteur de la protection de notre  
environnement**

**p.52**

**Annexes**

**p.57**

Périmètre du reporting

Indicateurs

Table de correspondance

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

# Mieux comprendre notre démarche RSE

« *Le nouveau plan stratégique  
Oxygène 2020 intègre pleinement la RSE  
dans toutes ses dimensions.* »



## Édito

### UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !

**Pour la deuxième année consécutive, j'ai le plaisir de signer cet éditorial sur notre démarche de Responsabilité Sociétale. L'engagement historique de Toupergel dans le développement durable est plus que jamais renouvelé et intégré à notre stratégie.**

En effet, le nouveau plan stratégique **Oxygène 2020** intègre pleinement la RSE dans toutes ses dimensions. Ainsi, le premier axe « **mieux connaître nos clients** » caractérise notre responsabilité commerciale dans les méthodes de vente et l'éthique que nous avons dans la conduite de nos affaires. Nous devons aller au-delà de l'écoute face à une clientèle de grands séniors ; il nous faut prendre soin de nos aînés. C'est le sens de notre charte de bienveillance. En outre, conquérir de nouvelles parts de marché ne veut pas dire vendre n'importe quoi à n'importe qui ! Bien au contraire, l'écoute de nos clients et leur satisfaction doit être au cœur de notre pratique professionnelle.

**Les produits bons, sains et simples** sont positionnés eux aussi au cœur de notre engagement pour manger mieux. En nous appuyant sur notre démarche de natu-

ralité, nous allons développer des engagements plus responsables pour offrir des produits vecteurs d'une alimentation plus saine.

Enfin, notre axe « **Tous commerçants** » vise à redonner de l'agilité aux collaborateurs, à les responsabiliser et à promouvoir l'esprit d'initiative comme vecteur de développement managérial. C'est une véritable transformation culturelle que nous allons opérer.

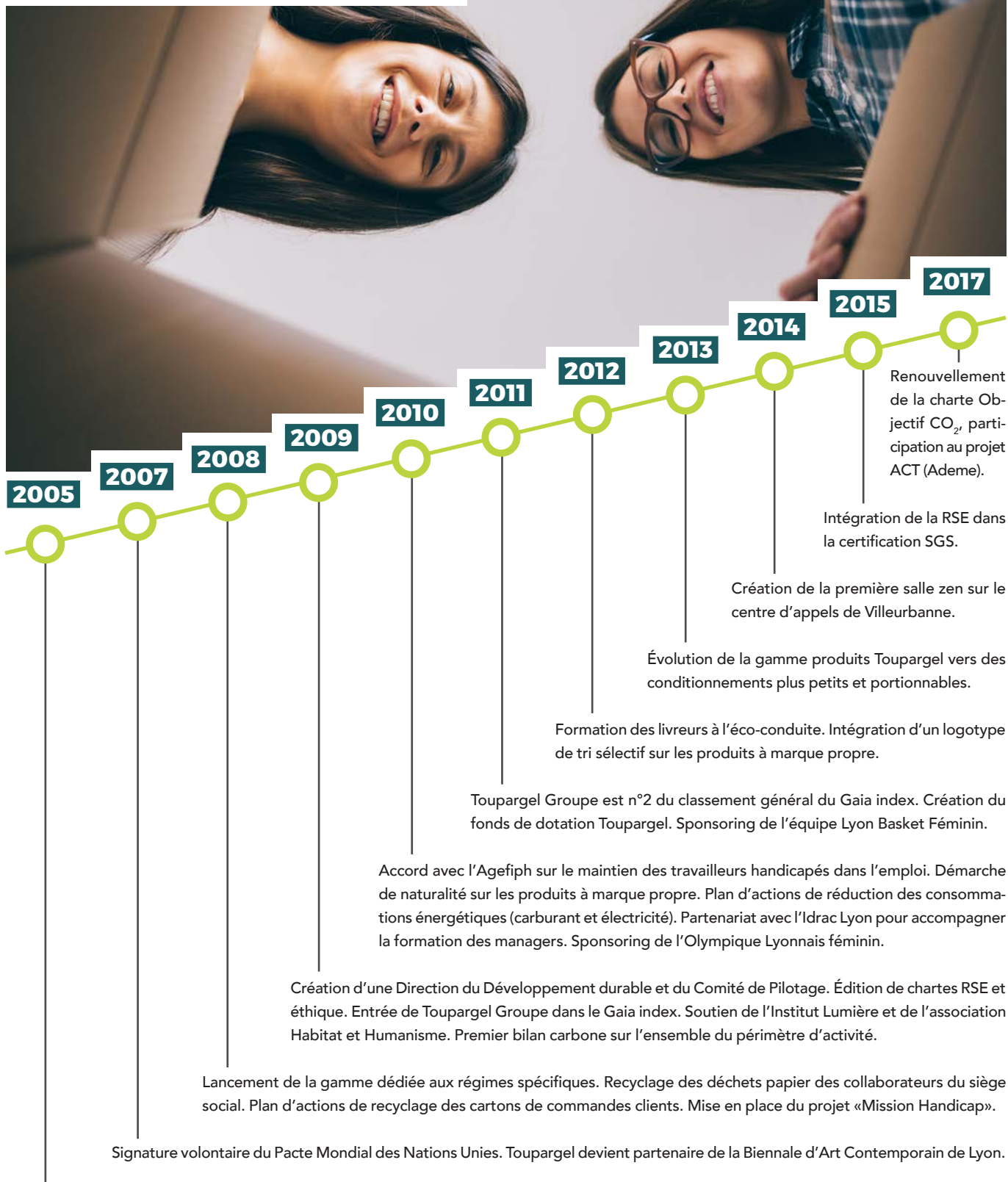
Dans cette édition du rapport RSE 2017, nous avons fait le choix d'anticiper autant que possible la mise en œuvre de la directive européenne sur le reporting extra-financier. Nous avons encore des points à ajuster dans le pilotage de notre politique RSE en corrélation avec la démarche risque avant de publier une véritable déclaration de performance extra-financière. Cela fera partie de nos chantiers 2018.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Romain Tchénio**  
Président Directeur Général

# Notre engagement ne date pas d'hier...

En 2016, le Groupe a donné un nouvel élan à sa démarche RSE : formalisation de la politique, état des lieux, cartographie des parties prenantes, définition d'un plan d'actions par le nouveau Comité de Pilotage RSE.



Soutien de l'Association Le Petit Monde, sponsoring du club de basket de l'Asvel.



## Pilotage de la démarche

La démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe est pilotée par le service Communication financière et est directement rattachée à la Direction Administrative et Financière (membre du Comité Exécutif). Celle-ci fait l'objet d'une revue de direction deux fois par an afin de valider les plans d'actions par axes, le budget affecté et en fin d'année, les résultats et actions correctives à mettre en place.

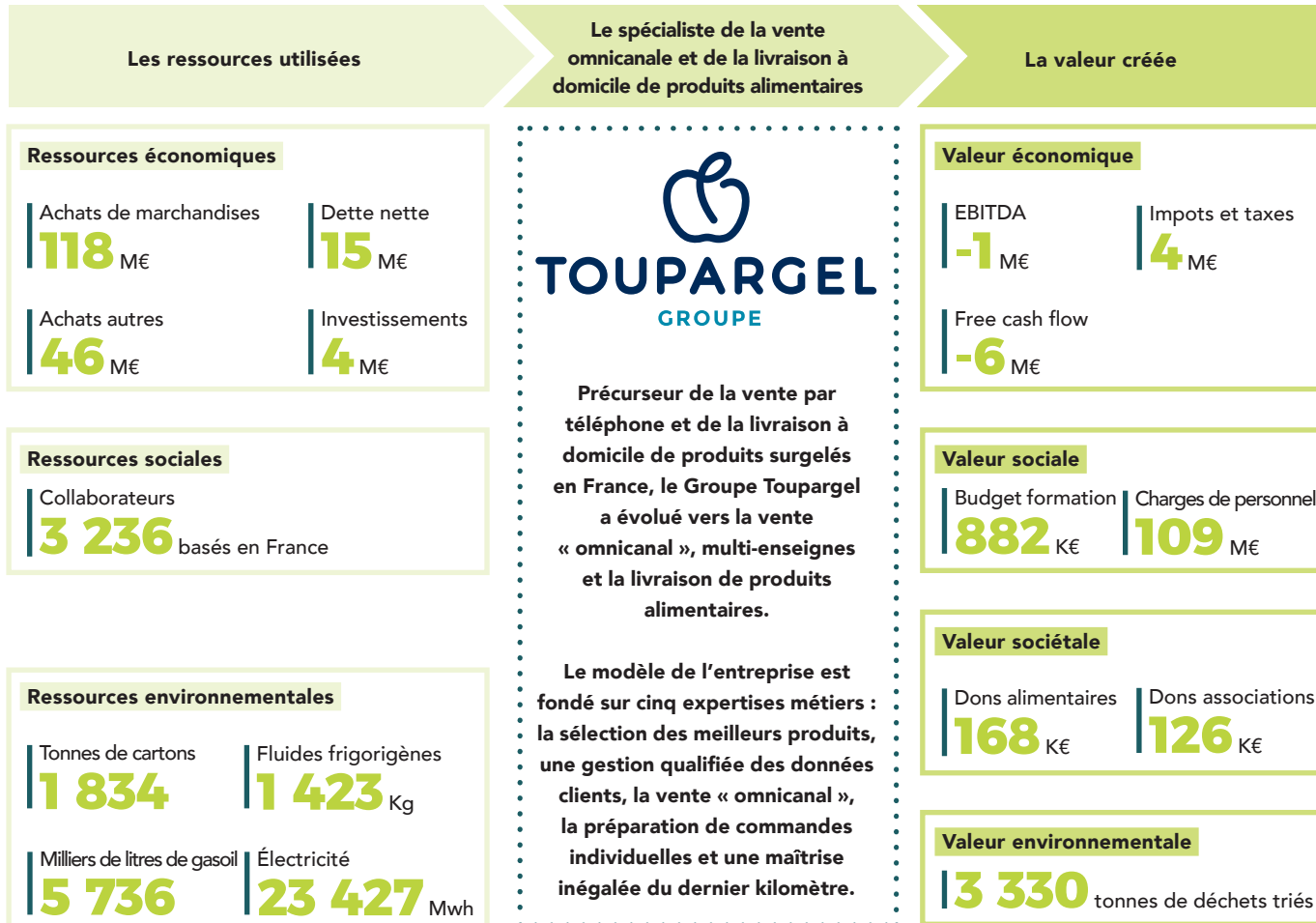
Le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la RSE en validant les contenus du rapport annuel et le rapport extra financier avant sa publication. Par ailleurs, le Président Directeur Général du Groupe peut régulièrement faire remonter des sujets RSE afin d'avoir l'avis du Conseil et agir en conséquence.

Tout au long de l'année 2017, un Comité de pilotage transverse, composé de 12 membres représentatifs des différentes directions définit, propose et pilote les actions RSE correspondantes aux engagements prioritaires.

Chaque membre du Comité de pilotage RSE est en charge d'actions thématiques et sollicite au sein des équipes opérationnelles des contributeurs afin de mettre en œuvre les plans d'actions et atteindre les objectifs fixés.

## Notre modèle d'affaires

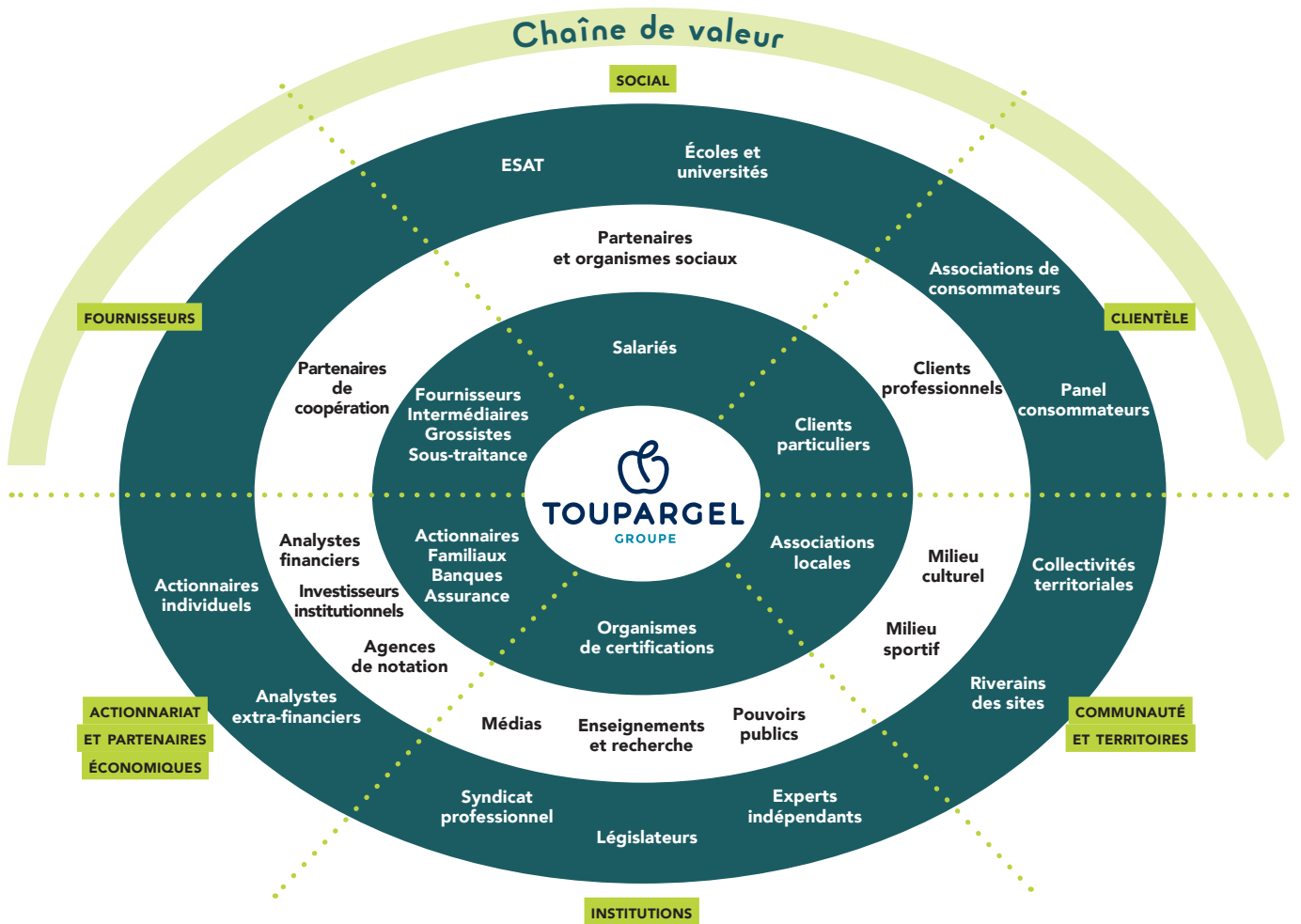
Dans le cadre de son activité, le Groupe Toupargel utilise différentes ressources économiques, sociales, sociétales et environnementales pour créer de la valeur. L'activité du Groupe et son organisation sont détaillées au chapitre «Présentation du Groupe» page 12.





# Parties prenantes

Le Groupe Toupargel a cartographié ses parties prenantes à l'occasion de la formalisation de sa politique RSE en 2016. À cette occasion, le Comité de pilotage avait privilégié une approche selon l'ISO 26000 pour identifier notre sphère d'influence adaptée à notre chaîne de valeur.



## LA REFORME DU PLAN STRATÉGIQUE, UNE OCCASION FORTE DE DIALOGUE

Les travaux de définition du plan stratégique Oxygène 2020 ont été l'occasion d'un véritable échange collaboratif avec deux parties prenantes stratégiques : les clients et les collaborateurs. Ainsi, le processus de réflexion du plan a permis de mobiliser plus de 400 cadres durant 4 mois de travail et plus de 70 consommateurs à travers 11 groupes.

Un double objectif était poursuivi : recueillir leur perception des services et leurs idées pour les années à venir. Leurs réflexions ont régulièrement alimenté le Comité exécutif dans l'élaboration du plan sur quatre thématiques : familles, jeunes seniors, grands seniors et relais de croissance.

Au dire des collaborateurs, «l'approche était intéressante, novatrice, permettant des échanges à livre ouvert sur l'ensemble des thématiques». Les nombreuses idées ont permis de définir 20 actions prioritaires à mettre en œuvre dans les mois à venir.



# Politique RSE, enjeux et gestion des risques

C'est en 2015 que le Groupe a véritablement formalisé sa politique RSE après un audit externe réalisé par un cabinet spécialisé en stratégie RSE. Cette politique a été conçue et proposée par le Comité de pilotage réunissant les différentes fonctions du groupe. Celle-ci a été validée par le Comité exécutif du Groupe. Son objectif est de répondre aux enjeux de nos deux secteurs clés : la distribution et l'alimentaire.

La politique RSE est venue formaliser un certain nombre d'actions existantes et challenger les équipes opérationnelles sur des enjeux non pris en compte jusqu'à lors. Celle-ci est composée de 4 axes stratégiques pour le Groupe et de 14 engagements à fort effet de levier, dont 5 sont prioritaires.

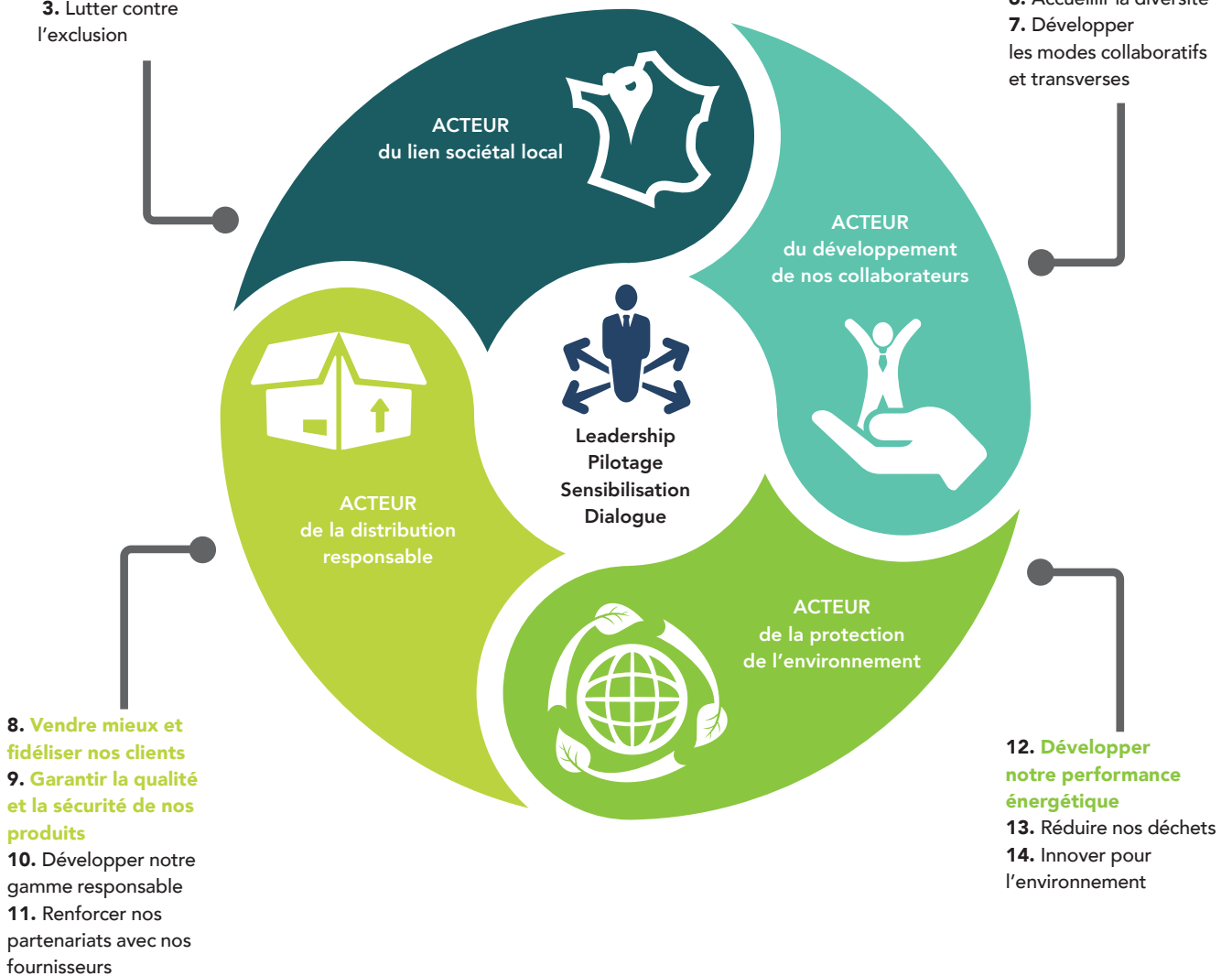
La politique RSE sert aujourd'hui de véritable référentiel pour mener nos plans d'actions.

## 1. Développer notre ancrage local

- 2. Accompagner la recherche sur la nutrition et l'alimentation
- 3. Lutter contre l'exclusion

## 4. Créer un cadre de vie de travail agréable

- 5. Attirer et développer nos talents
- 6. Accueillir la diversité
- 7. Développer les modes collaboratifs et transverses



### Toupargel sélectionné au Gaïa index :

Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, le Groupe Toupargel a été retenu pour faire partie du Gaïa index. Il s'agit d'un indice boursier mis en place par Ethifinance et IDMidcaps avec le soutien de la Société Française des Analystes Financiers et Middledext. Cet indice mesure l'engagement des PME-ETI cotées en bourse en termes de gouvernance, de risques environnementaux, sociaux et sociétaux. Il est utilisé par des sociétés de gestion de fonds d'investissements dans leur processus de sélection de valeurs cotées.



En anticipation de l'application de la directive européenne en matière de reporting extra financier, le groupe Toupargel a initié un travail de mise en cohérence de sa politique RSE et de son système de management des risques.

Historiquement les deux démarches sont pilotées au sein de la même direction, mais par des personnes différentes. Ainsi, un travail collaboratif a débuté en 2017 afin d'intégrer la lutte contre la corruption dans la cartographie regroupant une cinquantaine de risques significatifs. Par ailleurs, un travail de correspondance entre les risques et la politique RSE a été réalisé en fin d'année (cf. tableau page suivante). Il sera poursuivi en 2018 afin de le compléter avec l'intégralité des risques sociaux et environnementaux manquants et le système de pilotage des risques notamment en lien avec les plans d'actions et les indicateurs de pilotage sera mis en place.

Pour en savoir plus sur la démarche de gestion des risques, vous pouvez vous reporter au chapitre gestion des risques page 81.

Ainsi, au sein de ce rapport, vous retrouverez une partie qualitative présentant les politiques et actions face aux principaux risques commerciaux, sociaux, sociétaux et environnementaux, alors que les indicateurs de pilotage quantitatifs seront en annexe. Les risques économiques et opérationnels sont toujours exposés dans le chapitre gestion des risques page 81.



**TABLEAU DE CORRESPONDANCES RSE ET RISQUES**

Politique RSE	Risques
<b>ACTEUR DE LA DISTRIBUTION RESPONSABLE</b>	
Vendre mieux et fidéliser nos clients	Perte de chiffre d'affaires, de marge, baisse de la rentabilité, perte d'attractivité des investisseurs, corruption sur les marchés publics, vente forcée, insatisfaction clients, hausse des réclamations
Garantir la qualité et la sécurité de nos produits	Crise alimentaire, intoxication, réputation et image, conformité réglementaire
Développer notre gamme responsable	Non réponse aux besoins des clients, ne pas anticiper les évolutions du marché, non différenciation concurrentielle, perte d'attractivité de la marque, perte de biodiversité et raréfaction des ressources naturelles, non maîtrise des marges, augmentation des coûts d'achat, ruptures de stocks et difficultés d'approvisionnement
Renforcer les partenariats avec nos fournisseurs	Perte d'innovation et de différenciation, difficultés d'approvisionnement, non lutte contre la corruption, non maîtrise des marges et des coûts d'achat
<b>ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS</b>	
Créer un cadre de vie de travail agréable	Difficultés de recrutement, turn-over, fuite des talents et des compétences, absentéisme, accidents du travail, augmentation des primes d'assurance, prud'hommes, conflits sociaux, baisse de productivité
Attirer et développer nos talents	Difficultés de recrutement (notamment sur les métiers pénuriques), turn-over, fuite des talents et stagnation des compétences, perte d'innovation, perte de compétitivité
Accueillir la diversité	Difficultés de recrutement (notamment sur les métiers pénuriques), turn-over, fuite des talents, manque d'innovation, non réponse aux besoins des clients, perte de parts de marchés, de clients, procès pour discrimination
Développer les modes collaboratifs et transverses	Difficulté de recrutement (notamment sur les jeunes)
<b>ACTEUR DU LIEN SOCIÉTAL LOCAL</b>	
Développer notre ancrage local	Permis d'opérer, distanciation avec les clients, freins projets de développement, d'aménagement ou d'implantation, difficultés de recrutement
Accompagner la recherche sur la nutrition et l'alimentation	Perte d'innovation, inadéquation aux besoins des clients spécifiques
Lutter contre l'exclusion	Perte de clients, perte de la confiance clientèle et famille
<b>ACTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
Développer notre performance énergétique	Augmentation des coûts, dégradation du parc de véhicules, augmentation des risques liés au changement climatique (pas d'innovation, perte d'exploitation, perte de biodiversité)
Réduire nos déchets	Augmentation des coûts, mauvaise réputation et image, non-conformité réglementaire
Innover pour l'environnement	Augmentation des coûts, dégradation du parc de véhicules, augmentation des risques liés au changement climatique (pas d'innovation, perte d'exploitation, perte de biodiversité)

# Acteur de la distribution responsable



Le Groupe Toupargel joue un rôle actif dans la préservation du tissu industriel local et inscrit dans la durée les relations avec ses fournisseurs. Cela permet à ses partenaires, quelle que soit leur taille, de disposer d'une bonne visibilité à moyen terme.

## Les principaux risques commerciaux de notre activité

Le premier pilier du plan Oxygene s'intitule « mieux connaître et mieux servir nos clients ». Afin de respecter cet engagement, le Groupe met tout en œuvre pour proposer à ses clients un parcours de vente adapté à leurs besoins et attentes. La vente à distance, qu'elle soit réalisée par téléphone ou en « porte à porte », peut souffrir d'une image négative de la part des consommateurs d'autant plus lorsque qu'elle s'adresse à une typologie de clientèle de séniors, voire de grands séniors. Ce système de vente est susceptible d'augmenter les risques de situations contraires à l'éthique des affaires. Il est donc important pour le Groupe Toupargel d'appréhender les risques de déviance de comportement de ses collaborateurs en réaffirmant ses valeurs éthiques et en recentrant la vente sur la satisfaction de ses clients.

Étant positionné sur le marché de l'alimentaire, le contexte de raréfaction des ressources et de fragilisation de la biodiversité peut avoir des impacts significatifs sur les prix d'achats des produits et affaiblir le modèle économique. Historiquement, le groupe appréhende ce risque en adaptant sa politique d'achat sans pour autant avoir de répercussion sur la qualité de ses produits. Depuis de nombreuses années, le Groupe Toupargel a la volonté de proposer à ses clients des produits bons, sains et simples avec plus de naturalité provenant de fournisseurs responsables.

Enfin, expert de la livraison à domicile de produits surgelés, le groupe maîtrise parfaitement et depuis longtemps les risques liés à la chaîne du froid. Afin de préserver la qualité et la sécurité alimentaire, le Groupe Toupargel a déployé un dispositif permettant une traçabilité complète des produits et des températures. Certes, ce risque ne peut pas être écarté par le Groupe puisqu'il fait partie intégrante de son métier, mais aujourd'hui celui-ci est assurément maîtrisé.

Compte tenu des tendances de consommation (bio, locale, label...), Toupargel sélectionne ses produits sur la base de cahiers des charges garantissant d'être sains au niveau organoleptique et travaille avec une sélection restreinte de fournisseurs capables de répondre à ses exigences qualitatives et éthiques.

Ainsi, le Groupe Toupargel permet à ses clients d'avoir une proposition ciblée de produits sains, adaptés à leurs besoins tout en leur garantissant une dégustation en toute sécurité.

## La vente et l'éthique des affaires

### LES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE DE VENTE AUPRÈS DES PARTICULIERS

Depuis 2014 avec l'introduction de la loi Hamon, la réglementation encadrant la vente à distance est en perpétuelle évolution. Elle vise à renforcer les droits des consommateurs, notamment à les protéger contre les sollicitations répétées et non souhaitées par téléphone, courriers électroniques ou visites à domicile. De plus, dans un contexte d'attrition du fichier clients, le Groupe Toupargel est conscient du risque de vente forcée des équipes commerciales dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Direction. Il peut être question de démarchage téléphonique, de visites à domicile effectuées par les services de téléprospection et prospection à pieds ou de prises de commandes par téléphone effectuées par les centres d'appels de télévente.

### NOS ENGAGEMENTS ET PLANS D' ACTIONS POUR MAÎTRISER CE RISQUE

Toupargel a construit un référentiel composé de chartes et autres règles internes définissant les comportements à adopter vis-à-vis de ses consommateurs. Des sessions de formations et de coaching sont organisées quotidiennement dans les centres d'appels et sur le terrain pour améliorer le discours commercial et veiller à ce que l'ensemble des ventes soit conclu dans l'intérêt du consommateur et de ses besoins.

**Quels outils de communication pour promouvoir nos valeurs éthiques et régir les comportements ?**

Le socle en matière d'éthique des affaires repose sur l'adoption d'une charte éthique intégrée au règlement intérieur de l'entreprise. Elle rappelle les comportements à adopter vis-à-vis de nos différentes parties prenantes : nos fournisseurs, nos clients, nos actionnaires et publics « financiers » et nos engagements sur la route.

**Quels accompagnements de notre force de vente dans le processus de vente pour s'assurer qu'elle est à l'écoute du client ?**

À l'embauche, les collaborateurs, téléprospecteurs, télévendeurs ou prospecteurs à pieds, bénéficient d'une session de formation sur les outils, les discours à adopter et le fonctionnement de l'entreprise. Ils bénéficient également d'outils d'aide à la vente, comme des scripts pour les collaborateurs des centres d'appels ou des books d'intégration pour la prospection à pieds permettant d'assurer leurs prises de fonction.

De plus, les collaborateurs travaillant en centres d'appels bénéficient d'un accompagnement en double écoute afin d'être coachés sur les différentes situations rencontrées et les bons comportements à adopter. En cas de difficultés, les superviseurs proposent aux collaborateurs un accompagnement spécifique sur plusieurs jours suivi d'un débriefing écrit pour leur permettre d'améliorer la qualité du service auprès des clients. Les outils utilisés par la force de vente permettent d'avoir un suivi spécifique par client afin de lui proposer des offres adaptées. Par exemple, Toupargel a introduit une nouvelle politique de fréquence d'appels, toutes les 6 semaines, pour les clients ayant l'habitude de commander par téléphone, mais souhaitant moins de sollicitations. L'ensemble des informations collectées respecte les principes édictés par la CNIL rappelés dans une procédure interne.

**Comment savoir si notre clientèle est traitée conformément à notre politique ?**

Le Groupe contrôle que sa politique commerciale est bien appliquée par l'ensemble de ses collaborateurs. Plusieurs fois par an, il procède à des enquêtes clients mystères pour s'assurer de la qualité de service attendue. D'autre part, tous les nouveaux clients, y compris ceux qui ont commandé par internet sont contactés par téléphone afin de répondre à une enquête de satisfaction sur l'ensemble du circuit de vente : de la commande à la livraison. Cet « appel de bienvenue » a également pour objet de présenter les différents modes de prise de commandes afin de laisser le libre choix au client de passer par un ou plusieurs canaux de vente (appels entrants, appels sortants, commande web). Enfin, la société réalise un reporting mensuel recensant les typologies des réclamations traitées par le service client afin d'adapter ses plans d'actions au niveau des opérationnels. L'ensemble des indicateurs de satisfactions et de non qualité ou d'incidents commerciaux remonte régulièrement au Comité de direction au sein des tableaux de bords d'activité.

Toupargel a établi une charte éthique relative à la lutte contre la corruption et déploie dans ce cadre, au sein de l'ensemble du groupe, des dispositifs visant à prévenir et détecter les faits de corruption

et de trafic d'influence conformément aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016. La politique de Toupargel a été rédigée sur la base du code de conduite anticorruption proposé par Middlednext.

**PLAN D' ACTIONS 2018****Charte de bienveillance**

En 2018, une charte de bienveillance sera adoptée afin de renforcer nos valeurs éthiques auprès de nos clients. Destinée à l'ensemble des collaborateurs en lien direct avec les clients de Toupargel, cette charte a pour objectif de définir le guide des bonnes pratiques à suivre ; face notamment à une population de grands seniors, consommateurs nécessitant une écoute et un soutien particuliers.

**Charte de formation des téléacteurs**

Dans un objectif d'amélioration continue de notre qualité de service, le Groupe va mettre en place une charte de formation, d'évaluation et de contrôle qualité applicable au sein des centres d'appels qui sera également annexée au règlement intérieur de l'entreprise.





## Les achats responsables

En parallèle de la nécessaire massification de son sourcing, le Groupe développe une politique forte d'achats responsables. L'équipe en charge des achats de produits alimentaires, travaille en étroite collaboration avec le service marketing et le service qualité.

Cette approche collaborative, dès la conception d'une gamme de produits, permet d'intégrer plus rapidement la RSE dans les spécificités techniques et les exigences fournisseurs.

**Ainsi, la politique d'achats responsables se caractérise en 8 points clés :**

- la qualité des produits et leur traçabilité,
- le respect des spécificités organoleptiques,
- l'intégration de spécificités en termes de santé et de nutrition, appelée naturalité
- le made in France,
- le soutien aux petits producteurs et la valorisation des recettes du terroir,
- la sélection de produits labélisés (pêche responsable, agriculture raisonnée, Bio...) ou spécifiques (Veggie, Cacher, Halal, offre sans sel, produits adaptés aux allergies et intolérances alimentaires, aliments hyper-protéinés pour les «grands seniors»...)
- le respect des lois et des règlements,
- l'engagement volontaire dans une démarche RSE (respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, label RSE...).

Ainsi, cette approche permet de nombreux partenariats avec des « petits producteurs » possédant un véritable savoir-faire et soutient l'activité de centaines de PME locales. 80 % des approvisionnements en produits manufacturés proviennent de France.

En 2017, de nouveaux produits emblématiques sont venus se rajouter au fond de recettes du terroir comme l'escalope de poulet façon cordon bleu (comté AOP et poulet, bacon origine France).



Au sein de la gamme « produits de la mer », 32,5 % des références sont sous un label de pêche responsable ou française. Ce ratio est en augmentation régulière sur les cinq dernières années et en augmentation de 2 points par rapport à 2016.

### Faits marquants 2017

En 2017, une communication a été réalisée auprès de nos clients autour des engagements RSE renforçant ainsi l'assurance du consommateur dans la qualité des produits fournis.



Par ailleurs, le Groupe Toupargel va accélérer ses engagements RSE dans ses relations avec les fournisseurs. Par exemple :

- Toupargel a initié en 2017 l'exclusion des œufs élevés en cage pour l'ensemble de ses produits commercialisés à marque propre et s'engage à exclure 100 % des œufs élevés en cage pour l'intégralité de ses produits d'ici 2025 au plus tard.
- Toupargel intègre les guides de bonnes pratiques et des règlements en termes de bien-être animal (transport, élevage, abattage) dans ses exigences produits à respecter.

**100%**  
d'œufs de poules élevées  
en plein air ou au sol  
dans nos produits à marque  
propre d'ici 2025





## La gamme responsable

Dans la lignée de sa politique d'achats responsables, le groupe développe depuis de nombreuses années des gammes de produits intégrant la RSE et répondant aux besoins spécifiques de ses clients.

Aujourd'hui, les produits surgelés sont reconnus pour répondre aux enjeux de développement durable, notamment dans ses dimensions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de production de déchets. Ils répondent ainsi concrètement aux évolutions de notre société et jouent un rôle actif dans le bien-être de nos clients.

# 50

références compatibles avec un régime végétarien

### DÉVELOPPER L'OFFRE PRODUITS POUR LES RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Toupargel a noué un partenariat en juillet 2016 avec Allergobox afin de faciliter la vie de ses clients. L'objectif est de leur proposer un outil innovant leur permettant de retrouver facilement – au sein de notre gamme – les produits alimentaires compatibles avec leurs restrictions liées aux allergies alimentaires et à la maladie coeliaque. Ainsi, la gamme « sans gluten » compte plus de 60 références.



### PRÉSERVER LA NATURALITÉ

Au travers de sa démarche de naturalité, Toupargel affirme sa volonté de garantir à ses clients des aliments proches du « fait maison », bons et sains pour leur bien-être.

Dans cette logique, les cahiers des charges de la gamme sont de plus en plus exigeants et évoluent régulièrement pour intégrer :

- l'interdiction des matières grasses végétales partiellement hydrogénées, des exhausteurs de goût, des produits issus d'OGM,
- le retrait progressif des additifs « inutiles », tels les colorants et arômes artificiels, certains conservateurs et l'huile de palme et de coprah,
- la réduction du taux de sel dans les plats préparés de consommation quotidienne.

À titre d'exemple, 100 % des produits de notre gamme plats du jour ont une teneur en sel inférieure ou égale à 0.8 g pour 100 g. Pour aller plus loin dans cette démarche, Toupargel a lancé trois plats du jour individuels pauvres en sel.

# 100 %

des produits de notre gamme plats du jour ont une teneur en sel inférieure ou égale à 0.8 g pour 100 g

### UNE OFFRE BIO ET VEGGIE TOUJOURS PLUS LARGE

Le partenariat signé en janvier 2017 avec La Vie Claire s'est mis en place progressivement afin d'apporter aux clients de l'enseigne l'ensemble des produits surgelés de sa gamme bio.

Toupargel complète son offre de produits compatibles avec un régime végétarien en proposant actuellement plus de 50 références identifiées par ce pictogramme.



Par ailleurs, la gamme de spécialités végétales dédiées a doublé avec 10 références disponibles fin 2017.

### RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les produits surgelés sont associés à la réduction du gaspillage alimentaire. En effet, les DDM (Date de Durabilité Minimale) autorisent une durée de conservation plus longue que les produits frais (environ 18 mois) et les conditionnements favorisent une consommation raisonnée. Depuis 2013, le Groupe s'est engagé dans une démarche de réduction de ses conditionnements afin de répondre notamment aux besoins d'une clientèle urbaine ou senior et a également intégré dans sa gamme de nombreux produits portionnables.



## La traçabilité et la sécurité alimentaire

Le Groupe Toupargel est extrêmement vigilant à garantir le respect de la chaîne du froid et assure une traçabilité des produits depuis leur réception sur les plateformes logistiques jusqu'à la livraison chez les clients.

Toupargel a développé un système de traçabilité lui donnant connaissance, à tout instant, de l'ensemble des clients ayant commandé une référence donnée. En cas d'alerte sanitaire sur l'une des 4 200 références de notre gamme de produits surgelés, frais et épicerie, l'entreprise peut gérer rapidement le rappel des produits (cf. chapitre facteurs de risques page 78).

Le traitement des remontées clients est une priorité, avec un service dédié, rapidement mobilisable en cas de crise alimentaire, par exemple. Un système d'astreinte est en place et une mobilisation forte des collaborateurs est réalisable en un temps très court.

Dans ce cas, le service Clients et le service Qualité s'organisent pour informer les clients et traiter en parallèle les demandes entrantes. Une cellule médicale externe peut aussi être activée si besoin

### Témoignage : Isabelle Chavana, Responsable Qualité produits « Optimisation des contrôles produits »

*En 2017, nous avons optimisé les contrôles produits réalisés en interne par nos assistantes Qualité et en externe par nos prestataires. Cela se traduit par des contrôles internes plus approfondis et par le renforcement de l'exploitation et du suivi des résultats. Le nouveau mode de prélèvements des produits destinés aux contrôles externes ont permis de contrôler plus de lots et d'en renforcer l'efficacité et le suivi. Enfin, la formation en continue des assistantes Qualité aux évolutions de la réglementation permet d'adapter régulièrement la nature des contrôles effectués sur les produits de notre gamme.*

## DES SUR-CONTRÔLES PERMANENTS

En 2017, le suivi des sites de fabrication des produits à marque Toupargel s'est poursuivi afin de vérifier le respect et le niveau de maîtrise des cahiers des charges de nos fournisseurs.

Les produits sont suivis et contrôlés par les différents services (Logistique, Qualité, Livraison), de la mise à quai par les transporteurs en réception logistique jusqu'à leur livraison chez les clients.

Les résultats sont enregistrés dans un système d'information dédié (propreté camions, températures produits, conformité visuelle, dates de durabilité minimales/dates limites de consommation des produits...). Des contrôles en laboratoires extérieurs, notamment des analyses microbiologiques et des identifications d'espèces (ADN) sont également effectués,

Des enregistrements de températures sont réalisés durant le stockage des produits, la préparation des commandes, le transport interne et le stockage en agences de livraison pour s'assurer du respect de la chaîne du froid.

## RÉALISATION 2017

Les collaborateurs de l'activité logistique sont formés annuellement au respect de la chaîne du froid et des conditions d'hygiène. En 2017, ces formations sont devenues interactives. Des boîtiers ont été mis à leur disposition pour répondre en direct aux questions des formateurs et ainsi valider leurs connaissances à l'issue des formations.

## EN 2017

**5 500**

contrôles internes sur des critères organoleptiques, physiques et réglementaires

**3 700**

contrôles par des laboratoires extérieurs sur des critères bactériologiques et physico-chimiques



Depuis 2013, Toupargel est certifié sous le label Qualicert. L'organisme certificateur SGS vérifie chaque année le respect de 50 engagements pris par l'entreprise sur l'ensemble de ses métiers commerciaux et logistiques. Il valide également 6 des 14 engagements RSE retenus pour intégrer le référentiel de Qualité interne. Toupargel a été la première entreprise de son secteur certifiée Qualicert.

# Acteur du développement de nos collaborateurs



## Les principaux risques sociaux de notre activité

Les activités de vente à distance (téléphone, internet) et de livraison à domicile de produits alimentaires ne sont pas de nature à entraîner de risques sociaux significatifs.

Cependant, l'attractivité du métier et la fidélisation des équipes commerciales se doivent d'être au cœur des préoccupations. En effet, la création de nouveaux clients, par téléphone ou en porte à porte, est un enjeu pour la progression de l'activité. Ces métiers de démarchage perdent de leur attrait auprès des nouvelles générations, et nécessitent des méthodes de recrutement et de management particulières afin de faire face à un absentéisme et un turn-over importants. La vente par téléphone auprès de clients fidélisés, bien que plus aisée en termes de relations commerciales, présente également un absentéisme pouvant perturber l'activité.

Par ailleurs, la maîtrise de la chaîne du froid et du dernier kilomètre requiert une attention particulière en termes de santé et de sécurité au travail du fait des tâches réalisées dans des espaces sous températures dirigées et du nombre élevé de kilomètres parcouru.

Le Groupe s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociaux. Les principales actions de maîtrise de ces risques sont présentées ci-après.

## Améliorer le cadre de vie au travail

Au 31 décembre 2017, le Groupe Toupergel compte 3 236 collaborateurs dont 2 874 pour Toupergel et 362 collaborateurs pour Eismann. Les principaux métiers du Groupe sont présentés pages 13 à 16.

Tableau de répartition des effectifs par métiers :

	2017		2016	
	Effectif	%	Effectif	%
Télévente	802	25 %	882	25%
Livraison	825	25 %	868	25%
Développement	384	12 %	412	12%
Encadrement commercial	315	10 %	340	10%
Télélivraison	247	8 %	282	8%
Administration commerciale	111	3 %	114	3%
<b>Total commercial</b>	<b>2 684</b>	<b>83 %</b>	<b>2 898</b>	<b>84%</b>
<b>Logistique</b>	<b>317</b>	<b>10 %</b>	<b>326</b>	<b>9%</b>
<b>Services centraux</b>	<b>235</b>	<b>7 %</b>	<b>239</b>	<b>7%</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>3 236</b>	<b>100%</b>	<b>3 463</b>	<b>100%</b>





## L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les contraintes clients, que cela soit pour les joindre ou pour les livrer, nécessitent une grande souplesse horaires afin d'apporter un meilleur service. Ainsi, suite à la signature en novembre 2015 de l'accord relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, de nouvelles modalités de gestion du temps de travail ont été mises en place dans l'entreprise.

C'est essentiellement à une gestion annualisée du temps de travail sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 mai que vise cet accord. Une modulation entre des périodes hautes et basses en fonction des besoins de l'activité est prévue, et ce dans le respect de certains délais de prévenance et des règles relatives aux durées maximales du travail. La durée moyenne du travail sur les 12 mois consécutifs de la période de référence pour un collaborateur à temps complet demeure fixée à 35h par semaine.

Dans le cadre de projets destinés à l'élargissement et à l'amélioration de son offre de services, Toupargel a procédé à des tests de plages horaires en 2017, notamment en télévente et en livraison.

## DIALOGUE SOCIAL

Soucieux de garantir le bon fonctionnement de ses institutions représentatives du personnel, et plus largement la mise en œuvre d'un dialogue social continu, le Groupe Toupargel a organisé diverses rencontres avec ses partenaires sociaux.

La négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (négociation comprenant notamment le droit à la déconnexion) engagée fin 2016, a abouti à la signature d'un accord en avril 2017. Deux avenants relatifs à l'accord sur les frais de santé ont également été signés dans l'année.

# Attirer et développer nos talents

## POLITIQUE DE FORMATION ET D'EMPLOYABILITÉ

Dans un contexte économique exigeant, l'investissement en faveur de l'acquisition, le maintien et le développement des compétences des collaborateurs demeure une priorité pour le Groupe. Il représente 1.27 % de la masse salariale brute et se maintient toujours au-delà de 0.9 % (ancienne obligation de contribution).



## FAIRE MONTER NOS COLLABORATEURS EN COMPÉTENCES

La formation pour l'ensemble des métiers opérationnels est prioritaire pour l'entreprise avec près de 1 037 stagiaires formés en 2017 (soit 5 323 heures de formation) par le Centre de formation interne dans le domaine du commercial, de l'utilisation des outils métier ainsi que de la prévention. Les managers restent fortement impliqués dans le dispositif de formation avec en 2017, 1 391 heures dispensées auprès de 2 361 stagiaires.

Le déploiement des programmes de certification personnalisés en faveur des opérationnels et managers s'est poursuivi et traduit ainsi l'engagement de l'entreprise en faveur de l'adaptation et du développement des compétences indispensables dans un contexte à fort enjeu.

C'est naturellement que plusieurs parcours CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) ont été développés :

- télévente : Le programme poursuit une belle dynamique avec 2 nouvelles sessions en 2017 ce qui porte à 70 le nombre de télévendeurs titulaires du CQP « Conseiller relation commerciale à distance » et toujours 100 % de réussite. Une nouvelle session aura lieu en 2018 dans l'objectif d'apporter le même niveau de compétence à l'ensemble des centres d'appels.
- superviseur : Lancé depuis 2014 sous l'intitulé « Manager d'équipe sédentaire » ce parcours CQP est associé soit au programme de formation Master Class soit à l'Université des superviseurs, tous deux élaborés en partenariat avec l'IDRAC. Au total, 4 sessions réalisées dont celle démarrée en 2017 avec 12 superviseurs qui relèveront le défi de leurs prédécesseurs de tous valider leur CQP à la fin de leur parcours en 2018.

Egalement le CQP « Responsable unité commerciale » lancé en 2016 a connu un franc succès et a permis de regrouper dans un réel esprit d'équipe 12 managers Toupargel et Eismann qui tous ont validé leur CQP. Une nouvelle session sera programmée en mai 2018 qui rassemblera également des managers des deux entités.



- **Livreur** : Les Responsables d'agences de livraison bénéficient aussi d'un parcours propres sous l'intitulé « Manager d'équipe itinérante ». Construit et adapté sur mesure en partenariat avec l'IDRAC et en ligne avec le plan Oxygene, le parcours permet notamment de développer les compétences managériales dans le domaine commercial. Une session pilote de 9 responsables d'agences de livraison a été lancée en 2017. Ils devront relever le défi de valider leur CQP à la fin de leur parcours en 2018.

## PRÉVENIR ET SÉCURISER PAR LA FORMATION

L'année 2017 marque une évolution importante des actions en faveur de la prévention et de la sécurité avec près de 4 299 heures de formation soit une progression de près de 20 % par rapport à 2016 (3 627). Ce résultat traduit l'engagement fort de l'entreprise pour former les collaborateurs sur les thèmes tels que « gestes et postures », SST, habilitations électriques, conduites et incendie.

## RECRUTER ET ATTIRER DES TALENTS

La diversité des métiers et des bassins d'emploi nécessite d'adapter la politique de recrutement et de proposer des process qui répondent à chacune des problématiques.

Le sourcing interne est privilégié à compétences égales et la mobilité fonctionnelle et géographique accompagnée. Tous les postes disponibles sont partagés avec les collaborateurs via une bourse de l'emploi. Le management soutient cette démarche de transparence.

Compte tenu du turn-over des métiers de prospection terrain, mais aussi des difficultés de recrutement dans ces métiers, différentes approches sont testées : MRS avec Pôle Emploi, POE avec Intergros, assessment center avec des cabinets de recrutement externe ou avec les équipes internes, RPO (ressource externalisée pour recrutement volumique).

Le sourcing est aujourd'hui 100 % digital et le recours aux réseaux sociaux est développé pour les postes de management. Le compte Facebook Toupargel est également utilisé pour attirer des candidats et animer la marque employeur.

Afin de favoriser le recrutement via les réseaux personnels, la cooptation a été mise en place en 2017 et une démarche incitative a été instaurée afin de remercier le cooptant pour son engagement.



**16 537**  
heures  
de formation



**1 040** K€  
dédiés  
à la formation



## Accueillir la diversité

Depuis de nombreuses années, le Groupe Toupargel a fait du handicap et, plus généralement, de la diversité un des éléments clés de sa politique de ressources humaines.

C'est grâce à l'appropriation de cet objectif par les responsables de sites, avec le soutien de la Mission Handicap, que le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 5,93% en 2017.

Tous les métiers sont engagés dans la démarche. Les jeunes (- de 26 ans) et les seniors (+ de 50 ans) représentent une part significative des salariés reconnus comme travailleurs handicapés (99 en 2017).

Non seulement mobilisé sur le recrutement de personnes en situation de handicap, le Groupe confirme, en 2017, son engagement sur le maintien dans l'emploi de salariés reconnus travailleurs handicapés, notamment avec des aménagements de postes.

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses partenariats localement avec des entreprises du secteur protégé avec par exemple le recours à des ESAT pour l'entretien des espaces verts, l'achat de fournitures et la blanchisserie.



## L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

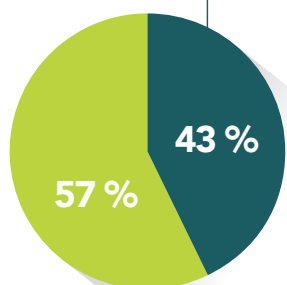
Le renouvellement de l'accord signé en 2013 avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle s'est concrétisé en 2017.

En 2017, le Groupe comptait 43% de femmes et 57% d'hommes avec des disparités en fonction des métiers : une majorité de femmes dans les métiers de la télévente et de la téléprospection et, à l'inverse, une majorité d'hommes dans les métiers de la livraison et de la prospection à pied.

Afin de répondre au mieux aux attentes des collaborateurs qui vivent l'arrivée d'un enfant dans leur foyer, un guide de la parentalité Toupargel a été mis en place. Dès la connaissance de l'évènement (grossesse, maternité, paternité, adoption), le collaborateur concerné se voit adresser par l'entreprise, un courrier l'invitant à prendre connaissance de ce guide qui l'informe des dispositions légales et conventionnelles qui entourent les différents dispositifs existants.

### Répartition de l'effectif

Femmes



Hommes

### Témoignage d'Alban Pourret, Responsable de l'agence de télévente de Chalon-sur-Saône :

*Nous avons mis en place, il y a quelques années, un partenariat avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion par la Qualification (GEIQ). Celui-ci accompagne, en particulier, des personnes éloignées de l'emploi et de la formation et bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce partenariat nous a permis, en 2017, d'intégrer en contrat à durée indéterminée deux collaboratrices à l'issue de leur période de professionnalisation. Fort de cette réussite avec le soutien du Medef 71, ce dispositif sera naturellement reconduit en 2018.*



## Mener des démarches de prévention, santé et sécurité au travail dans un cadre de vie agréable



En 2017, le Groupe a poursuivi son engagement sur l'amélioration des conditions de travail notamment sur les plateformes logistiques en vue de réduire les accidents du travail et la pénibilité selon les postes.

### ADAPTER LES OUTILS

Le test d'un prototype de roll à fond compensé (chariot de picking) avec pour double objectif de réduire les contraintes posturales au niveau des postes de conditionnement et d'améliorer le confort de travail des préparateurs de commandes des plateformes logistiques, s'est poursuivi en 2017. Des adaptations y ont été apportées, à partir des remarques et demandes formulées par les collaborateurs. Afin de confirmer la pertinence de ce nouveau matériel, le test a été étendu à une autre plateforme.

### ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

Depuis deux ans, des salles de détente (appelées salles «zen») ont été aménagées dans les centres de prospection par téléphone de nouveaux clients. Celles-ci permettent aux collaborateurs de prendre des instants de repos dans un environnement chaleureux. Cette initiative a été poursuivie en 2017, des salles de ce type ayant également été mises en place sur des centres d'appels. Au niveau des services du siège à Civrieux, un espace de convivialité permettant la prise de pauses dans un espace propice à la détente a également été installé.

Le Groupe Toupargel a aussi mis à disposition des collaborateurs, en s'appuyant sur un prestataire spécialisé, un service d'écoute psychologique et d'accompagnement social. Cette cellule a donné lieu à 21 médiations en 2017 (17 en 2016).

L'ancienneté moyenne des collaborateurs de 10 ans et 4 mois, et la part des salariés ayant 15 ans ou plus d'ancienneté, soit 25,6 % (contre 23,4% en 2016) traduisent leur attachement au Groupe, animé par des valeurs communes :

- la Passion clients,
- l'Amour du produit,
- l'Esprit d'équipe et de famille,
- l'Ambition et l'engagement.



### PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le transport, et plus largement la sécurité routière, est un enjeu important pour le Groupe Toupargel. 2017 a vu une baisse de la sinistralité du parc véhicule confirmant ainsi le plan d'actions triennal 2014 – 2016. Le kit de sensibilisation existant n'a pas été rediffusé cette année. Toutefois, compte tenu de l'importance de ce risque, des informations préventives relatives à la sécurité routière sont diffusées sur l'intranet et dans le journal interne.

Les principaux indicateurs de suivi de la sinistralité concernent la fréquence, le taux de responsabilité et la typologie des accidents. Au-delà des procédures, nous avons mis en place un suivi des conducteurs avec diverses formations (constat amiable, multi accidents), des tests sont établis à l'embauche et les conducteurs accidentés suivent un accom-

agement spécifique (analyse des situations, accompagnement sur route...). Un système de prime, des courriers de sensibilisation ou des sanctions sont appliqués.

### DÉVELOPPER LES MODES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET TRANSVERSES



L'année 2017 marque le démarrage d'un nouveau plan stratégique nommé Oxygène 2020. Ce plan est issu d'une réflexion menée de manière collaborative avec l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise (siège et opérationnels). Le partage d'idées a en effet été privilégié tant sur le bilan que sur les axes prioritaires à développer à 3 ans. Pour ce faire, l'entreprise s'est dotée d'un outil collaboratif avec la plateforme Wisembly qui a permis à chacun des collaborateurs impliqués dans la démarche d'être acteur de la construction de ce plan. La transversalité et le travail collaboratif, regroupés sous le pilier n°3 «Tous commerçants», font d'ailleurs partie des grands principes fondateurs du Plan Oxygène 2020.



# Acteur du lien sociétal local



Compte tenu de son implantation géographique, de son modèle d'activité et de la typologie de sa clientèle, le Groupe Toupargel joue un rôle majeur dans le développement économique et social des territoires et dans le maintien du lien sociétal.

## Les principaux risques sociétaux de notre activité

L'activité de vente à distance et de livraison de produits alimentaires n'est pas de nature à entraîner de risques sociétaux majeurs.

Cependant, certains acteurs de la vente à distance font le choix d'externaliser leur activité dans des pays étrangers afin de limiter leurs coûts et pallier les difficultés de recrutement.

Les habitudes des consommateurs évoluent. La recherche de fabricants, distributeurs, de produits locaux et sains est de plus en plus prise en compte. La décentralisation vers l'étranger d'une d'activité peut entraîner une désaffection des consommateurs pour certaines entreprises.

Enfin, en parallèle de l'évolution des tendances de consommation, la recherche de bien-être et les enjeux de santé publique sur l'alimentation sont autant d'enjeux sociétaux qui peuvent impacter le Groupe et ses activités. Dans ce contexte, Toupargel utilise sa politique de mécénat afin de rester en veille et de contribuer à la recherche scientifique.

Le Groupe s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociétaux. Voici les principales actions de maîtrise des risques sont mises en place.





## Mécénat via le fonds de dotation

La politique de mécénat du Groupe s'exprime à travers son fonds de dotation et s'articule autour de trois axes :

### **PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION HUMAINE**

#### **Une collaboration avec l'Institut Pasteur de Lille**

Nous collaborons depuis 2 ans avec l'Institut Pasteur de Lille, afin de mieux orienter notre politique produits en prenant en compte les enjeux de santé publique. Précurseur dans la proposition d'une gamme santé dédiée, le Groupe a toujours considéré l'alimentation comme un facteur de bien-être, à l'instar du sport ou d'autres activités. L'objectif de cette collaboration est donc de mieux comprendre les effets d'une alimentation saine et les produits à privilégier en fonction des besoins nutritionnels spécifiques, en particulier chez les personnes âgées.

### **CONTRIBUER AU RAYONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

Nous nous inscrivons en tant qu'acteur local, notamment dans la région Rhône-Alpes, siège du Groupe, en apportant notre soutien à différents événements de la vie lyonnaise comme le Festival Lumière, l'orchestre symphonique des Confluences, La Biennale d'art contemporain...

#### **9<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière**

Toupargel accompagne ce festival depuis de nombreuses années. Il est devenu le rendez-vous mondial du cinéma de patrimoine. Cette 9<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière s'est tenue du 14 au 22 octobre 2017, à Lyon. C'est le cinéaste chinois Wong Kar-Wai qui a reçu le Prix Lumière remis chaque année à une personnalité du cinéma pour l'ensemble de son œuvre. Le festival est organisé par l'Institut Lumière en collaboration avec les salles de cinéma et les salles de spectacle de Lyon et de la Métropole de Lyon.

**397 séances, 177 films, dans 60 lieux impliqués dans 60 lieux de la Métropole lyonnaise.**

#### **Transmettre le patrimoine « Lumière » à nos collaborateurs**

Grâce à ce partenariat, nous avons invité les collaborateurs du siège social et de la région pour la réunion annuelle des collaborateurs de Toupargel au Musée de l'Institut Lumière. Rassemblés dans le hangar du 1<sup>er</sup> film tourné par les frères Lumière, lieu empreint d'histoire, ils ont suivi l'intervention d'un conférencier sur la place de la musique dans les films à travers le temps.



### **PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ ET LUTTER CONTRE L'EXCLUSION**

À travers notamment différentes initiatives qui concourent au même objectif, le Groupe se mobilise en faveur de l'inclusion sociale : l'association Coup de Pouce pour la lutte contre l'illettrisme, l'opération « Sport Ensemble » menée par Handicap International, le club Entrepreneurs de la Cité, en faveur de l'initiative entrepreneuriale des personnes défavorisées et qui a pour but de protéger les personnes exclues du monde du travail souhaitant créer leur entreprise.

#### **Sport Ensemble soutenu par Handicap International**

En 2017, Sport Ensemble a proposé plusieurs épreuves sportives ouvertes à tous, personnes valides ou handicapées, adultes et enfants. Toupargel s'est associé à cette action en assurant l'intendance pour les coureurs et les bénévoles avec des produits frais et d'épicerie. Le Groupe a profité de cette action pour mobiliser ses fournisseurs dans une action commune. Ainsi, Terre Azur a fourni les fruits. Objectif tenu des défis à Paris et à Lyon : parcourir tous ensemble 10 000 km et collecter 100 000 € pour les actions de l'association dans le monde.





## Le sponsoring et les donations

Toupargel s'investit aussi directement dans des actions de sponsoring et de mécénat auprès d'associations sportives et culturelles locales ou nationales.



**TÉLÉTHON 2017 :  
TOUPARGEL REVERSE 15 000 €  
SUR LES VENTES DE SA BÛCHE**



Depuis trois ans, le principe fait toujours recette auprès de nos clients : une bûche de Noël aux couleurs de l'évènement dont une participation est reversée en faveur du Téléthon.

L'ASVEL Basket, c'est 62 matchs officiels disputés (29 à domicile, 30 à l'extérieur, 3 sur terrain neutre) : 33 de saison régulière, 8 de Playoffs, 3 de Leaders Cup, 8 de Champions League et 10 d'EuroCup avec au total 56.5 % de victoires des Villeurbannais (35 victoires pour 25 défaites et 2 matchs nuls).

## LUTTE ANTI-GASPILLAGE ET AIDE ALIMENTAIRE

Depuis de nombreuses années, le Groupe initie des partenariats avec des associations d'intérêt général œuvrant dans la lutte contre l'exclusion et la fourniture de repas. Les produits dont la DDM (Date de Durabilité Minimale) est inférieure à 2 mois font l'objet de donations à des associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire).



**168 K€**  
montant des dons alimentaires en 2017

**55 127**  
produits alimentaires donnés en 2017



### Contribution au programme ASVEL Citoyen

L'ASVEL Citoyen développe un programme d'activités sportives, culturelles et environnementales principalement destiné aux enfants, adolescents et seniors. Chaque joueur de l'Asvel est parrain d'un projet.

Retour sur quelques projets portés en 2017 :

- L'ASVEL Green Week : une semaine de sensibilisation des jeunes villeurbannais aux problématiques environnementales,
- L'arbre de Noël de l'IHOPE (Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique du centre Léon Bérard de Lyon) : Nicolas Lang, Darryl Watkins, Sofiane Briki, Kingo et quelques membres de l'équipe administrative ainsi que des bénévoles de l'ASVEL Basket ont rendu visite aux enfants hospitalisés les bras remplis de cadeaux,
- La décoration du sapin de Noël de l'association des Décos du Cœur aux couleurs de l'ASVEL Basket. Ce sapin exposé à la Cité Internationale du 15 au 17 décembre 2017 à Lyon, a été mis aux enchères au profit de l'Association APPEL (Association Philanthropique de Parents d'Enfants atteints de Leucémie et autres cancers),
- Une découverte sportive au Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour aider des enfants atteints d'autisme.

## LE SPORT POUR VÉHICULER NOS VALEURS

### Toujours aux côtés de l'ASVEL

Toupargel pérennise son partenariat sportif historique avec l'ASVEL qui véhicule des valeurs chères au Groupe : Ambition et Engagement, Esprit d'équipe et de famille.

## TOUJOURS PLUS DE PROXIMITÉ EN S'ENGAGEANT DANS LES RÉGIONS

Toupargel encourage les initiatives de sponsoring en région via ses 129 agences. Objectif : s'impliquer dans la vie sportive des communes, aller à la rencontre de leurs habitants, en soutenant des clubs ou évènements sportifs locaux tels que le club de football AS Domérat (Montluçon), la course cycliste Paris-Chauny (Picardie), l'équipe de 12 patineuses « Les Volcaniques » de Clermont-Ferrand qui a représenté la France dans la catégorie ballet sur glace senior aux Championnats du monde de patinage artistique à Ann Arbor aux USA.



### LA TOURNÉE GIVRÉE, UNE OPÉRATION D'ENVERGURE POUR LES 70 ANS DE TOUPARGEL

Les équipes Toupargel se sont mobilisées pour aller à la rencontre des clients avec un food truck qui a sillonné les routes de France entre mai et juin 2017 et ainsi faire déguster nos produits préparés par notre chef cuisinier Thierry Avenas.



la tournée givrée  
SUIVEZ LE GOÛT !  
avec TOUPARGEL

# 16

savoureuses étapes  
à travers la France

# 11 000

km dévorés

# 24

jours à vous mettre  
l'eau à la bouche

# 32 200

plats préparés aux  
petits oignons

# 300

collaborateurs  
Toupargel qui ont mis la  
main à la pâte

# 18 400

visiteurs avec  
le sourire !



# Acteur de la protection de notre environnement



## Les principaux risques environnementaux de notre activité

Les risques environnementaux du Groupe sont principalement liés :

- aux changements climatiques et à leurs impacts sur la biodiversité,
- à l'augmentation des coûts de l'énergie ou à l'instauration d'une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> au-delà d'une contribution climat énergie déjà en place sur les énergies fossiles,
- à l'augmentation des coûts liés aux achats de cartons et d'emballages ou aux frais de traitement des déchets,
- à la fuite de gaz frigorigènes utilisés pour la production de froid et au durcissement de la réglementation en la matière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, la raréfaction de certaines ressources naturelles et les pertes de biodiversité sont abordées par la politique d'achats responsables. Par ailleurs, le volet des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire font partie intégrante de la politique de mécénat au travers d'une redistribution.

La politique environnementale du Groupe s'attache à couvrir les autres risques et à limiter les nuisances de son activité sur les écosystèmes. Celle-ci vise donc à développer une gestion énergétique performante, réduire les déchets et à innover pour l'environnement. Ainsi, de nombreuses actions sont menées à chacune

des étapes de la chaîne de valeur afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe. Une veille portant sur la réglementation et l'innovation est assurée par les directions fonctionnelles.

Notre modèle de livraison à domicile présente aussi des impacts positifs sur l'environnement. Il s'apparente à un système de « covoiturage de produits alimentaires ». En effet, Toupargel évite quotidiennement à une partie des 30 clients livrés à chaque tournée de se déplacer pour aller faire leurs courses. Différentes études comparant le e-commerce et l'achat en magasin ont prouvé que le modèle de livraison à domicile était moins émetteur en CO<sub>2</sub> que les déplacements en voiture personnelle.





## Développer notre performance énergétique

### ÉVALUER NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Avec une flotte de l'ordre de 1 200 véhicules à température dirigée qui circulent quotidiennement sur les routes de France, Toupargel a pris la mesure de son impact sur l'environnement en dressant un premier bilan carbone® (diagnostic des postes émetteurs de CO<sub>2</sub>) en 2009. Le dernier Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé en 2015 sur l'exercice 2014.

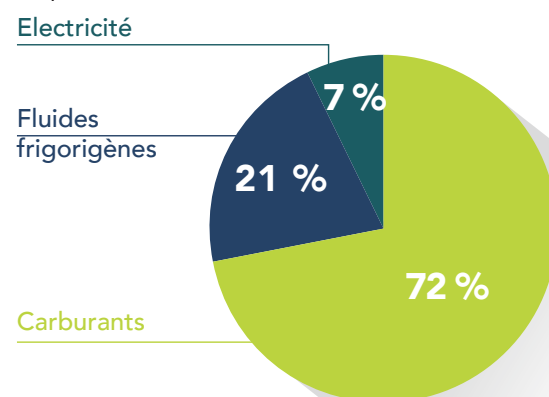
En 2017, le Groupe Toupargel a été retenu pour participer au projet ACT (Assessing low Carbon Transition). Il s'agit d'une méthodologie d'évaluation de la stratégie des entreprises vis-à-vis des exigences d'un monde bas carbone. Reconnue à l'international, elle a été développée par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project). L'objectif de ce projet est d'expérimenter la méthodologie ACT auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Établissements de Taille Intermédiaire (ETI). Cela permettra de développer au niveau national un programme climat volontaire ambitieux qui dynamisera la transition vers une économie décarbonée. 30 entreprises réparties dans 6 secteurs d'activités (électricité, commerce, construction automobile, transport, bâtiment et agroalimentaire) ont expérimenté cette approche. Ainsi, Toupargel a bénéficié d'un accompagnement par un consultant sélectionné par l'ADEME pour collecter les données nécessaires et évaluer sa stratégie bas carbone. Le Groupe est désormais en mesure de suivre annuellement ses émissions de CO<sub>2</sub>.



Les émissions directes (scope 1 et 2) du Groupe Toupargel se sont élevées à 27 135 Teq CO<sub>2</sub> en 2017 contre 27 299 Teq CO<sub>2</sub> en 2016 soit une baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 0.6 %. Les principales sources internes d'émissions directes sont les carburants (72 %), les fluides frigorigènes (21 %) et l'électricité (7 %).

Le projet ACT a révélé que les émissions directes de Toupargel représentent seulement 12 % des émissions principales générées par l'activité de Toupargel. En effet, les achats de marchandises qui sont ensuite distribués par Toupargel à ses clients représentaient en 2016 une empreinte carbone de près de 178 kteq CO<sub>2</sub>, contre seulement 25 kteq CO<sub>2</sub> pour les émissions de GES liées au transport, aux véhicules et au froid (commercial et transport).

### Principales sources d'émissions directes (scope 1 et 2)



### AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'objectif affiché du Groupe Toupargel est d'améliorer son empreinte environnementale en poursuivant les actions entreprises sur les 3 sources d'émission directes de CO<sub>2</sub> que sont le carburant, l'électricité et les fluides frigorigènes.



## RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE CARBURANT

En 2011, 2014 et 2017, Toupargel a signé, avec l'Ademe, la « Charte Objectif CO<sub>2</sub> » et s'est engagé à réduire ses émissions. Les actions mises en place portent sur :

- le suivi de la consommation en carburant des véhicules de livraison et des poids lourds,
- l'équipement des camions de transport interne en déflecteurs,
- le renouvellement de la flotte de véhicules équipés de moteurs aux normes Euro 6, moins énergivores et moins polluants,
- l'équipement des véhicules de transport interne et de livraison d'outils de télématique embarquée pour exploiter les données « moteur » en temps réel et assister le conducteur dans une conduite économique,
- la formation à l'éco-conduite de l'ensemble des livreurs et chauffeurs,
- la maintenance mensuelle des pneumatiques par des prestataires,
- une fréquence des vidanges adéquate,
- l'utilisation par les responsables d'agences de livraison d'un outil de gestion de tournées dont les algorithmes permettent quotidiennement d'optimiser chaque trajet des véhicules de livraison.

Par ailleurs, le Groupe Toupargel a investi pour diminuer le nombre de déplacements internes de ses collaborateurs en privilégiant l'utilisation d'outils de web-conferencing et de e-learning.

Au travers d'une carte recensant les adresses de chaque salarié, disponible sur l'intranet, les collaborateurs du siège social sont également invités à se mettre en relation et à développer le covoiturage.



Le 8 juin 2017, les salariés de Toupargel de la région Rhône-Alpes ont été amenés à participer à la 7<sup>ème</sup> édition du challenge mobilité Auvergne Rhône-Alpes.

Il s'agit d'une initiative de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ADEME, qui propose aux établissements d'organiser, en interne, le temps d'une

journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité. Il offre ainsi, à chacun, la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre. Il invite chaque salarié à venir au travail autrement que seul dans sa voiture, en utilisant les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche.

En 2018, lors de la semaine européenne de la mobilité, un challenge éco-conduite sera lancé. Une communication spécifique sera déployée afin de sensibiliser les salariés à l'éco-conduite. Les livreurs des agences de livraison et les chauffeurs des plateformes logistiques s'affronteront dans leur catégorie respective. Les prix récompenseront l'agence et la plateforme ayant enregistré la plus forte baisse de consommation de carburant par rapport à une période donnée.

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2010, toutes les agences de livraison sont pourvues de systèmes de minuterie visant à réduire la consommation d'électricité nécessaire au réapprovisionnement en froid des camions de livraison.

Fin 2016, suite à l'évolution de la technologie LED, 340 luminaires des locaux sous température dirigée ont été remplacés sur la plateforme logistique de Chalon-sur-Saône. Les économies réalisées ont déjà couvert les investissements. Par ailleurs, cette technologie ne générant pas de chaleur, évite indirectement un recours supplémentaire au refroidissement de nos locaux.

## RÉDUIRE L'IMPACT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Le respect de la chaîne du froid nécessite des installations sous température dirigée utilisant des gaz nocifs pour l'environnement et notamment l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Dès 2011, devant l'obligation légale fixée à 2014, Toupargel a procédé au changement des gaz R22, générateurs de gaz à effet de serre, et les a remplacés par des gaz HFC (hydrofluorocarbones) qualifiés de substances de substitution. Pour l'avenir, faute de solution idéale, l'option des HFC pour les zones de stockage tampon et le froid embarqué est maintenue. En revanche, pour les plus importantes installations

**60 %**  
des camions  
(tracteurs routiers)  
équipés norme  
Euro 6

**100 %**  
des chauffeurs  
formés à  
l'éco-conduite



PROGRAMME  
Objectif CO<sub>2</sub>



frigorifiques, de nouvelles pistes autour des fluides dits naturels sont en cours d'étude.

Le Groupe effectue ainsi une veille technologique pour le remplacement des HFC par du CO<sub>2</sub> ou de l'ammoniac.

Nous attachons une attention particulière à l'entretien de nos systèmes sous température dirigée qui sont des maillons clés du respect de la chaîne du froid. Un suivi des recharges de fluides frigorigènes, effectuées lors des opérations de maintenance obligatoire annuelles, est réalisé. 1 423 kg de fluides ont été réinjectés dans les circuits de froid des véhicules en 2017.

## SENSIBILISER NOS COLLABORATEURS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La démarche RSE du Groupe ne date pas d'hier. Les engagements sont principalement véhiculés au sein de l'entreprise par le biais du journal interne et de l'intranet. Ce dernier présente une rubrique dédiée à la RSE, regroupant des articles d'actualités faisant la part belle aux initiatives environnementales déployées à travers le monde.

## Réduire nos déchets et innover pour l'environnement

L'activité du Groupe Toupargel est génératrice d'un certain nombre de déchets. Une commission de tri des déchets sera formée en 2018 pour en établir une liste exhaustive, mettre en place des indicateurs spécifiques et définir des objectifs.

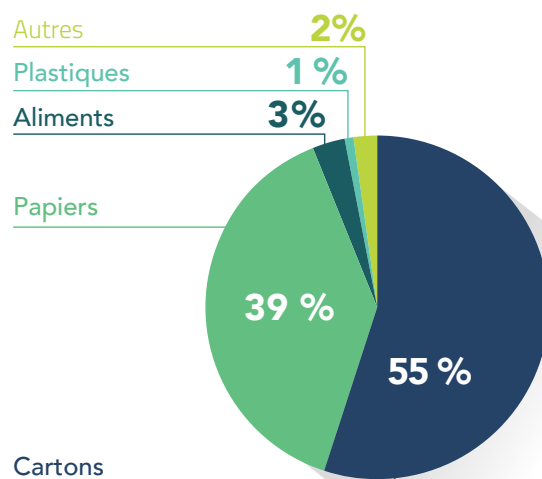
Cependant, le Groupe Toupargel a déjà mis en place des actions pilotées par les directions fonctionnelles tout au long de sa chaîne de valeur pour réduire ses déchets, notamment les cartons de livraison, les emballages, les catalogues et les aliments.

## FAVORISER LE RECYCLAGE

Au niveau de la préparation des commandes, sur les plateformes logistiques, 5 catégories de déchets sont recyclées par des professionnels certifiés :

- les déchets cartons issus des réceptions des fournisseurs de marchandises et des clients ne souhaitant pas les conserver lors de la livraison de leurs commandes,
- les déchets alimentaires non consommables,
- les déchets papiers, correspondant principalement à des catalogues produits périmés et des papiers de bureau,
- les déchets plastiques composés des films entourant les palettes de marchandises,
- les déchets « Autres » (palettes, ferrailles).

Principales sources de déchets recyclés (en 2017)



Lors de chaque livraison, les livreurs ont pour consigne de proposer aux clients de récupérer les cartons de leur commande. Ceux-ci sont ensuite centralisés sur les plateformes logistiques et recyclés.



# 3 330

tonnes de déchets recyclés en 2017



Concernant sa flotte de véhicules, le Groupe s'attache à sélectionner des fournisseurs en mesure d'assurer un recyclage des consommables (pneumatiques, huiles...).

Par exemple, chez Euromaster, tous les déchets pneumatiques sont récupérés par une filière agréée via le réseau ALIAPUR, acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés. Les pneus sont ainsi soit réutilisés (rechapage), soit valorisés en matière (granulats utilisés pour les terrains sportifs et sols amortissants), ou en énergie (broyats alimentant les chaufferies urbaines).

Un partenariat est également en place avec des collecteurs agréés du réseau PRAXY pour la collecte et la valorisation de tous les autres déchets issus des activités d'entretien des véhicules :

- L'huile est régénérée ou brûlée pour produire de l'énergie,
- Les filtres à huiles et à gasoil : la partie métallique est valorisée en sidérurgie et la partie plastique/ papier est utilisée comme combustible de substitution,
- Les bidons en plastique et les fûts métalliques sont brûlés avec valorisation énergétique ou broyés,
- Les fûts métalliques sont broyés puis valorisés en sidérurgie,
- Les plaquettes, les disques de freins, les amortisseurs et les échappements, après tri, sont réintégrés dans le circuit de production des entreprises sidérurgiques,
- Le plomb des batteries est fondu et sert à la fabrication d'autres batteries. L'acide est neutralisé et le bac en polypropylène est réduit en granulats et intègrent la filière recyclage des plastiques.

Les équipements électriques et électroniques usagés (ordinateurs, écrans, claviers, casques, imprimantes, téléphones) sont centralisés sur le site Toupargel de Clermont-Ferrand. Après un tri du matériel, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés et recyclés par la société e-dechet.com. Les toners d'imprimantes sont centralisés sur les plateformes logistiques et collectés par un prestataire.

La consommation d'eau au sein du Groupe concerne principalement un usage sanitaire et le nettoyage des véhicules. Celui-ci est effectué dans des centres de lavage externalisés dont certains ont adopté une démarche de consommation responsable.

## DIMINUER L'UTILISATION DE PAPIER

Depuis 2012, Toupargel intègre, sur ses produits à marque propre, un logotype de tri sélectif afin de sensibiliser ses clients au tri des emballages. De plus, pour l'impression de ses documents commerciaux, Toupargel choisit des partenaires éco-responsables, certifiés ISO 14001 respectant la charte Imprim'Vert, utilisant des papiers issus de forêts gérées durablement PEFC™ ou FSC® et imprimant quasi-exclusivement en France. Ces engagements garantissent le fait de produire en minimisant les impacts sur l'environnement tant sur les matières premières que sur la maîtrise des déchets.

En 2017, la Direction des Ressources humaines a fait évoluer son process en s'appuyant sur le digital. Elle a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaires permettant à chaque collaborateur de bénéficier d'un stockage à vie et gratuit sur une plateforme sécurisée.



En adhérant à Citéo, éco-organisme agréé par l'État, Toupargel répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur » et délègue à l'éco-organisme la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière Papiers.

Avec une éco-participation de 74 869 euros versés en 2018 sur l'exercice 2017, Toupargel a financé la collecte des vieux papiers auprès de 60 600 habitants. Les tonnages ainsi collectés ont permis la fabrication de 1 020 tonnes de nouveaux papiers recyclés. Acteur de l'économie circulaire, Toupargel a utilisé 99,43 % de papiers issus de forêts gérées durablement.

Sur la filière papiers, l'impact de cette éco-participation est multiple :

- Elle fait progresser le recyclage, car elle permet d'accompagner financièrement les collectivités dans l'évolution de leurs schémas de collecte et de tri vers davantage de performance,
- Elle favorise l'éco-conception, car elle est financièrement incitative pour les producteurs : plus le produit est éco-conçu, plus l'éco-participation baisse,
- Elle développe l'innovation car elle finance des activités de recherche appliquée et de développement menées par Citéo et ses partenaires,
- Elle permet de sensibiliser le plus grand nombre par des campagnes d'information sur le tri et le recyclage.

**1.6**  
tonne de DEEE  
recyclée en 2017





# ANNEXES

## ANNEXE 1 – Note méthodologique

### Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel des indicateurs extra-financiers est l'année civile du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017. Le précédent rapport est consultable dans le rapport de gestion du rapport annuel 2017.

### Référentiel de reporting

Le Groupe Toupargel a établi son propre référentiel de reporting en 2014. Celui-ci est conforme à l'article 225 de la loi dite Grenelle 2.

### Définition du périmètre et variation

Le périmètre du reporting RSE couvre les deux sociétés du Groupe : la holding Toupargel Groupe SA et la filiale opérationnelle Toupargel SASU. Ce périmètre intègre la totalité des sites du Groupe et l'ensemble de ses activités (prospection, télévente, logistique, livraison, services centraux). La zone de chalandise de Toupargel est limitée à la France métropolitaine ; aucun site ou activité n'est présent à l'étranger.

En avril 2014, Toupargel Groupe SA a acquis la société Eismann. Ce rapport intègre, lorsqu'elles sont disponibles, les données d'Eismann (12 % du chiffre d'affaires consolidé) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Pour ces indicateurs, les informations sont en cours de fiabilisation pour homogénéiser les méthodologies de calcul avec celles utilisées historiquement par Toupargel.

### Collecte des données

Les données sont collectées par le responsable RSE, assisté d'un contrôleur de gestion, auprès des différentes directions fonctionnelles concernées.

### Indicateurs exclus

Compte tenu de son activité de négoce et de distribution de produits alimentaires surgelés et d'un champ d'application focalisé uniquement en France, le Groupe considère les indicateurs suivants comme non pertinents :

- Élimination du travail forcé ou obligatoire,
- Abolition effective du travail des enfants,
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement,
- Mesures de prévention de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,

- Limitation de la consommation d'eau,
- Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- Utilisation des sols,
- Consommation de matières premières,
- Adaptation aux conséquences du changement climatique.

### Définitions des indicateurs

Le référentiel de reporting interne au Groupe et la définition des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sont disponibles sur [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr) dans la rubrique « Notre démarche RSE ».

### Comparabilité

Afin de simplifier le reporting et de faciliter la lecture, le choix a été fait de réduire la comparabilité à deux exercices et non trois comme précédemment. Ceci permet d'aligner les indicateurs extra-financiers sur les indicateurs financiers.

### Audit externe

Les principaux indicateurs environnementaux et sociaux 2017 ont été vérifiés par le cabinet Finexfi, mandaté pour vérifier les procédures de reporting. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées en page 63.

La définition des indicateurs de reporting a aussi fait l'objet d'une validation par l'Organisme Tiers Indépendant lors de son intervention.

### Contact

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre démarche RSE ou réagir quant à nos actions, vous pouvez écrire à : [rse@toupargel.fr](mailto:rse@toupargel.fr)

### Définitions des indicateurs

Les définitions des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sont disponibles sur : [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)

### Précisions sur les indicateurs environnementaux

Emissions de CO<sub>2</sub> : afin d'évaluer les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie (électricité, gaz et carburant) et aux recharges de fluides réfrigérants, nous avons utilisé la méthodologie ACT. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de la méthodologie élaborée par l'ADEME et sont disponibles sur le site internet de la Base Carbone.

Consommation électrique : elle représente la consommation électrique de tous les sites du Groupe. Elle concerne en tarif vert les cinq plateformes logistiques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour les autres sites soumis au tarif vert, elle est basée sur la consommation réelle facturée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre puis sur une estimation sur les deux derniers mois de l'année. Pour les sites soumis au tarif jaune, elle est basée sur la consommation réelle facturée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre puis sur une estimation sur les deux derniers mois de l'année. Pour les sites soumis au tarif bleu, elle est basée sur la consommation réelle facturée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre puis sur une estimation sur les trois derniers mois de l'année.

Consommation de gasoil : elle concerne, d'une part, le parc de véhicules dont la consommation de gasoil est suivie par un logiciel de gestion de la flotte, et d'autre part, la cuve interne utilisée sur la plateforme logistique de Chalon-sur-Saône. La consommation de gasoil relative aux déplacements professionnels de nos collaborateurs avec leur propre véhicule ou un véhicule de location n'est pas prise en compte. La flotte ne comprend aucun véhicule essence.

Distance effectuée par nos livreurs et navettes internes : elle correspond, d'une part, au kilométrage réalisé par l'ensemble de nos navettes chargées du transport des commandes de nos plateformes logistiques vers nos agences de livraison et d'autre part, au kilométrage réalisé par l'ensemble de nos véhicules, de nos agences de livraison à la porte de nos clients, pour livrer les commandes.

Consommation de fluides frigorigènes : cet indicateur prend en compte la consommation de fluides de nos installations fixes et de nos camions frigorifiques. Elle correspond à la quantité facturée lors de fuites ou de remplacement de fluides réfrigérants.

Nombre de fournisseurs en factures dématérialisées : cet indicateur correspond au nombre

de fournisseurs de marchandises communiquant la totalité de leurs factures de marchandises à Toupargel sous forme dématérialisée ramenée au nombre total de fournisseurs de marchandises. Les fournisseurs de frais généraux ne rentrent pas en ligne de compte dans cet indicateur.

Consommation de cartons : elle correspond à la quantité de cartons facturés et utilisés par les cinq plateformes logistiques pour préparer les commandes des clients et elle est rapportée au poids par carton selon le format de carton utilisé. Elle est ajustée du niveau de stock en début et fin de période.

### Précisions sur les indicateurs sociaux

Effectifs fin de période : effectif de Toupargel Groupe SA et de Tourpagel SASU inscrit à la date du 31/12, tous types de contrats (CDI, CDD, CDI-Contrats de professionnalisation, CDD-Contrats de professionnalisation), exceptés stagiaires et apprentis, inclus les suspensions de contrat. Cet effectif total est repris aussi au niveau des indicateurs concernant la répartition par sexe, par type de contrat, par statut (cadres, VRP, employés et agents de maîtrise), par âge, par ancienneté, par temps de travail (temps complet/partiel) et par métier.

Entrées/sorties : nombre de collaborateurs entrés et sortis des effectifs dont un contrat de travail a été conclu et dont la relation contractuelle s'est terminée durant l'année au sein des deux entités. Les employés sortis au 31/12 au soir sont inclus dans les effectifs de 2017.

Turn-Over : le turn-over correspond au nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée (tous motifs sauf rupture de période d'essai, départs en retraite et décès) rapporté à l'effectif CDI présent sur la période.

Masse salariale et rémunération : la masse salariale annuelle brute correspond au total des salaires bruts versés dans l'année. La rémunération annuelle moyenne brute correspond au total des salaires bruts versés dans l'année inclus les indemnités de retraite divisé par l'effectif annuel moyen en Equivalent Temps Plein.

Absentéisme : le taux d'absentéisme est égal au nombre de jours calendaires d'absence rapporté à l'effectif moyen x 30 jours x 12 mois. Les motifs d'absence pris en compte dans le calcul de l'absentéisme sont les suivants : maladie, maladie professionnelle, accident de

travail, accident de trajet.

Les absences de plus de 45 jours sont comptabilisées à 45 jours pour éviter la perturbation des taux avec les absences de très longue durée.

Nombre d'accidents du travail et de trajet : nombre de déclarations d'accidents de travail et trajet émises en 2017, et non refusées au 31/12/2017.

Le nombre de jours d'arrêt pris en compte pour les taux de fréquence et de gravité concerne seulement les jours d'arrêt pour accidents de travail survenus en 2017 et pour accidents de travail survenus dans les années antérieures. Le dénominateur des heures réelles travaillées est établi sur les heures théoriques, auxquelles sont ajoutées les heures supplémentaires et les absences soustraites.

Taux de fréquence : nombre de jours d'accident de travail avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées

Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt suite à un accident de travail X 1 000 / Nombre d'heures travaillées

### Précisions sur les indicateurs sociétaux

Nombre de références régimes spécifiques : cet indicateur recense le nombre de références commercialisées dans le catalogue régimes alimentaires spécifiques incluant des produits sans gluten, sans lactose, exempts d'allergènes, pauvres en sel, en sucre ou en matières grasses, à index glycémique bas ou encore des produits de régime.

Nombre de références BIO : cet indicateur recense le nombre de références commercialisées dans les catalogues Toupargel Surgelés et Frais & Épicerie du mois de décembre 2017.

Nombre de références pêche responsable : ces références sont identifiées dans le catalogue produits remis à nos clients avec la mention "issu d'une pêche responsable". Ces poissons sont fournis à Toupargel avec une certification de pêche responsable d'un organisme indépendant.

## ANNEXE 2 – indicateurs sociaux

		2017	2016
Répartition de l'effectif	Nombres de collaborateurs	3 236	3 463
	Part des cadres - non cadres	8 % - 92 %	7 % - 93 %
Embauches et départs	Nombre d'embauches	1 451	1 849
	Nombre de départs	1 845	1 916
	Nombre de départs CDI	1 012	946
	dont rupture de la période d'essai	383	412
	dont licenciements	225	202
	Taux de turn-over	14,4%	12,1%
	dont taux de turn-over (hors métiers de prospection)	12,2%	11,5%
	Age moyen	42 ans et 11 mois	42 ans et 5 mois
	Ancienneté moyenne	10 ans et 4 mois	9 ans et 11 mois
	Part des contrats en CDI-CDD	93,8 % - 6,2 %	93,4 % - 6,6 %
Rémunérations	Rémunération annuelle moyenne brute	26 822 €	26 379 €
	Nombre de promotions internes	21	26
Organisation du temps de travail	Taux de collaborateurs à temps complet - partiel	91 % - 9 %	92 % - 8 %
	Taux d'hommes à temps complet - partiel	99 % - 1 %	99 % - 1 %
	Taux de femmes à temps complet - partiel	82 % - 18 %	82 % - 18 %
	Taux d'absentéisme (Toupargel SASU)	3,9 %	3,7 %
	Taux d'absentéisme hors prospection (Toupargel SASU)	3,4 %	3,2 %
	Dialogue social	Nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel	39
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés	3	3
	Nombre d'accidents du travail et de trajet	269	253
Santé et sécurité au travail	Taux de fréquence	27,60	30,35
	Taux de gravité	1,44	1,86
	Taux de sinistralité (pour 1 000 véhicules)	28,0 %	29,0 %
	Nombre de médiations traitées par la cellule d'écoute psychologique	21	17
	Nombre de maladies professionnelles	13	26
	Formation	Taux de la masse salariale dédiée à la formation	1,35 %
Egalité hommes-femmes	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formés	11,08 h	14,41 h
	Part de l'effectif par genre (hommes-femmes)	57 % - 43 %	57 % - 43 %
	Part des cadres (hommes - femmes)	66 % - 34 %	67 % - 33 %
Handicap	Part des femmes au Comité exécutif	17 %	11 %
	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap (Toupargel SASU)	5,93 %	5,87 %
Lutte contre les discriminations	Taux de travailleurs de 55 ans ou plus	16,2 %	15,0 %
	Taux de travailleurs de moins de 25 ans	6,5 %	6,3 %

## ANNEXE 3 – indicateurs environnementaux

		2017		2016	
		Toupargel	Groupe	Toupargel	Groupe
Mesures de prévention et de recyclage (Pollution et gestion des déchets)	Consommation de cartons (en tonnes)	1 834	NC	1 859	2 057
	Grammage du papier des catalogues(en grammes/m²)	51	NC	51	NC
	Poids des déchets recyclés (en tonnes)	3 330	NC	3 501	NC
Emissions directes CO <sub>2</sub> (scope 1 et 2) (en Teq CO <sub>2</sub> )			27 135		27 299
Consommation de matières premières et d'énergie (utilisation durable des ressources)	Consommation électrique (en 000 kWh)	22 133	23 416	21 934	23 772
	Consommation gazoil (en 000 litres)	5 106	6 024	5 089	6 083
Adaptation aux conséquences du change- ment climatique	Distance effectuée par nos livreurs et navettes internes (en km)	33 471 093	42 738 913	32 941 152	42 554 176
	% de chauffeurs formés à l'éco-conduite	100%		100%	
	% de camions équipés d'un sys- tème de télématique embarquée	100 %		100 %	

## ANNEXE 4 – indicateurs sociétaux

		2017	2016
Développement régional	Nombre de produits provenant de fournisseurs locaux (gamme Frais & Épicerie)	91	68
	Nombre de références Bio	205	154
	Nombre de références dédiées aux régimes spécifiques	84	87
Développement de la nutrition responsable	% des plats cuisinés à marque propre sans colorants artificiels	100 %	100 %
	% des plats cuisinés à marque propre sans arômes artificiels	97 %	97 %
	% des produits sans matières grasses hydrogénées	100 %	100 %
	Nombre de références pêche responsable	27	25
	Nombre de références pêche française	16	18
Prévention du risque alimentaire	Taux de réclamation sur la qualité produit (pour 1000 uvc) (Toupargel)	0,28	0,25
	Taux de réclamation des clients (pour 1000 livraisons)	16,6	8,9
Partenariat et mécénat	Budget affecté au fonds de dotation	111 K€	104 K€
	Dons à la Banque alimentaire et autres associations (en nombre de produits)	168 K€	114 K€
Fournisseurs	% de contrats d'achat intégrant les principes du Pacte Mondial	83 %	94 %

# TABLE DE CONCORDANCE

CONTENU	INDICATEURS	GRI	ISO 26000	Pacte mondial	Pages	
<b>Informations sociales</b>						
Emploi	1 - Effectif total	LA1	6.4.4.	1	43	
	1 - Répartition des salariés par sexe	LA1	6.4.4.		59	
	1 - Répartition des salariés par âge	LA1	6.4.4.		46	
	1 - Répartition des salariés par zone géographique	LA1	6.4.4.		NA	
	2 - Embauches	LA2	6.4.4.		59	
	2 - Licenciements	LA2	6.4.4.		59	
	3 - Rémunérations	LA3	6.4.4.		59	
	3 - Evolutions des rémunérations	LA3	6.4.4.		59	
Organisation du travail	4 - Organisation du temps de travail	LA	6.4.4.	3	44 et 59	
	31 - Absentéisme	LA7	6.4.4.		59	
Relations sociales	5 - Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.	LA4	6.4.3/5	3	43	
	6 - Bilan des accords collectifs	LA5	6.4.3/5		43	
Santé et sécurité	7 - Conditions de santé et sécurité au travail	LA4	6.4.6	3	59	
	8 - Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel	LA9	6.4.6		43	
	32 - Accidents du travail, notamment leur fréquence et gravité	LA7	6.4.6		59	
	32 - Maladies professionnelles	LA7	6.4.6		59	
Formation	9 - Politiques mises en œuvre en matière de formation	LA11	6.4.7	3	44 et 59	
	10 - Nombre total d'heures de formation	LA10	6.4.7		59	
Egalité de traitement	11 - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	LA14		3	46	
	12 - Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapés	LA13			46	
	13 - Politique de lutte contre les discriminations	LA13			46	
Promotions et respect des conventions de l'OIT	33 - Respect de la liberté d'associations et du droit de négociation collective	HR5 LA4 LA5	6.3.10	3	44	
	34 - Elimination de la discrimination en matière d'emploi et profession	HR4 LA13 LA14	6.3.10		6	46
	35 - Elimination du travail forcé ou obligatoire	HR 6/7	6.3.10		4 et 5	40 et 57
	36 - Abolition effective du travail des enfants	H6	6.3.10			40 et 57
<b>Informations environnementales</b>						
Politique générale en matière environnementale	14 - Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Approche managériale	6.5.1/2	7, 8 et 9	52	
	15 - Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement		6.5.1/2		52	
	16 - Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30	6.5.1/2		53	
	37 - Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.	EN28 EC2	6.5.1/2		57	
Pollution et gestion des déchets	17 - Les mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22 EN23 EN24	6.5.3	7, 8 et 9	53, 54 et 57	
	18 - Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	EN22	6.5.3		55	
	19 - La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	EN25	6.5.3		57	
	20 - Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	EN25	6.5.3		41	

CONTENU	INDICATEURS	GRI	ISO 26000	Pacte mondial	Pages
Utilisation durable des ressources	21 - Consommation d'eau		6.5.4		57
	21 - Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN8 EN9 EN21	6.5.4		57
	22 - Consommation de matières premières	EN1	6.5.4		40, 57 et 82
	22 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	EN10	6.5.4	7, 8 et 9	40
	23 - Consommation d'énergie	EN3 EN4	6.5.4		53
	23 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN5 EN6 EN7	6.5.4		53
	38 - Utilisation des sols		6.5.4		57
Changement climatique	24 - Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	EN16 EN17 EN19 EN20	6.5.5	7, 8 et 9	53
	39 - Adaptation aux conséquences du changement climatique	EN18 EC2	6.5.5		57
Protection biodiversité	25 - Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité	EN11 à EN15 EN25	6.5.6	7, 8 et 9	40
<b>Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>					
Impact territorial, économique et social	26 - En matière d'emploi et de développement régional	EC8 EC9	6.8.5		43 et 48
	27 - Sur les populations riveraines et locales	EC1 EC6	6.8		48
Relations avec les parties prenantes	28 - Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	4.14 à 4.17	5.3.3		34
	29 - Actions de partenariat ou de mécénat	EC1 4.11 à 4.13	6.8.9		49 et 50
Sous-traitance et fournisseurs	30 - Prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	EC6 HR2 & HR5 à HR7	6.6.6		40
	40 - Importance de la sous-traitance et la prise en compte de la RSE dans les relations avec fournisseurs et sous-traitants	3.6 et 4.14	6.6.6	1 et 2	40
Loyauté des pratiques	41 - Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruptions	SO2 à SO4 SO7 & SO8	6.6.3	10	38
	42 - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1 & PR2	6.7.4		40, 41 et 42
	43 - Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	HR	6.3	1 et 2	40

# Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Toupergel Groupe et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport annuel comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société Toupergel Groupe.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

## ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

## AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 14 mars et le 3 avril 2018 pour une durée d'environ sept jours/hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : Toupergel SASU

# LE CAHIER DE L'ACTIONNAIRE



## Informations boursières

Profil boursier du titre  
Actionnariat  
Données boursières  
Dividende et titre  
Relations avec la communauté financière

**p.65**

p.65

p.65

p.66

p.67

p.68

## Chiffres et ratios financiers

Compte de résultat  
Bilan  
Ratios financiers

**p.70**

p.70

p.71

p.71



# Informations boursières



## Profil boursier du titre

• <b>Date d'introduction</b>	3 Décembre 1997
• <b>Prix d'introduction</b>	3.81 €
• <b>Code ISIN</b>	FR0000039240
• <b>Code Bloomberg</b>	TOU
• <b>Code Reuters</b>	TPGEL.PA
• <b>Appartenance à un indice</b>	CAC@All-Share, Gaia Index
• <b>Euronext Paris</b>	Compartiment C
• <b>Classification sectorielle</b>	5337 (détaillants et grossistes - Alimentation)
• <b>Eligibilité au PEA</b>	oui
• <b>Eligibilité au PEA-PME</b>	oui
• <b>Eligibilité au Service de Règlement Différé</b>	non
• <b>Membre de Middlednext</b>	oui
• <b>Capital au 31/12/2017</b>	1 018 330.70 euros
• <b>Nombre de titres ordinaires</b>	10 183 307
• <b>Nominal</b>	0.10 €
• <b>Cours au 31/12/2017</b>	4.48€
• <b>Flottant en % du capital au 31/12/2017</b>	13.16 % (y compris salariés)
• <b>Flottant au 31/12/2017</b>	6.0 M€
• <b>Capitalisation boursière au 31/12/2017</b>	45.6 M€



**MiddleNext** est l'association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées.



**Euronext** est la première Bourse paneuropéenne avec plus de 1 300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 3 600 milliards d'euros.

## Actionnariat au 31 décembre 2017

Groupe familial Roland Tchénio

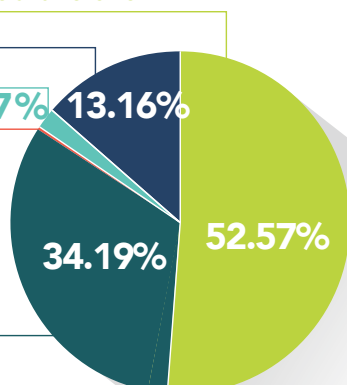
Public

Auto-détention

Autres 0.07%

administrateurs 0.02%

Groupe familial Maurice Tchénio

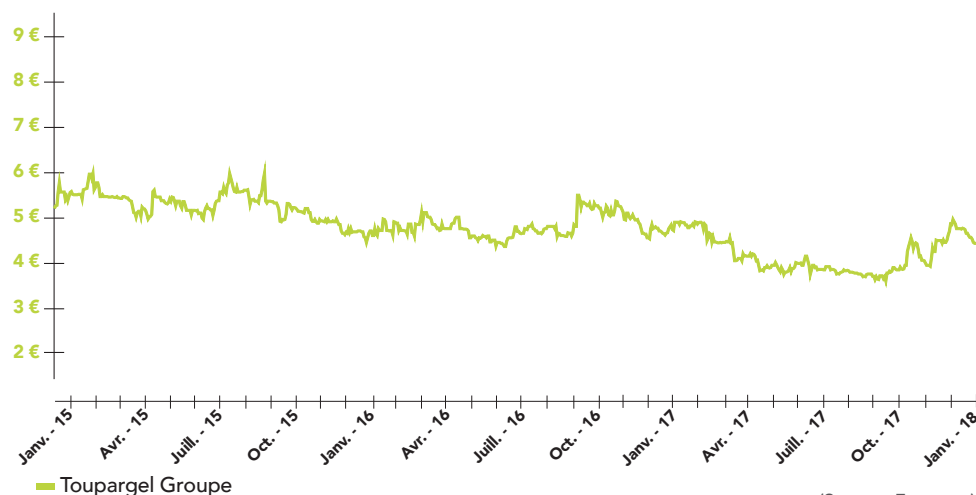


**87%  
DU CAPITAL**  
EST DÉTENU PAR UN  
ACTIONNARIAT FAMILIAL

# Données boursières

## L'ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

(de janvier 2015 à décembre 2017)



(Source : Euronext)



## L'AGENDA 2018 (\*)

**25 AVRIL 2018**

Assemblée Générale des Actionnaires au siège social (69380 Civrieux d'Azergues)

**26 SEPTEMBRE 2018**

Publication des comptes semestriels 2018

Conférence téléphonique sur les comptes semestriels 2018

\* Sous réserve de modifications

## L'ÉVALUATION DES VOLUMES ÉCHANGÉS

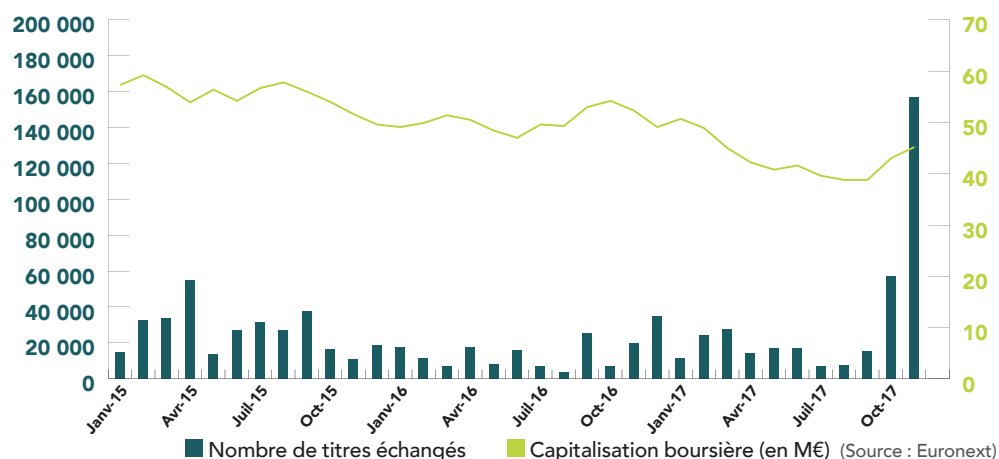
Le volume moyen mensuel d'échanges s'établit à 32 188 titres en 2017 (contre 14 507 titres en 2016) (Source : Euronext)

Période	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en K€)
Décembre 1997	3,81	3,36	678 620	2 513
Année 2012	10,90	5,15	365 292	2 579
Année 2013	8,47	4,19	843 801	4 362
Année 2014	8,80	4,99	399 501	3 005
Année 2015	6,20	4,57	318 823	1 713
Année 2016	5,84	4,20	174 085	845
Janvier 2017	4,99	4,71	11 156	54
Février 2017	4,94	4,49	24 232	112
Mars 2017	4,60	4,00	27 800	118
Avril 2017	4,30	3,87	14 451	59
Mai 2017	4,06	3,75	16 941	67
Juin 2017	4,20	3,79	17 210	69
Juillet 2017	3,97	3,81	7 124	28
Août 2017	3,90	3,70	7 456	28
Septembre 2017	3,97	3,65	15 137	58
Octobre 2017	4,60	3,90	56 887	242
Novembre 2017	5,04	3,96	156 710	644
Décembre 2017	5,15	4,31	31 146	148
<b>Année 2017</b>	<b>5,15</b>	<b>3,65</b>	<b>386 250</b>	<b>1 627</b>

## L'ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN K€) ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS

La capitalisation boursière définit la valeur que le marché boursier attribue à l'entreprise. Elle correspond au nombre d'actions multiplié par le cours de Bourse.

A la clôture au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Toupargel Groupe s'élevait à 45,6 M€.



# Dividende et titre

## LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Le Conseil d'Administration propose le dividende et sa date de versement. La politique de distribution de dividendes tient compte des besoins d'investissements du Groupe, du contexte économique et de tout autre facteur

jugé pertinent. Au titre des exercices 2012 à 2016, aucun dividende n'a été versé. Au titre de 2017, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018 de ne pas distribuer de dividende.

## LES ACHATS OU VENTES DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2016, Toupargel Groupe détenait 200 000 actions propres, acquises pour 5 106 K€, en vue d'affectation aux plans de stock-options approuvés par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007, valorisées 960 K€ au 31 décembre 2016 et 8 675 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 41.6 K€.

Conformément à la 8e résolution de l'Assemblée

générale mixte du 26 avril 2017, le Conseil d'Administration de Toupargel Groupe SA du 14 juin 2017 a été autorisé à annuler les 200 000 actions auto-détenues, soit 1,93 % du capital social. Au 31 décembre 2017, Toupargel Groupe détenait 7 220 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 32.3 K€.

## L'ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER

Toupargel Groupe SA a mandaté Caceis Corporate Trust pour assurer son service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif administré, il convient à l'actionnaire de s'adresser directement à son intermédiaire financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient à l'actionnaire de s'adresser à :

### CACEIS Corporate Trust – Service émetteur

14 rue Rouget de Lisle  
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9  
Tél : 01.57.78.34.44 - Fax : 01.49.08.05.80  
E-mail : ct-contact@caceis.com

## LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉTENTION DES TITRES

	Actions au Porteur		Actions au nominatif	
			administré	pur
Lieu de dépôt des actions	Chez un intermédiaire financier au choix			Chez Caceis
Frais de gestion et droits de garde	A la charge de l'actionnaire selon la tarification de son intermédiaire financier			Gratuits
Ordre de bourse	Adressé à l'intermédiaire financier	Adressé à l'intermédiaire financier (des délais peuvent survenir pour convertir les titres au porteur avant de réaliser la vente).		Adressé à Caceis
Déclaration fiscale annuelle	L'intermédiaire financier adresse à l'actionnaire un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant toutes les opérations de son compte titres			Caceis adresse à l'actionnaire un IFU regroupant les opérations concernant le titre Toupargel Groupe
Participation à l'Assemblée Générale	L'actionnaire doit demander à son intermédiaire financier de procéder aux formalités en vue de sa participation à l'Assemblée et adresser une attestation de participation à Toupargel Groupe. Toupargel Groupe lui adressera alors une carte d'admission à l'Assemblée Générale.		Toupargel Groupe adresse automatiquement à l'actionnaire un avis de convocation avec un formulaire de vote à distance ou de procuration lui permettant de communiquer à Toupargel Groupe ses instructions en vue de participer à l'Assemblée Générale.	



## UNE TRANSPARENCE ET DES PERFORMANCES FINANCIÈRES RÉCOMPENSÉES

**2014** : - n°2 du classement Gaia Index (secteur distribution) et n°3 parmi les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 et 500 M€

**2013** : - n°1 du classement Gaia Index (secteur distribution) et n°1 parmi les sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 et 500 M€

**2007** : - Prix du meilleur rapport annuel 2006 des sociétés cotées hors de l'indice SBF 120, décerné par la Vie Financière et les Echos  
- 2ème prix de la gouvernance remis par l'AGEFI

## LA LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO EN 2017

- 24 mars 2017** - Avis préalable à l'AGO du 26 avril 2017
- 14 avril 2017** - Avis de convocation à l'AGO du 26 avril 2017
- 12 mai 2017** - Avis d'approbation des comptes et de la décision d'affectation du résultat 2016

## LE PRESTATAIRE DE SERVICES D'INVESTISSEMENT ASSURANT LA LIQUIDITÉ DU TITRE

Un contrat de liquidité conforme au modèle établi par l'Association Française des Marchés Financiers (1) (AMAFI) reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, conforme au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, a été conclu entre Toupargel Groupe SA et la société Oddo, le 1er décembre 2006, avec une mise en application au 1er janvier 2007, en vue d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Toupargel Groupe. À l'ouverture du compte, Toupargel Groupe SA a apporté au crédit du compte de liquidité la somme

de 100 000 euros. En date des 28 janvier 2008 et 17 janvier 2012, les sommes supplémentaires de 30 000 euros ont été apportées au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 160 000 euros. En date du 25 mai 2012, la somme supplémentaire de 20 000 euros a été apportée au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 180 000 euros. Le solde du compte de liquidité au 31 décembre 2017 s'élève à 33 293 euros en espèces et 32 346 euros en titres auto-détenus (inscrits en moins des capitaux propres).



(1) L'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) a pour mission de contribuer à promouvoir et à développer les activités de marchés financiers en France.

## Relations avec la communauté financière

### LES PUBLICATIONS DIFFUSÉES EN 2017 AUX ACTIONNAIRES ET AUX PROFESSIONNELS FINANCIERS

- Rapport annuel 2016 diffusé en français en 200 exemplaires papier et publié sur [toupargelgroupe.fr](http://toupargelgroupe.fr). Le rapport a été envoyé aux analystes, gérants de fonds, institutions, banques et actionnaires individuels qui en avaient fait la demande.
- Rapport sur l'activité 2016 diffusé aux actionnaires lors de la convocation à l'Assemblée Générale du 26 avril 2017.
- Communiqués sur le chiffre d'affaires 2016 et les comptes semestriels en français et en anglais.
- Mise à disposition sur [toupargelgroupe.fr](http://toupargelgroupe.fr) des présentations diffusées aux professionnels financiers.

### LA DIRECTIVE TRANSPARENCE

Dans le cadre de la Directive Transparence, imposée par le Règlement Général de l'AMF, entrée en vigueur le 20 janvier 2007, Toupargel utilise un diffuseur professionnel (Les Echos médias) pour la diffusion effective et intégrale de son information réglementée.



### LES AUTRES DOCUMENTATIONS

- Les documents juridiques - les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports et certificats des contrôleurs légaux et du Conseil d'Administration, ainsi que la liste des actions de parrainage et de mécénat peuvent être consultés au siège social de Toupargel Groupe SA, 13 chemin des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues. La société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande les bilans sociaux de Toupargel SASU et Eismann SAS prévus par les articles L 2323-68 et suivants du code du travail.
- Site Internet : [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)  
Toupargel Groupe met à la disposition du public un site institutionnel en français et en anglais référençant notamment les rapports annuels et l'information réglementée communiquée à l'AMF. Toupargel est répertorié sur un certain nombre de sites Internet externes dont ceux d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de la Direction de l'information légale et administrative ([www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)) et des Echos ([www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)).





### LES ACTIONS AUPRÈS DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Toupargel répond à toutes demandes émanant des actionnaires individuels (demandes d'informations, envoi de rapports annuels...) recues par courrier, téléphone ou via le site internet institutionnel.

### LES ACTIONS AUPRÈS DES ANALYSTES ET DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Toupargel Groupe a participé en 2017 à des manifestations avec des analystes et gérants sous forme de one to one ou de conférences (Oddo Midcap). Une réunion SFAF (1) a été organisée le 16 mars 2017 à l'occasion de la présentation des résultats annuels 2016. La publication des comptes semestriels, effectuée le 13 septembre 2017, a été suivie d'une réunion SFAF le 14 septembre 2017 réunissant investisseurs institutionnels et analystes financiers. Une réunion SFAF a été organisée le 27 mars 2018 à l'occasion de la présentation des résultats annuels 2017.

(1) SFAF (Société Française des Analystes Financiers) : association des professionnels de l'investissement et du financement oeuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière ainsi qu'au développement d'une information économique et financière de qualité. La SFAF soutient les émetteurs dans l'organisation de leurs réunions de communication financière.

### LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Toupargel Groupe entretient des relations régulières avec la presse financière, la presse économique, la presse régionale, la radio et la TV par des envois de communiqués, l'organisation d'interviews. La presse a été invitée le 16 mars 2017 à la réunion de présentation des résultats annuels 2016, le 14 septembre 2017 à la réunion de présentation des résultats semestriels 2017 et le 27 mars 2018 pour les résultats annuels 2017.

### LES ANALYSTES FINANCIERS AYANT PUBLIÉ SUR LA VALEUR EN 2017

- **Antoine Augier de Lajallet** - Oddo Nextcap - aaugierdelajallet@oddo.fr

### LES RELATIONS ACTIONNAIRES, ANALYSTES ET INVESTISSEURS

- **Responsables de l'information**  
Romain Tchénio – Président Directeur Général  
Nicolas Besson – Directeur administratif et financier  
Cyril Tezenas du Montcel – Responsable Trésorerie, Communication financière et RSE.



#### CONTACTS

Email : [infofinanciere@toupargel.fr](mailto:infofinanciere@toupargel.fr)

Courrier :

Toupargel – Communication financière  
13 chemin des Prés Secs,  
69380 Civrieux d'Azergues

Internet :

[www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)

Téléphone : 04 72 54 10 00

Fax : 04 27 02 61 94

# Chiffres et ratios financiers 2017



**28%**  
GEARING  
(HORS CICE)

**271.4**  
MILLIONS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**-3.9%**  
MARGE OPÉRATIONNELLE  
COURANTE

## Compte de résultat

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre des ventes	294.4	313.4	308.7	293.2	271.4
Ebitda	17.5	15.1	15.1	11.5	-1.1
Résultat opérationnel courant	8.3	5.7	4.8	2.8	-10.6
Coût financier	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1
Résultat avant impôts	8.3	-12.4	4.6	-17.3	-10.7
Impôts	-3.3	-1.1	-1.3	-0.7	3.2
Résultat net part du Groupe	5.1	-13.5	3.2	-18.0	-7.6
Capacité d'autofinancement	14.1	11.9	12.3	9.3	-3.1
Cash Flow Libre	2.9	-0.3	5.5	1.4	-6.3

(1) : Résultat opérationnel courant - résultat des cessions d'actifs immobilisés - reprises de provisions + dotations aux amortissements et provisions

## Bilan

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Total du bilan	159.8	166.0	164.1	145.7	150.4
Capitaux propres	88.4	74.6	78.4	59.9	54.6
Endettement brut	11.6	20.0	18.8	21.8	34.4
Endettement net	9.4	22.7	18.8	21.3	31.4
Actif non courant	140.2	146.2	143.3	125.4	127.8
Investissements	6.0	14.5	5.1	5.1	4.2
Variation du fonds de roulement	5.2	2.4	6.6	7.9	5.7
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-33.8	-27.2	-22.6	-15.2	-11.9
Variation du BFR	6.6	1.4	4.6	6.8	3.3
Trésorerie	2.2	-2.0	-0.1	0.5	3.0
Variation Trésorerie	1.4	-4.2	2.0	0.5	2.5

## Ratios financiers

	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat net par action (en €)	0.50	-1.33	0.32	-1.77	-0.75
Capacité d'autofinancement par action (en €)	1.38	1.17	1.21	0.91	-0.31
Actif net comptable par action (en €)	8.69	7.30	7.71	5.89	5.27
Couverture des frais financiers (x fois)	59.5	23.0	17.0	14.9	-52.4
Ratio de levier (x fois)	0.54	1.50	1.25	1.86	-27.78
Gearing	11 %	30 %	24 %	35.0 %	58 %
Marge opérationnelle courante	2.8 %	1.8 %	1.5 %	0.9 %	-3.9 %
Marge nette	1.7 %	-4.3 %	1.0 %	-6.1 %	-2.8 %
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	6.1 %	5.1 %	4.3 %	3.4 %	-12.4 %
Rentabilité de l'actif	5.2 %	3.4 %	2.9 %	1.9 %	-7.0 %
Taux de rotation de l'actif (x fois)	1.8	1.9	1.9	2.0	1.8
Retour sur capitaux employés (ROCE)	4.9 %	4.1 %	3.1 %	2.2%	-14.7 %
Effectif	3 296	3 590	3 530	3 463	3 236

## Glossaire financier

Couverture des frais financiers	Résultat opérationnel courant /charges financières
Ebitda	Résultat opérationnel courant - résultat des cessions d'actifs immobilisés - reprises de provisions + dotations aux amortissements et provisions
Gearing	Endettement net / fonds propres
Marge nette	Résultat net / chiffre des ventes
Marge opérationnelle courante	Résultat opérationnel courant / chiffre des ventes
Ratio de levier	Endettement net bancaire / excédent brut d'exploitation
Rentabilité de l'actif	Résultat opérationnel courant / actif total
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	Résultat net avant éléments non récurrents / fonds propres (avant éléments non récurrents)
Retour sur capitaux employés (ROCE)	Résultat opérationnel courant après impôt apparent / immobilisations nettes + BFR
Taux de rotation de l'actif	Chiffre des ventes / actif total

An aerial photograph of several business professionals in a meeting. A woman in a white blazer is in the center, surrounded by others in business attire. The background is a light-colored, textured floor.

# COMPTES CONSOLIDÉS 2017

## Rapport de gestion

p.73

## Contrôle interne et gestion des risques

p.78

## Comptes consolidés 2017

Etat consolidé de la situation financière

p.84

Compte de résultat consolidé

p.85

Etat consolidé du résultat global

p.85

Tableau des flux de trésorerie

p.86

Besoin en fonds de roulement

p.86

Etat de variation des capitaux propres consolidés

p.87

## Annexe aux comptes consolidés

p.88

Notes générales

p.88

Notes sur l'état consolidé de la situation financière

p.91

Notes sur le compte de résultat

p.112

Notes sur les engagements et autres informations

p.118

## Rapport des Commissaires aux Comptes

p.121



# Rapport de gestion



## Organigramme juridique

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 et 2017



Toupargel Groupe SA a acquis, en 2014, 100 % des titres des sociétés Le Comptoir du Surgelé et Eismann France dont l'activité est la vente de produits surgelés aux particuliers.

Toupargel Groupe SA a acquis, début 2014, 100 % des titres de la société Le Comptoir du Surgelé. Le Comptoir du Surgelé a donné son fonds en location-gérance à Toupargel SASU à compter du 1er avril 2014.

Le 5 septembre 2014, la filiale Toupargel SASU a constitué en partenariat (50/50) avec la société Romans Viandes une société dont la dénomination est Dauphiné Viandes en vue d'assurer l'approvisionnement en viandes piécées des sociétés du Groupe Toupargel.

Tous les actifs nécessaires à l'exploitation sont inclus dans le périmètre de consolidation.

### Arrêté des comptes individuels et consolidés

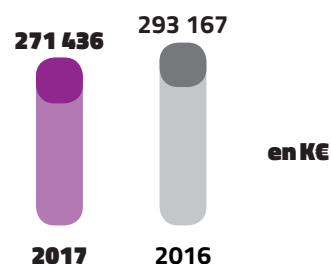
Les comptes individuels et consolidés de Toupargel Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration tenu le 21 mars 2018. A cette date, Romain Tchénio, Président de la SASU Toupargel a arrêté les comptes de cette société et Romain Tchénio, Président de la SAS Eismann, a arrêté les comptes de cette société. Les comptes consolidés ont été communiqués les 26 et 27 mars 2018 par voie de réunions et de média (sites : [www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr), [www.lesechosmedias.fr](http://www.lesechosmedias.fr)). Lesdits comptes sont soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 25 avril 2018, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce.

# Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS.

## LES VENTES DE MARCHANDISES

Le chiffre des ventes consolidé hors taxes pour l'année 2017 est en retrait de 7.4 % à 271 436 K€ contre 293 167 K€ en 2016. Cette baisse s'analyse en un recul du nombre de commandes livrées de 8.5 % à 5.3 millions mais également en une augmentation du panier moyen de 0.8 € pour atteindre 52 € HT. Les ventes de produits surgelés, frais et d'épicerie par canaux entrants (internet et appels entrants) progressent de 22 % en 2017 et représentent 10.2 % du chiffre d'affaires de l'enseigne Toupargel contre 7.8 % en 2016.



Le chiffre des ventes entre les différents canaux se répartit ainsi :

	31/12/2017		31/12/2016	
	K€	Répartition	K€	Répartition
Vente par téléphone	258 879	95,4%	283 874	96,8%
Vente par internet	12 557	4,6%	9 293	3,2%
<b>Total</b>	<b>271 436</b>	<b>100,0%</b>	<b>293 167</b>	<b>100,0%</b>

## SAISONNALITÉ DES VENTES EFFET CALENDRAIRE

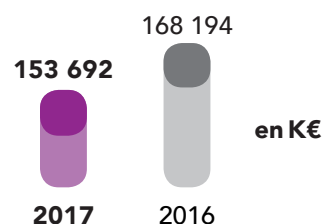
Les ventes subissent une saisonnalité marquée par les éléments suivants : la position des fêtes de Pâques sur le 1er trimestre ou le 2e trimestre influe sur la répartition des ventes de début d'année. Les conditions météorologiques estivales ont un impact sur les ventes du 3e trimestre, notamment sur les ventes de glaces. Le 4e trimestre connaît une forte activité en raison des fêtes de fin d'année. Il a représenté 28.3 % du chiffre d'affaires annuel en 2017. L'évolution du calendrier commercial fait également varier le nombre de jours travaillés de chaque période.

### Répartition du chiffre des ventes

en K€	2017		2016	
1 <sup>er</sup> semestre	135 307	49,8%	145 040	49,5%
2 <sup>ème</sup> semestre	136 129	50,2%	148 127	50,5%
<b>Total</b>	<b>271 436</b>	<b>100%</b>	<b>293 167</b>	<b>100%</b>

## LA MARGE COMMERCIALE

La marge commerciale passe de 168 194 K€ (57.4 % du chiffre des ventes) en 2016 à 153 692 K€ (56.6 % du chiffre des ventes) en 2017 du fait de la mise en place d'un nouveau programme de fidélité et d'un mix défavorable (progression des offres frais et épicerie et e-commerce).



## LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant présente une perte de 10 602 K€ contre un profit de 2 769 K€ en 2016. La marge opérationnelle (résultat opérationnel courant / chiffre des ventes) passe de 0.9 % à -3.9 %.

Le total des coûts opérationnels passe de 165 902 K€ à 164 584 K€ en 2017.

Les charges de personnel passent de 110 337 K€ à 109 091 K€. En valeur relative au chiffre des ventes, elles évoluent de 37.6 % à 40.2 % en 2017. L'effectif au 31 décembre passe de 3 463 en 2016 à 3 236 en 2017.

Les charges externes se montent à 46 439 K€ contre 46 915 K€ en 2016. Les principales baisses concernent les postes, «déplacements, missions et réceptions» (-659 K€), «personnel extérieur» (-270 K€), «frais postaux et télécommunications» (-185 K€). Le poste «carburant» progresse de 468 K€ du fait d'une hausse de prix et de la mise en place d'une nouvelle offre de services (élargissement des plages horaires de livraison).

Les impôts et taxes reculent de 4 614 K€ en 2016 à 4 360 K€ en 2017.

Les amortissements s'élèvent à 8 045 K€ (contre 9 055 K€ en 2016). Le poste provisions présente une dépréciation de 1 492 K€ en 2017 contre une reprise de 85 K€ en 2016.

Les autres charges passent de 549 K€ à 361 K€ en 2017. Les autres produits ressortent à 5 138 K€ contre 5 210 K€ en 2016. Un montant de 4 805 K€ (2016 : 4 233 K€) a été comptabilisé en 2017 au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Le résultat des sorties d'actifs immobilisés ressort à 26 K€ contre 273 K€ en 2016. Il concerne principalement la cession de véhicules et la mise au rebut de matériel.

## LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Ils intègrent en 2016 une dépréciation de goodwill de 20 M€.

## LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel, après charges non courantes, s'élève à -10 602 K€ contre -17 231 K€ en 2016.

## LE COÛT FINANCIER

Le coût financier présente une charge de 136 K€ contre 106 K€ en 2016. Le coût de la dette ressort à 0.5 % contre 0.6 % en 2016.

## LE RÉSULTAT NET REVENANT AU GROUPE

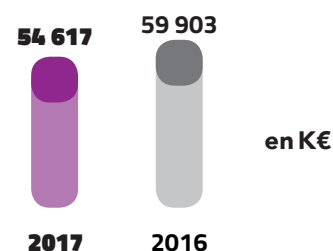
Le résultat net passe de -18 006 K€ à -7 631 K€ en 2017. La marge nette (résultat net / chiffre des ventes) ressort à -2.8 % en 2017 contre -6.1 % en 2016.

## LES CAPITAUX PROPRES

Ils se montent à 54 617 K€ contre 59 903 K€ au 31 décembre 2016. La baisse s'explique par le repli du résultat net, une reprise de provision retraite (Sorie) et l'annulation de 200 000 actions auto-détenues. Aucun dividende n'a été versé en 2017 au titre de 2016.

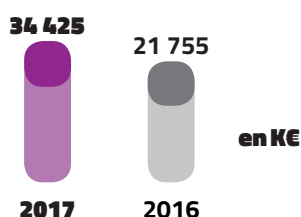
La rentabilité des fonds propres ou ROE (résultat net avant éléments non récurrents / capitaux propres avant éléments non récurrents) passe de 3.4 % à -12.4 % en 2017.

Le retour sur les capitaux employés ou ROCE (résultat opérationnel courant après impôt / immobilisations nettes + BFR) passe de 2.2 % en 2016 à -14.7 % en 2017.



## L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Il s'élève à 34 425 K€ contre 21 755 K€ au 31 décembre 2016. Il intègre un préfinancement du CICE pour 15 993 K€ (13 947 K€ au 31 décembre 2016), trouvant sa contrepartie à l'actif du bilan à hauteur de 17 756 K€.



Les dettes liées aux retraitements des contrats de location-financement, correspondant aux crédit-bails immobiliers, passent de 1 929 K€ à 1 877 K€. Elles concernent le financement du nouveau siège social d'Eismann construit en 2016 à Saint Jean du Cardonnay (76). Les dettes liées aux retraitements des contrats de location-financement, correspondant aux crédit-bails mobiliers, passent de 30 K€ à 0 K€ au 31 décembre 2017. Elles concernent des automates de distribution de produits surgelés.

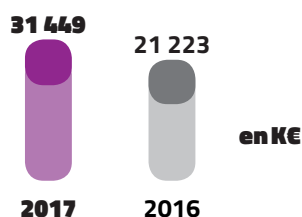
Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de lignes de crédit et emprunts à court et moyen terme, de contrats de location-financement, de préfinancement du CICE et d'autorisations de découvert mobilisables pour un montant global de 41 866 K€ et utilisées à hauteur de 21 699 K€.

en K€	31/12/2017
Lignes de crédit et emprunts confirmés	16 496
Préfinancement du CICE	15 993
Location-financement	1 877
Autorisations de découvert	7 500
<b>Total financements</b>	<b>41 866</b>

## L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Il est passé de 21 273 K€ à 31 449 K€ au 31 décembre 2017.

Le ratio endettement net sur fonds propres ressort à 58 % au 31 décembre 2017 contre 35 % au 31 décembre 2016. Après retraitement du préfinancement du CICE (15 993 K€) trouvant sa contrepartie à l'actif du bilan à hauteur de 17 756 K€, le ratio ressort à 28 % au 31 décembre 2017.



## LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Elle s'élève à -3 115 K€ contre 9 309 K€ en 2016.

## LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement passe de -15 205 K€ au 31 décembre 2016 à -11 908 K€ au 31 décembre 2017 soit une variation de 3 294 K€. Hors CICE, 17 756 K€ en 2017 (15 393 K€ en 2016), le besoin en fonds de roulement évolue de 937 K€ tenant compte d'une baisse des stocks (-1 799 K€), de la hausse du poste clients (747 K€) et de la réduction du poste fournisseurs (-490 K€).

## LES FLUX NETS DE TRÉSORERIE

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles est passé de 2 461 K€ à -6 408 K€ du fait principalement d'un recul du résultat net et tenant compte d'une moindre variation du besoin en fonds de roulement à -3 294 K€ (contre -6 848 K€ au 31 décembre 2016).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est passé de 2 936 K€ en 2016 à -3 607 K€ en 2017. Il tient compte en 2016 d'un montant de 2 218 K€ au titre de cession d'immobilisations, intégrant la cession de l'ancien siège social d'Eismann situé à Maromme (76).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est passé de 1 015 K€ à 12 509 K€ en 2017 du fait du financement du cash flow négatif. Aucune distribution de dividende n'a été effectuée en 2017 (2016 : néant).

## LES GOODWILLS

Une dépréciation de goodwill de 20 M€ a été comptabilisée en 2016 pour tenir compte des performances de l'entreprise.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
	Montant net	Montant net
Goodwills	73 172	73 172

## LES INVESTISSEMENTS

Les investissements normatifs du Groupe concernent principalement le renouvellement des véhicules tous les 5/6 ans, la mise aux normes des agences commerciales et l'acquisition de matériels. Ils sont exclusivement réalisés en France.

En 2017, les investissements corporels et incorporels se sont élevés à 4 113 K€ contre 4 969 K€ en 2016. Ils concernent principalement l'acquisition de logiciels, des frais de packagings, ainsi que des véhicules et du matériel industriel.

Les principaux investissements d'équipement logistique du Groupe ont été effectués au cours des années passées, notamment les plateformes de préparation de commandes de Chalon sur Saône (offre «Frais et Epicerie») en 2002, d'Argentan (Toupargel) en 2004 et Montauban (Toupargel) en 2005.

## PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Litiges : les litiges connus à la date d'arrêté des comptes ont fait l'objet de provisions dont la méthode et le détail figurent en note 11 de la même annexe.

Contrôle URSSAF : Eismann a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2017 sur les 3 dernières années. Une provision sur le risque estimé a été appréhendée dans les comptes sociaux.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe Toupargel a annoncé la signature concomitante le 30 janvier 2018 d'un contrat de prêt senior de 15 M€, d'une opération de cession-bail immobilière de 15 M€ (déduction faite d'une avance preneur de 4 M€), portant sur 4 sites et d'un apport de 10 M€ des principaux actionnaires. La confiance accordée par les partenaires financiers et les actionnaires permettra de mener à bien le plan stratégique Oxygène 2020, lancé en 2017.

La totalité des titres Le Comptoir du Surgelé est cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU en date du 1er janvier 2018, celle-ci procédera à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

Contrôle Urssaf : Depuis mars 2018, Toupargel SASU fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Aucun autre événement postérieur à la clôture d'importance significative pour le Groupe n'est à relever.

## CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

## ÉVOLUTION

Durant l'année 2018, le Groupe accélérera le redéploiement de ses ressources sur les ventes web et les produits de la gamme frais et épicerie.

Plusieurs projets de partenariats sont en phase d'étude ou de test avec des acteurs majeurs de la grande distribution. Ils portent sur le savoir-faire de Toupargel dans les produits surgelés et sur son expertise de la livraison à domicile. Avec 5.3 millions de commandes préparées et livrées dans les 36 000 communes en France, Toupargel s'affiche comme l'accélérateur de la transformation digitale de l'alimentaire.

# Contrôle interne et gestion des risques

## Le contrôle interne

### RÉFÉRENTIEL UTILISÉ

Le Groupe se conforme aux principes énoncés dans le cadre de référence et du guide d'application publiés par l'Autorité des marchés financiers.

### DÉFINITION

La gestion des risques et le contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes, chartes et procédures internes à l'entreprise ;
- d'analyser, de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de s'assurer du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité et fiabilité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

### PROCESSUS

#### Environnement de contrôle

Sensibilisation du personnel : les valeurs du Groupe - la Passion Clients, l'Amour du Produit, l'Ambition et l'Engagement, l'Esprit d'Equipe et de Famille - sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Le Groupe a élaboré une charte éthique, construite autour de cinq principes : la responsabilisation, le respect, la transparence, la confiance et l'intégrité. Le Groupe a également adopté en mars 2018 le code de conduite anti-corruption Middledenext afin de

répondre à l'obligation légale introduite par la loi Sapin 2 mais également pour réaffirmer ses valeurs. D'autre part, un comité éthique a été créé dans le but de pouvoir accompagner les équipes opérationnelles dans la compréhension du code mais également afin de traiter les alertes émanant de collaborateurs sur des faits ou situations contraires au code. Le dispositif d'alerte interne existait déjà en 2011 mais a été modifié pour répondre à la nouvelle réglementation.

Le Groupe se prépare également activement à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en mai 2018 en ayant initié les étapes suivantes :

- Constitution d'un groupe de travail spécialement chargé de vérifier la conformité entre l'application du Règlement et le fonctionnement propre de l'ensemble des activités de l'entreprise
- Désignation d'un CIL en février 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des opérationnels à la réglementation, conseiller et surveiller la mise en application des principes édictés par le règlement et être l'interlocuteur privilégié de nos clients, prospects, collaborateurs et l'organisme de contrôle.

Le règlement intérieur : le règlement intérieur en vigueur est adapté périodiquement. Il est destiné notamment à fixer les règles de discipline, les mesures d'applications de la réglementation en matière de santé et sécurité.

Définition des fonctions et missions : chaque poste est décrit et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis «d'incentives».

Délégations de pouvoir : des délégations de pouvoir limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, qualité produits, environnement, respect des législations du travail, commerciales, financières, etc.

Formation du personnel : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci a à mettre en œuvre.

#### Principaux acteurs

- Le Conseil d'Administration, dont les missions sont de contribuer à définir la stratégie, suivre sa mise en œuvre, évaluer les projets, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règle-

ment intérieur. Un reporting mensuel permet d'assurer le suivi des opérations ;

- Le Comité d'Audit (voir Gouvernement d'Entreprise) : celui-ci dispose d'une charte et d'un guide. La composition et le fonctionnement de ce comité sont conformes à la 8ème directive et à l'article L823-19 du Code de Commerce ;
  - Le Comité Ethique (voir Gouvernement d'Entreprise) : celui-ci dispose d'une charte, son principal rôle est de recueillir les signalements issus du dispositif d'alerte interne.
  - Le Comité des Risques, chargé d'établir une cartographie des risques pouvant influencer sur l'entreprise et chargé de définir des plans d'actions ;
  - La Direction Générale ;
  - Le Comité Exécutif (voir ses missions dans la partie «Fonctionnement») ;
  - Les responsables opérationnels ou fonctionnels et notamment :
    - La Direction Qualité en charge du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plates-formes, du service consommateurs,
    - La Direction Informatique en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information et du plan de continuation d'activité en matière de système d'informations,
    - La Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux, règles de sécurité au travail et qui met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
    - La Direction Financière avec le Contrôle de Gestion,
    - L'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du Contrôle Interne.
- La charte du service d'audit interne définit sa mission et son champ d'intervention.

#### Principales références et actions

- Le recensement des risques : sous l'égide du Comité des risques, une démarche menée par l'auditeur interne, a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques. La cartographie est revue chaque année et la mise en œuvre des recommandations suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés. L'analyse des risques est reprise dans la partie facteurs de risques du présent rapport.
- Le recensement des risques professionnels : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un «document unique» par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie. Ce document est mis à jour chaque année.

- Une Commission Sécurité Automobile qui œuvre à la réduction de la sinistralité automobile
- Un Comité «Bien-être et performances au travail» chargé de prévenir les risques psychosociaux d'une part, et une cellule de soutien psychologique aux collaborateurs en ressentant le besoin avec un partenariat externe d'autre part, sont en place.
- Le Système de Management de la Qualité identifie les processus de l'entreprise et les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise à savoir contrôle, procédures (manuel et diffusion sur l'intranet), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.
- Les manuels de procédures décrivent les procédures applicables. Elles sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise.
- Les guides RH reprenant les principales règles et processus de management au sein du Groupe.
- La charte d'utilisation du système d'informations définit les droits et obligations des utilisateurs.
- La charte de bonne utilisation des véhicules de fonction présente les bonnes pratiques d'usage des véhicules professionnels.
- La charte d'expression sur les réseaux sociaux rappelle les règles d'expression élémentaires à respecter.
- La démarche RSE et le suivi d'actions est en cours (voir partie «Développement durable»), des indicateurs sont définis.
- Une démarche de certification de services a été mise en œuvre à partir de 2012. Celle-ci porte sur un périmètre large de la prise de commande jusqu'à la livraison incluant le service clients, la téléprospection et une partie des services centraux.

Cette certification, concernant 151 sites et services, repose sur un référentiel portant sur 50 engagements validés par un comité externe composé de représentants des autorités officielles, d'organismes de consommateurs et piloté par le certificateur SGS. Le certificat Qualicert a été confirmé le 19 janvier 2016 pour trois ans à compter du 26 janvier 2016 jusqu'au 25 janvier 2019. Un audit annuel aura lieu pendant toute cette période, opéré par la société SGS.



WWW.QUALICERT.FR

### Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### Principaux acteurs

- La Direction Financière du Groupe en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.
- Le Contrôle de Gestion (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit avec la comptabilité les états financiers, les tableaux de bord et les budgets.
- La fonction de vérification de la qualité du Contrôle Interne assurée par l'Audit interne et l'Audit Qualité.

#### Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe,
- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts,
- Processus d'arrêté des comptes consolidés et sociaux : planning d'arrêté mensuel, trimestriel, semestriel, annuel et instructions,
- Manuel de révision, permettant la justification des comptes,
- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning,
- Processus budgétaire et suivi mensuel,
- Procédures de recensement des engagements hors bilan,
- Reporting : format unique de reporting interne et liasse de reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit,
- Audit des processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe dont l'activité est la livraison de produits surgelés aux particuliers suit notamment :

- le chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritère détaillée),
- la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),
- les inventaires physiques,
- les frais de personnel : reporting social (mensuel),
- les coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),
- les coûts téléphoniques (trimestriel)
- les coûts logistiques (mensuel)
- les performances en termes de télévente, de développement de nouveaux clients.

Il est précisé que la plupart des coûts font l'ob-

jet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

### Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations

- Dans le cadre des plans d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures, sur les processus achats et sur les processus ressources humaines. Des audits périodiques ont été mis en place à partir de l'analyse informatique multicritères de données.
- Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.
- La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable, audit informatique).

## PLAN D' ACTIONS 2018

Les principales lignes du plan d'action 2018 sont les suivantes :

- Revue du processus budgétaire,
- Raccourcissement du délai de sortie des comptes mensuels,
- Amélioration de certains reportings,
- Simplification de certaines procédures du référentiel d'audit
- Mise en place d'un référentiel de contrôle interne et de contrôle qualité pour les agences de livraison Eismann

# Le contrôle externe

## COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES DE TOUPARGEL GROUPE SA

### Deloitte & Associés

106 cours Charlemagne  
CS 40207 - 69286 Lyon Cedex 02

Représenté par **Madame Vanessa Nicoud-Girardet**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2012 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### Segeco Audit

170 Boulevard de Stalingrad - 69006 LYON

Représenté par **Monsieur Alain Descoins**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2013 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### Cabinet Beas

7-9 Villa Houssaye - 92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2012 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### Cabinet Union d'Etudes Comptables

14 rue de la Charité - 69002 Lyon

Représenté par **Monsieur Philippe Dubost**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2013 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Fin de mandats
• Toupargel SASU Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
• Eismann Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
• Le Comptoir du Surgelé Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
• Dauphiné Viandes Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
• Fonds de dotation Toupargel Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022



# Gestion des risques

## RISQUE : ÉVÈNEMENT OU ACTION QUI AFFECTE LA CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À ATTEINDRE SES OBJECTIFS OU À ASSURER SA PÉRENNITÉ

Le Groupe Toupargel a établi une politique de gestion des risques visant au respect de l'intérêt de ses salariés, des consommateurs, de l'environnement et de la défense de ses actionnaires.

Un Comité des Risques a été mis en place en 2002 afin de recenser et hiérarchiser les risques. Une cartographie des risques est mise à jour chaque année. Des procédures alternatives ont été instaurées en fonction du niveau d'occurrence des risques et de leur impact financier pour le Groupe. Des cellules de crise ont été établies afin de gérer d'éventuelles crises majeures (alimentaire, sociale, image, etc...).

Le Groupe Toupargel a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. L'ensemble des risques sociaux, sociétaux et environnementaux sont abordés dans le rapport RSE (page X) conformément à l'ordonnance N°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la déclaration de performance extra-financière.

Dans ce chapitre, les risques sont présentés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur niveau de maîtrise interne :

**Niveau 1 = Risque significatif**

**Niveau 2 = Risque critique**

**Niveau 3 = Risque stratégique**

### RISQUES OPÉRATIONNELS

#### Risques liés à des facteurs économiques

Identification du risque : Le chiffre d'affaires du Groupe est dépendant de l'environnement de consommation des ménages. Dans les périodes de ralentissement économique, les intentions d'achat en produits alimentaires peuvent être affectées par des considérations spécifiques (pouvoir d'achat, taux de chômage). Une dégradation de l'environnement de consommation alimentaire pourrait entraîner une détérioration des résultats du Groupe.

Gestion du risque : Le Groupe Toupargel suit les données économiques publiées par l'Insee et la Banque de France concernant la consommation des ménages et celles du syndicat professionnel Syndigel concernant le marché de la livraison à domicile de produits

surgelés. Dans le cadre de son plan stratégique Oxygene 2017-2020, le Groupe Toupargel va mettre en place des mesures destinées à adapter le parcours client et son organisation face à un environnement de consommation difficile.

#### Risques liés au positionnement stratégique

Identification du risque : Historiquement, le Groupe Toupargel est positionné sur les populations résidant dans les communes de moins de 10 000 habitants. 80 % des clients habitent en zone rurale ou dans de petites agglomérations (source : Acxiom 2011) et 58 % des clients sont des seniors (plus de 50 ans) alors que ces derniers représentent 40 % de la population.

Gestion du risque : Selon l'Insee, la population dans les communes de moins de 10 000 habitants augmente plus vite que la population métropolitaine et l'évolution de la pyramide des âges va vers un vieillissement de la population en France. Il peut donc être considéré qu'il n'existe pas de risque à court ou moyen terme de disparition des cibles de clients du Groupe Toupargel.

Toutefois, dans le cadre du plan stratégique Oxygene 2020 et afin de ne pas être dépendant d'une seule population Toupargel a décidé d'adapter son parcours client en fonction des besoins des différentes catégories de consommateurs (zone rurale/ zone urbaine/ seniors/actifs). D'autre part, la société continue d'investir dans le développement du business relatif à une clientèle de professionnels pour diversifier son portefeuille clients. Pour cela, la société s'appuie sur ces domaines d'expertises historiques comme la télévente & la téléprospection, la livraison, le conditionnement et préparation de commandes.

#### Risques de réputation

Identification du risque : Un risque de perte d'image peut subvenir dans le cas d'une crise alimentaire, sociale, de dénigrement, sur internet notamment, ou autre et entraîner une baisse d'activité.

Gestion du risque : Toupargel a déployé des procédures de prévention dans chacun des services où les risques sont identifiés. Des procédures de gestion de crise ont été mises en place et sont revus annuellement par l'ensemble des services concernés.

#### Risques de corruption

Identification du risque : Tout collaborateur ayant des relations avec des tiers externes à la société peut être confronté à une situation comportant un risque de corruption active, d'une corruption passive ou un conflit d'intérêt.

Gestion du risque : Ce risque est limité du fait de la nature des clients de Toupargel, à savoir des particuliers ayant un panier moyen de 52 €. D'autre part, les principaux fournisseurs de la société sont situés dans des pays considérés comme non à risque selon le classement Transparency International. Néanmoins, Toupargel a remis à jour l'ensemble des procédures afin de prévenir au maximum ce risque pour l'ensemble des collaborateurs.

#### Risques liés à la concurrence

Identification du risque : L'intensité capitalistique de son activité et ses avantages concurrentiels préservent le Groupe du risque de dissipation rapide de son volume d'affaires. Le maintien et l'augmentation de celui-ci sont liés principalement à la fidélisation des clients et au recrutement de nouveaux clients.

Gestion du risque : Afin de maintenir son volume d'affaires, le Groupe dispose de plusieurs centres de téléprospection, d'équipes de prospection «terrain» et d'une cellule de rétention clients. Le positionnement de prix des produits est suivi par le service marketing produits. Les prix sont équivalents à ceux des concurrents directs. Par rapport à la grande distribution ils sont de l'ordre de 15 % à 20 % supérieurs sur les produits surgelés comparables, du fait de l'intégration du coût de service (préparation, livraison). En 2012, le Groupe Toupargel s'est engagé dans une démarche de certification de services couvrant la quasi-totalité de ses activités et a obtenu la certification Qualicert. Véritable reconnaissance de la politique qualité de l'entreprise, cette certification, première à être accordée dans le secteur de la livraison à domicile de produits surgelés, permet de valoriser l'image de Toupargel auprès des clients et prospects.

#### Risque sur les approvisionnements

Identification du risque : Des phénomènes de rareté peuvent apparaître périodiquement sur certains produits (notamment les produits de la mer). L'exposition du Groupe Toupargel est équivalente à celles des autres distributeurs. Des transferts de consommation s'effectuent alors vers d'autres produits.

Gestion du risque : Au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas enregistré de phénomènes de rareté entraînant des ruptures de stock significatives. Le Groupe est lié à des contrats d'approvisionnement de un à deux ans sur ses produits à marque propre. Les principaux engagements sont de 17 388 K€ pour l'exercice 2017 (contre 24 463 K€ pour 2016).

#### Risque lié aux évolutions du coût d'achat des marchandises

Identification du risque : les variations de l'offre et la demande au niveau mondial ou régional et les conditions climatiques pourraient avoir un effet significatif sur le prix des marchandises concernées. D'autre part, quelques fournisseurs, de produits de la mer notamment, sont exposés au risque dollar. En cas d'évolution majeure de cette devise, ils peuvent être amenés à revoir leurs conditions tarifaires.

Gestion du risque : aucun instrument financier n'est mis en place pour couvrir ces risques. Le positionnement du Groupe Toupargel à l'extrémité de la chaîne de valeur de son activité permet un report des augmentations tarifaires sur le client final. La publication de plusieurs catalogues produits par an donne au Groupe un niveau de flexibilité tarifaire de 3 mois avant la distribution de chaque catalogue.

#### Risque lié aux évolutions du coût des matières premières et carburant

Identification du risque : Le Groupe présente une sensibilité à l'évolution du prix du carburant. Le poste carburant a représenté 2.3 % du chiffre d'affaires en 2017 (2.0 % en 2016). A volume consommé de 5.7 millions de litres et prix moyen du carburant équivalent à 2017, une hausse de 10 % du prix du carburant en 2018 se traduirait par une augmentation de l'ordre de 502 K€ de la facture carburant en 2018.

Gestion du risque : Aucun instrument financier n'est mis en place pour couvrir ce risque. Le Groupe n'est pas lié par des contrats ou des engagements d'approvisionnement en carburant. Un suivi mensuel de la consommation de toute la flotte est effectué à la fois pour limiter le risque de fraude mais également afin de former les salariés à l'éco-conduite. Par ailleurs, des mesures préventives sont mises en place lors de crise de pénurie de carburants.

#### Risque lié à la saisonnalité et aux conditions climatiques

Identification du risque : Les cycles de consommation saisonniers et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les ventes du Groupe. Des températures estivales relativement fraîches peuvent entraîner un

recul des produits saisonniers (ventes de glaces par exemple). Des conditions climatiques «extrêmes» peuvent perturber l'exploitation et la livraison (neige, inondations, etc...).

Gestion du risque : Une procédure permettant de gérer les aléas climatiques a été mise en place afin de pouvoir livrer le client même en cas de gros intempéries. Toutefois, les variations de températures anormales selon la saison ont une incidence négative sur le chiffre d'affaires et ne peuvent être maîtrisées.

#### Risque lié à la valeur patrimoniale des actifs incorporels (goodwill)

Identification du risque : Le goodwill inscrit dans les comptes consolidés se monte à 109 172 K€ brut. Il existe un risque de perte de valeur sur ce patrimoine inscrit à l'actif du bilan.

Gestion du risque : Un «impairment test» est effectué chaque année, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 (cf 4.2). En 2014 et 2016, celui-ci s'est traduit par une dépréciation du goodwill de respectivement 16 000 K€ et 20 000 K€.

#### Risque d'intrusion et d'incendie

Identification du risque : Le groupe détient 140 sites sur le territoire français, il existe donc un risque d'intrusion et d'incendie sur l'ensemble de ces établissements.

Gestion du risque : La plupart des sites sont équipés de systèmes de détection d'intrusion et sont maintenus dans le cadre d'un contrat cadre pluriannuel. Les locaux informatiques névralgiques sont pourvus de système de prévention d'incendie et bénéficie de système de sauvegarde automatique.

Concernant les entrepôts logistique présentant une sensibilité au feu du fait des panneaux d'isolation, le Groupe fait procéder périodiquement à des contrôles par des experts externes et met en œuvre les procédures de prévention et d'intervention afin de minimiser le risque.

#### Risque d'accidents de la route

Identification du risque : Le Groupe exploite 1 573 véhicules et est soumis aux risques d'accidents de la route.

Gestion du risque : Depuis plusieurs années un programme de prévention au moyen de formation, d'affichage et d'accompagnement par les responsables hiérarchiques est développé sous l'égide d'une commission interne de sécurité automobile.

#### Risques informatiques et notamment risque d'intrusion

Identification du risque : les principaux risques sont recensés et font l'objet d'un suivi interne.

Gestion du risque : Une revue formelle est réalisée chaque année par activité. Une démarche d'amélioration continue permet d'aligner le niveau global de sécurité et de performance du système d'information aux besoins du Groupe. L'intervention de tiers externes nous permet d'identifier les failles d'intrusion dans nos systèmes d'informations et de les corriger.

#### Risque d'attrition du fichier client

Identification du risque : la prospection par téléphone de nouveaux clients est en partie effectuée à partir de fichiers fournis par des prestataires externes qui sont retraités. Le développement du téléphone portable et l'ouverture du marché des télécommunications à de nouveaux opérateurs contribuent à l'attrition du fichier des lignes fixes. De plus, l'évolution de la réglementation en matière de démarchage téléphonique restreint aussi la largeur des fichiers, et notamment depuis l'entrée en vigueur de Bloctel en juin 2016.

Gestion du risque : Afin de palier à l'attrition du fichier, le Groupe Toupargel maintient une méthode de prospection en porte à porte et développe de nouveaux marchés (distribution automatique, grands comptes) en exploitant ces leviers de croissance.

## RISQUES DE CRÉDIT

#### Risque de crédit lié aux supports d'investissements financiers

Les équivalents de trésorerie du Groupe sont placés sous forme de placements court terme (SICAV de trésorerie monétaires ou contrats à terme renouvelables) auprès de banques ou d'institutions de premier plan toutes dotées d'une excellente notation par les agences de rating (Cf. Note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Risque de crédit fournisseurs

Identification du risque : Compte-tenu de la présence sur le marché d'un grand nombre de producteurs, la défaillance de l'un d'eux est de faible conséquence sur les approvisionnements. Toupargel est en partenariat avec environ 220 fournisseurs pour l'activité «Surgelés» et 100 pour l'activité «Frais et Epicerie». Le principal fournisseur a représenté 3.9 % des achats de marchandises en 2017 (3.6 % en 2016), les cinq premiers fournisseurs 15.9 % en 2017 (15.7 % en 2016).

Gestion du risque : le Groupe peut être amené à facturer des coopérations commerciales à certains fournisseurs ou recevoir des ristournes différées. Afin de prévenir les risques d'impayés, la Direction Financière établit un scoring multi-critères de la solvabilité financière de chaque fournisseur de Toupargel. En 2017, aucune perte d'exploitation résultant de la défaillance d'un fournisseur n'a été enregistrée dans les comptes.

#### Risque de crédit clients

Identification du risque : Le Groupe a essentiellement une clientèle de particuliers. L'encaissement de la quasi totalité du chiffre d'affaires au comptant est de nature à limiter le risque de crédit et les créances douteuses. Le chiffre d'affaires moyen annuel hors taxes d'un client fidélisé s'élève à 350 euros environ.

Gestion du risque : Le poste clients représente 2.6 jours de chiffre des ventes (cf Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Il correspond pour l'essentiel à des remises différées de chèques et à des factures à établir (participations publicitaires, partenariats, OPCA). Afin de réduire les impayés, le Groupe a mis en place de nombreuses actions (suivi des taux d'impayés, procédures particulières de règlement pour les nouveaux clients). En 2017, 124 K€ ont été enregistrés au titre de pertes sur créances irrécouvrables (156 K€ en 2016) (cf Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

## RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques industriels et environnementaux sont présentés dans le chapitre Rapport RSE page 30.

## RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

#### Risques liés aux litiges

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions récapitulées en note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Les litiges prud'homaux représentent la majeure partie des litiges.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### Risques liés aux évolutions de la législation

Identification du risque : Dans le cadre du développement de son activité, le Groupe effectue des démarchages en porte à porte et par téléphone auprès d'une clientèle de particuliers. Cette pratique, licite en France, est encadrée par la législation dans certains pays européens. Bien que l'activité des centres d'appels représente une part non négligeable de la vie économique française, la législation évolue constamment afin de protéger les consommateurs. Depuis 2016, tous les particuliers peuvent inscrire l'ensemble de leurs numéros à la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur bloctel.gouv.fr. D'autre part, la politique de protection des données à caractère personnel est renforcée à partir de mai 2018 du fait de l'entrée en vigueur du Règlement Général de la Protection des Données. Elle introduit de nouveaux droits pour les consommateurs ainsi qu'une responsabilité conjointe avec les parties prenantes.

Gestion du risque Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, le Groupe Toupargel expurge ses listes d'appels des numéros inscrits à Bloctel. Cela a un impact sur l'alimentation des fichiers de prospects qui s'en trouvent amoindris. Le Groupe s'efforce d'avoir une veille renforcée sur les évolutions de la législation pour se mettre en conformité dans les délais impartis. Comme indiqué précédemment, le Groupe a mis en place un comité de pilotage afin de s'assurer que l'entreprise est en conformité avec les principes édictés dans le règlement européen. Ce comité a pour but de réaliser un état des lieux, identifier les zones à risques et définir les plans d'actions nécessaires à la mise en conformité.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Toupargel a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (Note 15.2).

## RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché (risque de taux, change, actions et autres instruments financiers) sont traités en note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

## AUTRES RISQUES

#### Risque de dépendance à l'égard du personnel-clé

La société est dépendante de ses principaux dirigeants dont l'indisponibilité pourrait affecter l'exploitation du Groupe.

#### Risques sociaux – sociétaux

Les risques sociaux et sociétaux sont présentés dans au chapitre Rapport RSE page 30.

# Les comptes consolidés 2017

## État consolidé de la situation financière

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill	4	73 172	73 172
Autres Immobilisations incorporelles	4	2 313	2 489
Immobilisations corporelles	4	29 267	33 177
Participations entreprises associées	4		30
Autres actifs financiers	4	481	634
Actifs d'impôts non-courants	5 & 10	22 582	15 873
<b>Total actifs non courants</b>		<b>127 814</b>	<b>125 375</b>
Stocks et en-cours	6	13 423	15 222
Clients et comptes rattachés	7	2 679	1 932
Autres actifs courants	7	3 520	2 733
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 & 12	2 976	482
<b>Total actifs courants</b>		<b>22 598</b>	<b>20 369</b>
<b>Total de l'ACTIF</b>		<b>150 412</b>	<b>145 744</b>
Capital émis		1 018	1 038
Réserves		61 230	76 870
Résultat de l'exercice		(7 631)	(18 006)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>54 617</b>	<b>59 902</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	12	13 385	17 650
Passifs d'impôts différés non-courants	10		1 528
Provisions pour retraite	11	7 688	8 656
Autres provisions à long terme	11	3 686	2 938
Autres passifs non courants	11	218	369
<b>Total passif non courants</b>		<b>24 978</b>	<b>31 141</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	13	26 500	26 990
Emprunts et dettes financières à court terme	12	21 040	4 104
Provisions à court terme		47	
Autres passifs courants	13	23 231	23 607
<b>Total passif courants</b>		<b>70 818</b>	<b>54 701</b>
<b>Total du PASSIF</b>		<b>150 412</b>	<b>145 744</b>

Les notes 1 à 30 font partie intégrante des états financiers.

# Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises (1)	16	271 436	293 167
Ventes de prestations de services		330	477
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>271 766</b>	<b>293 644</b>
Coût d'achat des marchandises vendues (2)	17	(117 744)	(124 973)
<b>Marge commerciale (1)-(2)</b>		<b>153 692</b>	<b>168 194</b>
Charges de personnel	18	(109 091)	(110 337)
Charges externes	19	(46 439)	(46 915)
Impôts et taxes	20	(4 360)	(4 614)
Dotations aux amortissements	4	(8 045)	(9 055)
Dotations nettes aux provisions	21	(1 492)	85
Autres charges courantes	22	(361)	(548)
Autres produits courants	22	5 138	5 209
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	4	26	273
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(10 602)</b>	<b>2 769</b>
Autres produits et charges opérationnels	4.1.2 & 4.2		(20 000)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(10 602)</b>	<b>(17 231)</b>
Produits financiers	23	66	80
Coût financier brut	23	(202)	(186)
<b>Coût financier net</b>		<b>(136)</b>	<b>(106)</b>
Impôt sur le résultat	24	3 185	(681)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(77)	12
<b>Résultat net</b>	<b>25</b>	<b>(7 631)</b>	<b>(18 006)</b>
Part du groupe		(7 631)	(18 006)
<b>Résultat net par action</b>	<b>26</b>	<b>(0,75)</b>	<b>(1,77)</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>26</b>	<b>(0,75)</b>	<b>(1,77)</b>

Les notes 1 à 30 font partie intégrante des états financiers.

## État consolidé du résultat global

en K€	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
<b>Résultat de l'exercice (1)</b>	<b>(7 631)</b>	<b>(18 006)</b>
Eléments recyclables ultérieurement en résultat		
<b>Eléments non recyclables en résultat (2)</b>	<b>909</b>	<b>(407)</b>
- Gains / Pertes actuariels (IAS 19)	1 382	(629)
- Contrat de liquidité	4	8
- Effets d'impôt	(477)	214
<b>Résultat Global Total (1)+(2)</b>	<b>(6 722)</b>	<b>(18 413)</b>

# Tableau des flux de trésorerie

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(7 631)</b>	<b>(18 006)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		77	(12)
Amortissements et provisions		9 200	8 588
Variation des impôts différés		(4 734)	(988)
Plus-values de cession, nettes d'impôt		(26)	(273)
Dépréciation du Goodwill	4.2		20 000
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>(3 115)</b>	<b>9 309</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(3 294)	(6 848)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(6 408)</b>	<b>2 461</b>
Acquisition d'immobilisations <sup>(2)</sup>	4.1	(4 237)	(5 154)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		631 <sup>(1)</sup>	2 218
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(3 607)</b>	<b>(2 936)</b>
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		7	6
Emissions d'emprunts <sup>(2)</sup>	12.1	16 605	9 975
Remboursements d'emprunts	12.1	(4 103)	(8 966)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>12 509</b>	<b>1 015</b>
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>2 494</b>	<b>540</b>
Trésorerie d'ouverture		482	(59)
Trésorerie de clôture		2 976	482

Les notes 1 à 30 font partie intégrante des états financiers.

(1) Les produits de cessions d'actif immobilisés sont essentiellement constituées du résultat de la cession de véhicules (renouvellement du parc) et du refinancement en crédit-bail d'un complément de construction pour Saint Jean du Cardonnay à hauteur de 169 K€.

(2) Les investissements et les financements incluent les locations financement dans les rubriques «immobilisations corporelles» et «encaissements provenant d'emprunts».

## Besoin en fonds de roulement

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	- besoins / + dégag
Stocks	6	13 423	15 222	1 799
Créances Clients	7	2 679	1 932	(747)
Autres actifs courants	7	3 520	2 733	(787)
Actifs d'impôts non courants (hors IDA)	5	18 419	15 873	(2 546)
<i>dont CICE</i>		17 756	15 393	(2 363)
<b>Créances</b>		<b>38 041</b>	<b>35 760</b>	<b>(2 281)</b>
Autres passifs non courants	11.3	218	368	(150)
Fournisseurs	13	26 500	26 990	(490)
Autres passifs courants	13	23 231	23 606	(375)
<i>dont PCA</i>		1 051	876	175
Reclassement divers *				3
<b>Dettes</b>		<b>49 949</b>	<b>50 965</b>	<b>(1 016)</b>
<b>BFR</b>		<b>(11 908)</b>	<b>(15 205)</b>	<b>(3 294)</b>
<b>BFR (hors CICE)</b>		<b>(29 664)</b>	<b>(30 598)</b>	<b>(937)</b>

en K€	Note	31/12/2016	31/12/2015	- besoins / + dégagés
Stocks		15 222	14 223	(1 000)
Créances Clients		1 932	1 761	(171)
Autres actifs courants		2 733	3 672	939
Actifs d'impôts non courants (hors IDA)		15 873	11 114	(4 760)
<i>dont CICE</i>		15 393	11 114	(4 280)
<b>Créances</b>		<b>35 760</b>	<b>30 771</b>	<b>(9 272)</b>
Autres passifs non courants		368	547	(180)
Fournisseurs		26 990	26 750	240
Autres passifs courants		23 606	25 532	(1 925)
<i>dont PCA</i>		876	1 209	(334)
Reclassement divers				4
<b>Dettes</b>		<b>50 965</b>	<b>52 828</b>	<b>(1 860)</b>
<b>BFR</b>		<b>(15 205)</b>	<b>(22 057)</b>	<b>(6 848)</b>
<b>BFR (hors CICE)</b>		<b>(30 598)</b>	<b>(33 172)</b>	<b>(2 570)</b>

Les notes 1 à 30 font partie intégrante des états financiers.

## Etat de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et Résultats consolidés	Gain et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres Part du groupe
<b>Capitaux Propres au 31/12/2015</b>	<b>1 038</b>	<b>11 660</b>	<b>(5 226)</b>	<b>71 368</b>	<b>(437)</b>	<b>78 404</b>
Opérations sur capital						
Paiements fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus			5			5
Résultat net de l'exercice				(18 006)		(18 006)
Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(501)	(501)
<b>Capitaux Propres au 31/12/2016</b>	<b>1 038</b>	<b>11 660</b>	<b>(5 221)</b>	<b>53 362</b>	<b>(938)</b>	<b>59 902</b>
Opérations sur capital	(20)				1 453	1 433
Paiements fondés sur des actions					4	4
Opérations sur titres auto-détenus			7			7
Résultat net de l'exercice				(7 631)		(7 631)
Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres					902	902
<b>Capitaux Propres au 31/12/2017</b>	<b>1 018</b>	<b>11 660</b>	<b>(5 214)</b>	<b>45 731</b>	<b>1 421</b>	<b>54 617</b>

(1) Aucun versement de dividendes n'a été réalisé au titre des affectations de résultats 2016 et 2017.

Note : Il n'y a aucun intérêt minoritaire

# Annexe aux comptes consolidés

Toupargel Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du code de commerce. La société a son siège social 13 chemin des prés secs à Civrieux d'Azergues (69380) et est cotée à Paris au compartiment C d'Euronext.

Le Groupe Toupargel est spécialisé dans la livraison à domicile de produits surgelés et de produits frais et d'épicerie.

Les comptes et informations sont présentés en milliers d'euros (K€), sauf les informations par action présentées en euros.

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires à l'état consolidé de la situation financière dont le total s'établit à 150 412 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par une perte de 7 631 K€.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 dans sa séance du 21 mars 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2018.

## Notes générales

### NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

#### 1.1 Faits marquants de l'exercice

Le Conseil d'administration de Toupargel Groupe SA a nommé, le 6 janvier 2017, Romain Tchénio Président Directeur Général.

#### 1.2 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe Toupargel a annoncé la signature concomitante le 30 janvier 2018 d'un contrat de prêt senior de 15 M€, d'une opération de cession-bail immobilière de 15 M€, portant sur 4 sites et d'un apport de 10 M€ des principaux actionnaires. La confiance accordée par les partenaires financiers et les actionnaires permettra de mener à bien le plan stratégique Oxygène 2020, lancé

en 2017.

La totalité des titres Le Comptoir du Surgelé est cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU en date du 1er janvier 2018, celle-ci procédera à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

Aucun autre événement significatif risquant de modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date du Conseil d'Administration ayant arrêté ces comptes (21 mars 2018).

### NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

#### 2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Toupargel Groupe SA au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière ou «International Financial Reporting Standards (IFRS)» telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2017. Ce référentiel de normes comptables est disponible sur le site de la Commission Européenne (<http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/>).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et, en particulier l'amendement à IAS 7 «Informations liées aux activités de financement» et les amendements liés à l'IAS 12 «Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes», sont sans incidence sur les états financiers consolidés 2017.

Les principales normes, amendements aux normes et interprétations qui ont été publiés mais ne sont pas encore

d'application obligatoire sont les suivantes :

- Concernant la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » applicables au 1er janvier 2018, le Groupe finalise actuellement ses analyses et n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en œuvre de cette norme.

- Concernant la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable au 1er janvier 2018, sur la base des analyses déjà conduites, le Groupe estime que la mise en œuvre de cette norme n'aura pas, compte tenu de la nature des ses activités, d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- Concernant la norme IFRS 16 « Locations », applicable au 1er janvier 2019, l'impact principal pour le groupe de cette nouvelle norme sera la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation des biens faisant aujourd'hui l'objet d'un contrat de location simple, et, au passif, d'une dette financière représentative de cette obligation locative. Un ordre de grandeur de l'impact sur le bilan de la première application de cette norme peut être apprécié au regard du montant des engagements de location au 31 décembre 2017 (voir note 27 c). Le recensement des contrats et la collecte des données nécessaires à l'estimation précise de l'impact sur le bilan de la première application sont en cours.

Le Groupe n'a pas appliqué de norme ou d'amendement par anticipation. L'analyse de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et amendements, en particulier d'IFRS 16 compte tenu du nombre importants de sites loués par le groupe (cf 4.3.a), est en cours.

#### 2.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

##### 2.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception des actifs et des passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation dans le contexte décrit en note 12.3.



### 2.2.2 Recours à des estimations et au jugement

L'établissement des comptes consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif. Ces estimations sont établies, sur la base d'une continuité d'exploitation, en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou si de nouvelles informations venaient modifier ou compléter celles-ci.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), la valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations effectuées par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent sur :

- Les hypothèses retenues pour l'évaluation de certaines provisions : provisions pour points fidélité et pour départ en retraite et médailles du travail ;
- Les hypothèses et estimations utilisées pour la mise en œuvre des tests de dépréciation annuels sur les goodwill ;

Par ailleurs, certaines valorisations qui peuvent avoir des impacts directs sur les comptes ou sur l'information communiquée en annexe sont établies sur la base de données ou de valeurs directement observables sur les marchés. La crise financière récente a nécessité des adaptations de certaines données ou des informations particulières en annexe. Les domaines les plus sensibles pour le Groupe sont le calcul du coût moyen pondéré du capital et le taux d'actualisation (notes 4.2 et 11.1.3).

La nature et le montant de ces estimations sont présentés dans les notes détaillées des rubriques comptables correspondantes.

Par ailleurs, certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui

concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination des provisions relatives aux litiges,
- l'appréciation des durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles.

### 2.2.3 Règles de présentation

#### Bilan

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant». Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon l'un des modèles proposés par le conseil national de la comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

#### Compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels
- du coût de l'endettement financier net
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
- des impôts.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels et non récurrents d'un montant significatif que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent essentiellement les éléments suivants :

- des plus ou moins-values de cessions d'actifs qui n'entrent pas dans le champ normal de l'activité
- des dépréciations d'actifs non courants résultant des tests de perte de valeur
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et coûts de croissance externe

#### Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi conformément à IAS 7 selon la méthode indirecte prévue par l'un des modèles proposés par le conseil national de la comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux

provenant des opérations d'investissements et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, dans le cadre de la politique de croissance externe, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des amortissements et provisions (hors variations de provisions sur actifs circulants ayant un caractère de charges décaissables), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursement d'emprunts et les subventions d'investissement sont inclus dans cette catégorie.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque (inclus parmi les dettes financières courantes).

## NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales, qui sont contrôlées par le Groupe, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe

lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société, appelée entreprise associée.

Tous les soldes et transactions entre sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en consolidation.

### 3.2 Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisé, le prix d'acquisition est estimé à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis déduction faite des passifs dus à la date de prise du contrôle dans l'entité acquise.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges, sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

L'excédent de la juste valeur du prix d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

Dans un délai maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise, les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement. Au-delà de cette période dite d'évaluation, le goodwill ne peut plus faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition déterminé à la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs de l'estimation des compléments de prix trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat.

### 3.3 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Le Groupe ne réalise pas de transactions hors de la devise euro.

### 3.4 Date de clôture et évolution du périmètre de consolidation

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 comprend les sociétés suivantes :

- Toupargel Groupe SA, holding du Groupe consolidé,
- Toupargel SASU
- Eismann SAS,
- Le Comptoir du Surgelé EURL
- Dauphiné Viandes (mise en équivalence)

Comme au cours de l'exercice précédent, le périmètre de consolidation n'a

pas connu de modification en 2017.

Les comptes sociaux qui ont été retenus pour la consolidation au 31 décembre 2017 concernent pour Toupargel Groupe SA, Toupargel SASU, Eismann SAS, Le Comptoir du Surgelé EURL et Dauphiné Viandes, une période de 12 mois.

### 3.5 Relations mère-filiales

Toupgel Groupe SA est la holding du Groupe Toupgel. Toupgel Groupe SA facture des prestations d'animation et des prestations « techniques » à ses filiales. Elle perçoit des dividendes de sa filiale Toupgel SASU.

Toupgel Groupe SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, Toupgel Groupe SA est amenée à facturer à ses filiales des produits financiers et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

Toupgel Groupe SA est société-tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale (régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI). A ce titre, elle comptabilise dans son résultat les économies d'impôts et les charges supplémentaires éventuelles provenant de l'intégration fiscale et assure le règlement des impôts. En cas de déficit des filiales, celles-ci reçoivent de Toupgel Groupe une allocation égale à l'économie d'impôt (voir rapport spécial).

La filiale Toupgel SASU refacture à sa soeur Eismann SAS des prestations de services.

	Toupgel SASU	Le Comptoir du Surgelé EURL	Eismann SAS	Dauphiné Viandes
<b>Montant du capital</b>	25 000 K€	1 007 K€	1 741 K€	20 K€
<b>Nombre de titres du capital</b>	1 250 000 actions	1 370 parts sociales	54 400 actions	2 000 actions
<b>Capitaux propres au 31.12.2017</b>	61 641 K€	403 K€	(895) K€	84 K€
<b>Montant net de la participation</b>	69 438 K€		10 876 K€	10 K€
<b>Nombre de titres détenus</b>	1 250 000 actions	1 370 parts sociales	54 400 actions	2 000 actions
<b>Pourcentage détenu</b>	100 %	100 %	100 %	50 %
<b>Méthode de consolidation</b>	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence
<b>Siège social</b>	13 chemin des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues	ZA du Davayat 03110 St Rémy en Rollat	Rue Georges Charpak 76150 Saint Jean du Cardonnay	2, avenue de la Louisiane 38120 Le Fontanil
<b>N° SIREN</b>	957 526 858	450 408 604	670 500 438	804 408 821
<b>Code NAF</b>	4711 A	6820 B	4711 A	4639 B

# Notes sur l'état consolidé de la situation financière

## NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

Conformément à la norme IAS 16, «Immobilisations corporelles» et à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations. Conformément à la norme IAS 36, «Dépréciation d'actifs», lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée) ; pour les goodwill, la dépréciation constatée est irréversible. Concernant les goodwill, un test de dépréciation est mis en œuvre, conformément à IAS 36, au minimum une fois par an (généralement en fin d'année) et à chaque indice de perte de valeur, au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté lors de l'acquisition. Le goodwill est suivi (et est donc testé) au niveau du secteur opérationnel unique sur lequel évolue le groupe soit la vente de produits alimentaires à domicile. La société considère qu'un suivi de la valeur du goodwill à un niveau inférieur à celui du secteur opérationnel (notamment au niveau des unités génératrices de trésorerie que sont les filiales Toupargel et Eismann) ne serait pas pertinent dans la mesure où l'activité du groupe est fortement intégrée (notamment en matière logistique). La méthodologie suivie pour tester la valeur du goodwill, consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'activité des sociétés constituant le groupe (soit les sociétés Toupargel et Eismann), à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill et BFR). La valeur recouvrable est essentiellement déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans correspondant aux données prévisionnelles du plan stratégique (plan Oxygène) approuvé par le conseil d'administration et d'une valeur terminale (méthode des discounted cash flows). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC). Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Leur utilisation aboutit à une valeur recouvrable équivalente à celle obtenue en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux futurs avant impôt tel que demandé par la norme IAS 36. Concernant les immobilisations incorporelles, elles concernent principalement des progiciels, amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (2 à 5 ans) ainsi que des frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre qui sont amortis sur la durée de commercialisation de ces produits (3 ans). Concernant les immobilisations corporelles, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation. Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire ou le mode dégressif, ce dernier étant, pour certains types d'actifs (parc de véhicules), le plus représentatif du rythme de consommation des avantages procurés par ces actifs. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative ce qui est le cas pour les véhicules de transport. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Contrats de location-financement et contrats de locations simples : les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement, ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont traitées comme des immobilisations acquises à crédit et comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrain, constructions, matériel roulant) sur la base de la valeur actuelle des loyers à venir. Ces immobilisations sont amorties en fonction des durées de vie et méthodes précisées ci-dessus. Les charges de loyers relatives aux contrats de location simple qui ne répondent pas à ces critères sont maintenues en charges opérationnelles. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges sauf ceux engagés pour une prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Autres actifs financiers non courants : conformément à la norme IAS 32, «Instruments financiers, informations à fournir et présentation», les actifs financiers non courants incluent essentiellement des prêts et créances (y compris la partie «restricted cash» du contrat de liquidité lié au rachat des actions propres). Les prêts et créances sont constitués des créances rattachées à des participations non consolidées, des prêts au personnel et des dépôts versés dans le cadre des baux commerciaux : ils sont comptabilisés suivant la méthode du coût amorti estimée équivalente à la valeur d'entrée. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

## 4.1 Récapitulatif

### 4.1.1 Variation des immobilisations brutes

en K€	31/12/2016	Acquisitions	Cession	Virement	Acquisition par Crédit Bail	31/12/2017
Goodwill	109 172					109 172
<b>Goodwill</b>	<b>109 172</b>					<b>109 172</b>
Concessions, brevets et droits similaires	8 810	628	57	270		9 651
Autres immobilisations incorporelles	4 181	785		31		4 998
Immobilisations incorporelles en cours	241			(241)		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	12			(12)		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 244</b>	<b>1 413</b>	<b>57</b>	<b>48</b>		<b>14 649</b>
Terrains	3 112					3 112
Constructions	41 881	138	8	15	169	42 195
Installations techniques, matériel, outillage	17 984	440	79	4		18 350
Autres immobilisations corporelles	63 771	2 098	2 268			63 601
Immobilisations en cours	19			(19)		
Avances et acomptes	48	24		(48)		24
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>126 815</b>	<b>2 700</b>	<b>2 354</b>	<b>(48)</b>	<b>169</b>	<b>127 282</b>
Titres de participations	2					2
Participations par mises en équivalence	31			(31)		
Prêts	8	25	25			9
Autres immobilisations financières	628	99	255			471
<b>Immobilisations financières</b>	<b>669</b>	<b>124</b>	<b>280</b>	<b>(31)</b>		<b>482</b>
<b>Total général</b>	<b>249 900</b>	<b>4 237</b>	<b>2 692</b>	<b>(31)</b>	<b>169</b>	<b>251 584</b>

Au 31 décembre 2017, les 1 413 K€ d'entrées d'immobilisations incorporelles correspondent à :

- des logiciels pour 628 K€,
- des frais de packagings pour 785 K€,

- l'acquisition de matériels informatiques pour 168 K€,
- des constructions et aménagements pour 138 K€,
- l'acquisition de matériels industriels pour 444 K€.

Les 2 700 K€ d'entrées d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement à :

- l'acquisition de véhicules pour 1 818K€,

Les produits de cessions d'actif immobilisés se montent à 631 K€ (résultat : 26 K€). Elles sont essentiellement constituées du résultat de la cession de véhicules (renouvellement du parc).

en K€	31/12/2015	Acquisitions	Cession	Virement	Acquisition par Crédit Bail	31/12/2016
Goodwill	109 172					109 172
<b>Goodwill</b>	<b>109 172</b>					<b>109 172</b>
Concessions, brevets et droits similaires	8 449	391	30			8 810
Autres immobilisations incorporelles	3 472	672		37		4 181
Immobilisations incorporelles en cours		241				241
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	37	12		(37)		12
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 958</b>	<b>1 316</b>	<b>30</b>			<b>13 244</b>
Terrains	2 981	321	512		321	3 112
Constructions	43 377	191	3 368	30	1 652	41 881
Installations techniques, matériel, outillage	18 931	316	1 273	10		17 984
Autres immobilisations corporelles	64 035	2 758	3 042	19		63 771
Immobilisations en cours	44	19		(44)		19
Avances et acomptes	15	48		(15)		48
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>129 383</b>	<b>3 653</b>	<b>8 195</b>	<b>0</b>	<b>1 973</b>	<b>126 815</b>
Titres de participations	2					2
Participations par mises en équivalence	19	12				(31)
Prêts	10	19	20			8
Autres immobilisations financières	504	165	41			628
<b>Immobilisations financières</b>	<b>535</b>	<b>196</b>	<b>61</b>			<b>669</b>
<b>Total général</b>	<b>251 048</b>	<b>5 165</b>	<b>8 286</b>	<b>0</b>	<b>1 973</b>	<b>249 900</b>

## 4.1.2 Variation des Amortissements / Provisions

en K€	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Goodwill	36 000			36 000
<b>Goodwill</b>	<b>36 000</b>			<b>36 000</b>
Concessions, brevets et droits similaires	7 364	1 104	57	8 410
Autres immobilisations incorporelles	3 392	534		3 926
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 756</b>	<b>1 638</b>	<b>57</b>	<b>12 336</b>
Terrains	302	13		315
Constructions	28 201	1 551	8	29 744
Installations techniques, matériel, outillage	16 447	507	77	16 877
Autres immobilisations corporelles	48 683	4 337	1 945	51 074
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>93 633</b>	<b>6 408</b>	<b>2 030</b>	<b>98 011</b>
<b>Total</b>	<b>140 389</b>	<b>8 046</b>	<b>2 087</b>	<b>146 347</b>

Au 31 décembre 2016, les amortissements se décomposaient en :

en K€	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Goodwill	16 000	20 000		36 000
<b>Goodwill</b>	<b>16 000</b>	<b>20 000</b>		<b>36 000</b>
Concessions, brevets et droits similaires	5 918	1 476	30	7 364
Autres immobilisations incorporelles	3 065	327		3 392
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 983</b>	<b>1 803</b>	<b>30</b>	<b>10 756</b>
Terrains	297	13	9	302
Constructions	29 223	1 506	2 528	28 201
Installations techniques, matériel, outillage	16 852	625	1 030	16 447
Autres immobilisations corporelles	46 319	5 107	2 743	48 683
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>92 691</b>	<b>7 251</b>	<b>6 310</b>	<b>93 633</b>
<b>Total</b>	<b>117 674</b>	<b>29 055</b>	<b>6 340</b>	<b>140 389</b>

#### 4.1.3 Immobilisations nettes (hors immobilisations en cours et avances sur immobilisations)

en K€	Brut	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016	Méthode d'amortissement	Durée d'amortissement
Goodwill	109 172	36 000	73 172	73 172		
<b>Goodwill</b>	<b>109 172</b>	<b>36 000</b>	<b>73 172</b>	<b>73 172</b>		
Concessions, brevets et droits similaires	9 651	8 410	1 241	1 447	linéaire	2 à 5 ans
Fonds commercial	2 719	2 719				
Autres immobilisations incorporelles	2 778	1 207	1 071	789	linéaire	1 à 5 ans
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 649</b>	<b>12 336</b>	<b>2 313</b>	<b>2 236</b>		
Terrains	1 888	315	1 573	1 586	linéaire	7 à 15 ans
Terrains en crédit bail	1 225		1 225	1 225		
Constructions	20 158	14 542	5 616	6 217	linéaire	7 à 25 ans
Constructions en crédit bail	22 037	15 202	6 835	7 464	linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques, matériel, outillage	18 045	16 695	1 351	1 381	linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques en crédit bail	304	183	121	155	linéaire	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	59 430	50 034	9 395	12 077	linéaire / dégressif	1 à 10 ans
Autres immo. corporelles en crédit bail	4 171	1 041	3 131	3 011	linéaire	1 à 10 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>127 258</b>	<b>98 011</b>	<b>29 247</b>	<b>33 115</b>		
<b>Total</b>	<b>251 079</b>	<b>146 347</b>	<b>104 732</b>	<b>108 523</b>		

#### 4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles

Des tests de pertes de valeur sont effectués à chaque clôture et à chaque indice de perte de valeur sur la base de plans à cinq ans approuvés par le Conseil d'Administration. La méthode est celle des «Discounted Cash-Flows» (DCF).

Au 31 décembre 2017, le goodwill s'élève 73 172 K€ inchangé par rapport à la clôture précédente. Il avait fait l'objet au 31 décembre 2014 d'une dépréciation de 16 000 K€ et au 31 décembre 2016 d'une dépréciation de 20 000 K€ pour tenir compte des performances de l'entreprise.

Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés pour les besoins de l'estimation de la valeur recouvrable sont :

	2017	2016
Taux sans risque	0.8 %	1.5 %
Beta	1.0	1.0
Prime de risque	6.9 %	6.4 %
Prime de risque spécifique	6.6 %	3.8 %
Taux d'actualisation (WACC)	10.2 %	8.4 %
Taux de croissance à l'infini	1.0 %	1.0 %

La prime de risque spécifique a été revue de 3.8 % en 2016 à 6.6 % en 2017 afin de tenir compte du risque associé aux nouvelles activités retenues dans le business plan Oxygène et aux écarts de réalisation qui pourraient être observés dans l'atteinte des objectifs de ce nouveau plan stratégique.

Le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) a été utilisé pour déterminer les taux d'actualisation définis pour ces calculs et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

#### Sensibilité du calcul de la valeur recouvrable

La sensibilité du calcul de la valeur recouvrable aux variations du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini des cash flow, pour le calcul de la dépréciation des goodwill est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	Taux d'actualisation				
	Ecart -15%	Ecart -10%	Retenu	Ecart +10%	Ecart +15%
	8,7%	9,2%	10,2%	11,2%	13,0%
<b>0,50%</b>	22 279	14 600	1 631	(8 908)	(22 927)
<b>0,75%</b>	25 883	17 761	<b>4 113</b>	(6 913)	(21 496)
<b>1,00%</b>	29 723	<b>21 116</b>	<b>6 731</b>	<b>(4 821)</b>	(20 005)
<b>1,25%</b>	33 821	24 683	<b>9 496</b>	(2 624)	(18 450)
<b>1,50%</b>	38 205	28 482	12 419	(314)	(16 828)

Par ailleurs, une variation de 30 points de base du taux de résultat opérationnel courant projeté en cash flow terminal conduirait à une dépréciation de 0.7 M€ en cas d'écart défavorable.

Les hypothèses opérationnelles qui sous-tendent le business plan à 5 ans ayant supporté l'évaluation des cash-flows opérationnels du test d'impairment s'appuient sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration le 21 mars 2018 et un scénario moyen.

Les mesures prévues dans le cadre du nouveau plan stratégique Oxygène devraient assurer une progression du résultat opérationnel dans les 5 ans à venir. Le plan s'appuie notamment sur une amélioration de la performance organisationnelle, sur la croissance des offres «e-commerce» et «Frais et épicerie» et sur le développement de prestations logistiques et commerciales pour le compte de tiers.

## 4.3 Détail des immobilisations corporelles

### 4.3.1 Détail

#### Le parc automobile

Au 31 décembre 2017, le parc automobile du Groupe est constitué de 1 573 véhicules dont la totalité est détenue en propre par le Groupe.

#### Le parc immobilier

Sur un total de 140 sites, le Groupe est propriétaire de 34 agences et de 5 plateformes logistiques (Poitiers, Civrieux, Argentan, Montauban et Châlon sur Saône). Les 101 autres sites sont en location et un en crédit-bail immobilier.

### 4.3.2 Incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement

en K€	Crédits-bails immobiliers	Crédits-bails mobiliers	Crédit-bail logiciel	Total
Le retraitement a entraîné :				
- une diminution des redevances	240			240
- une augmentation de la dotation aux amortissements	(797)	(30)	(140)	(967)
- une augmentation des frais financiers	(16)			(16)
- une diminution des autres produits	147	331		478
<b>Impact sur le résultat au 31.12.2017</b>	<b>(426)</b>	<b>301</b>	<b>(140)</b>	<b>(489)</b>
<b>Impact sur les capitaux propres au 31.12.2017</b>				
<b>Impact sur le résultat au 31.12.2016</b>	<b>(470)</b>	<b>172</b>	<b>(140)</b>	<b>(438)</b>

Tous les contrats de location-financement immobiliers prévoient à l'échéance une option d'achat pour un prix de 1 €.

## 4.4 Détail des autres actifs financiers non courants

en K€	31/12/2017		31/12/2016	
	Montant brut	Amortists. ou provis.	Montant net	Montant net
Prêts et autres immobilisations financières	11		11	8
Dépôts et cautionnements	471	1	470	626
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>1</b>	<b>481</b>	<b>634</b>

#### 4.5 Titres mis en équivalence

Ils correspondent à la société Dauphiné Viandes dont le premier exercice comptable s'est clôturé le 31 décembre 2015.

en K€	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Actifs	583	478
Capitaux propres avant résultat	41	40
Chiffre d'affaires	2 811	3 237
Résultat net	(135)	1

### NOTE 5 - ACTIFS D'IMPÔTS NON COURANTS

Les créances de CICE, au titre des années 2015 à 2017, ont fait l'objet d'une cession à BPI Financement (cession à titre de garantie d'un financement). Elles sont enregistrées en «Autres Actifs non Courants».

en K€	cumul au 31/12/2017	cumul au 31/12/2016
CICE holding	16	10
CICE Toupargel SASU	15 871	10 463
CICE Eismann	1 870	953
CICE Comptoir du surgelé	14	14
Remboursement CICE et/ou imputation	(15)	(281)
Impôts différé actifs (cf. Note 10)	4 205	
<b>Total CICE</b>	<b>21 962</b>	<b>15 393</b>
Don et mécénat	621	481
<b>Actifs d'impôts non-courants</b>	<b>22 582</b>	<b>15 873</b>

### NOTE 6 - STOCKS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

**a - Stocks de marchandises (produits surgelés et produits frais et d'épicerie) :** Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'achat moyen pondéré est calculé à partir des prix d'achat facturés, majorés des frais de transport et minorés des ristournes différées et assimilées.

**b - Stocks de cadeaux :** Les stocks de cadeaux liés aux opérations commerciales sont valorisés au coût d'achat.

**c - Dépréciation :** Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur du stock à sa valeur nette de réalisation, dans les conditions suivantes :

Stocks de marchandises et produits finis :

Dépréciation à 100 % :

- lorsque, à la date d'inventaire, la date de péremption des produits surgelés est inférieure à trois mois,
- lorsque la DLC des produits frais et d'épicerie est inférieure aux normes fournisseur,
- lorsque le produit est déréférencé définitivement du catalogue des ventes.

Dépréciation déterminée au cas par cas :

- lorsque le produit a un caractère de saisonnalité et que son stock est important, notamment au regard des ventes attendues,
- lorsque le produit a une rotation lente.

Stocks de cadeaux :

Dépréciation à 100 % :

- lorsque l'opération commerciale est terminée.



en K€	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au coût	Dépréciation	Valeur au coût ou valeur nette de réalisation	Valeur au coût	Dépréciation	Valeur au coût ou valeur nette de réalisation
Produits Frais - Epicerie	1 391	31	1 360	1 501		1 501
Produits surgelés	11 010	168	10 842	12 828	155	12 673
Produits marketing	1 255	34	1 221	1 088	40	1 048
<b>Total</b>	<b>13 656</b>	<b>233</b>	<b>13 423</b>	<b>15 417</b>	<b>195</b>	<b>15 222</b>

## NOTE 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les rubriques «clients et comptes rattachés» et «autres actifs courants» sont essentiellement constituées :

- De créances commerciales ou prêts à moins d'un an qui constituent des actifs financiers courants : ces actifs sont enregistrés à leur juste valeur, lors de leur initiation puis au coût amorti ces deux valeurs étant assimilées à la valeur nominale de ces créances. Ils font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à un an.

Les chèques revenus impayés à leur deuxième présentation sont dépréciés intégralement pour leur valeur hors taxes. Les autres créances courantes sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

- Des créances à caractère social ou fiscal qui sont évaluées à leur valeur nominale.

Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés, et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classées comme étant destinées à être cédées parmi les actifs courants. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

### 7.1 Détail des actifs courants et non courants destinés à la vente

en K€	31/12/2017	31/12/2016
• Clients (1)	2 679	1 932
• Actifs non courants destinés à être cédés		
• Autres créances courantes	3 520	2 733
Fournisseurs débiteurs	137	45
Personnel et comptes rattachés	174	160
Etat et comptes rattachés (2)	1 831	1 360
Créances diverses	617	475
Charges constatées d'avance	761	693
<b>Total net</b>	<b>6 199</b>	<b>4 665</b>

(1) La hausse du poste clients est principalement due aux factures à établir à fin décembre pour prestations de formation ainsi qu'une opération Groupon de fin d'année

(2) La hausse est liée aux TVA déductibles non encore imputables à hauteur de 351 K€ ainsi que des comptes de provisions sur charges sociales à hauteur de 140 K€.

## 7.2 Dépréciation des actifs courants Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2016	Variation perimetre	Dotations	Reprises	31/12/2017
<b>Sur actif circulant</b>					
Clients	213		461	167	507
Autres créances courantes	12		4		16
<b>Total</b>	<b>225</b>		<b>465</b>	<b>167</b>	<b>523</b>

## Au 31 décembre 2016

en K€	31/12/2015	Variation perimetre	Dotations	Reprises	31/12/2016
<b>Sur actif circulant</b>					
Clients	280		191	258	213
Autres créances courantes	9		3		12
<b>Total</b>	<b>289</b>		<b>194</b>	<b>258</b>	<b>225</b>

## NOTE 8 - DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie sans risque qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, égale à la valeur liquidative à la date de clôture.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie	2 976	482
<b>Total</b>	<b>2 976</b>	<b>482</b>

Les excédents de trésorerie, s'il y a lieu, sont placés en SICAV de trésorerie à court terme sans risque.

## NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité et au plan de stocks options, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres lié au plan de stocks options est imputé sur les capitaux propres pour son montant net d'impôt-société et ne contribue pas au résultat de l'exercice. La partie «restricted cash» du contrat de liquidité est enregistré en actif financier non courant.

### 9.1 Composition du capital social

Le capital est composé de 10 183 307 actions de 0.10 euro de nominal.

### 9.2 Rachat d'actions propres

Au 31 décembre 2016, Toupargel Groupe détenait 200 000 actions propres, acquises pour 5 106 K€,

en vue d'affectation aux plans de stock-options approuvés par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007, valorisées 947 K€ et 8 675 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 41.6 K€. Conformément à la 8e résolution de l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2017, le Conseil d'Administration de Toupargel Groupe SA du 14 juin 2017 a été autorisé à annuler les 200 000 actions auto-détenues, soit 1,93 % du capital social. Au 31 décembre 2017, Toupargel

Groupe détenait 7 220 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 32.3 K€. Ce montant est inscrit en moins des capitaux propres.

### 9.3 Affectation du résultat 2017

Le Conseil d'Administration ne propose pas de distribution de dividende à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 9.4 Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des circonstances et des besoins. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

## NOTE 10 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits au bilan en actifs et passifs non courants, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront récupérés ou payés au-delà de l'exercice à venir.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés au sein du groupe d'intégration fiscale constitué entre les sociétés Toupargel Groupe SA (holding de contrôle), Toupargel SASU et Eismann SAS, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés. Pour estimer la probabilité de récupération de ses pertes fiscales reportables, la société s'appuie sur un plan d'apurement à 5 ans (tax planning) qui intègre les projections de résultats comptables du plan stratégique, une estimation des retraitements futurs entre la base comptable et la base fiscale et les options de planification fiscale dont dispose la société pour accélérer le recouvrement de sa créance.

Conformément à IAS 12, les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés (hormis, de manière indirecte, les impôts différés actifs relatifs aux provisions pour retraite), conformément à la norme IAS 12, ne sont pas actualisés.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour retraite	2 153	2 980
C3S	106	134
Provision congés payés	287	368
Déficit fiscal	6 328	2 150
<b>Impôts différés actif</b>	<b>8 874</b>	<b>5 632</b>
· Retraitement de crédit-bail mobiliers et location financière	874	1 033
· Retraitement de crédit-bail immobilier	1 702	2 245
· Retraitement de crédit-bail (logiciel)	-	48
· Retraitements amortissements dérogatoires	1 814	2 021
· Provision hausse de prix	171	192
· Instruments financiers		1 432
· Reclassement autres impôts		45
· Ifric 21	107	144
<b>Impôts différés passif</b>	<b>4 669</b>	<b>7 160</b>
<b>Total net</b>	<b>4 205</b>	<b>(1 528)</b>

## NOTE 11 - PROVISION POUR RETRAITES, PROVISIONS À LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

### Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée, lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de fonds au bénéfice de tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Les provisions comprennent notamment :

- les obligations relatives aux indemnités de départ en retraite et médailles du travail,
- les provisions relatives à des redressements fiscaux ou URSSAF,
- les provisions pour litiges,
- les provisions pour restructuration.

Les provisions sont ventilées entre passifs courants et passifs non courants en fonction de l'échéance attendue. Une information est donnée dans les notes détaillées sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

### Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés

Les salariés du Groupe Toupargel bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur le temps de travail...), d'avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, retraite du régime de la sécurité sociale et retraites complémentaires) et d'autres avantages à long terme (primes jubilaires associées à l'attribution de médailles du travail).

Avantages à court terme : Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes du Groupe et figurent parmi les autres dettes courantes.

Avantages postérieurs à l'emploi : les avantages postérieurs à l'emploi font l'objet de modalités différentes de couverture décrite ci-après :

Régimes à cotisations définies : Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Pour le Groupe Toupargel, il s'agit des régimes publics de retraite (sécurité sociale et régimes de retraite complémentaire). De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe.

Régimes à prestations définies : Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent :

- soit être financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles ;
- soit être directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe Toupargel, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Toupargel dispose d'un fonds de couverture (contrat d'assurance) au titre de ses engagements de départ en retraite qui est, le cas échéant, alimenté par des versements de l'employeur sans que l'employeur ne soit libéré de ses obligations envers ses salariés. Ce fonds est comptabilisé en tant qu'actif dédié à la couverture du régime. Compte tenu des clauses du contrat d'assurance, la compagnie gestionnaire a interdiction d'investir les fonds disponibles dans les actions de Toupargel Groupe. De même, les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quand au montant du capital investi.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur («projected benefits obligations» ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants. Depuis deux ans, le fonds de couverture du régime n'est plus alimenté et a été entièrement utilisé pour le service des indemnités versés aux personnels partis en retraite avant 2015.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

**Facteurs récurrents**

- augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires («coûts des services rendus au cours de l'exercice»),
- augmentations dues à la «désactualisation» correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés («coût financier»),
- diminutions liées à l'exercice des droits («prestations services»).

**Facteurs ponctuels**

- variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de turn over, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs volontaires constatés sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de turn over) ;
- variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants).

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de turn-over sont révisés annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel en application des procédures internes en vigueur et en relation avec l'actuaire.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont intégralement constatés dans les capitaux propres (OCI-SORIE).

De même, les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi : pour le Groupe Toupargel, les avantages à long terme concernent les médailles du travail (primes jubilaires avec 4 échéances d'ancienneté dans l'entreprise : 20, 30, 35 et 40 années). Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur en matière de médailles du travail (méthode des «projected benefits obligations» ou «PBO» identique à celle utilisée pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi).

Les médailles du travail ne possèdent pas d'actif de couverture.

Cette valeur actualisée des obligations ainsi évaluée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan (autres passifs non courants).

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux avantages à long terme (médailles du travail) sont immédiatement et intégralement appréhendés par le résultat.

Outre la partie non courante des provisions et passifs éventuels décrites en note 12, les autres passifs non courants sont constitués des subventions reçues.

Subventions monétaires liées à des actifs :

Les subventions reçues et versées aux organismes de crédit-bail immobilier sont retraitées et inscrites en autres passifs non courants. Conformément à l'option offerte par IAS 20, ces subventions sont enregistrées en produits différés parmi les autres dettes courantes ou non courantes suivant leur échéance. Elles sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles contribuent à financer. La quote-part de subventions rapportée au compte de résultat est présentée dans la rubrique «autres produits courants».

Les subventions sont évaluées à leur valeur nominale à leur date d'entrée dans le bilan.

Litiges devant les tribunaux : le Groupe a un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciales ou relevant du droit social qui relèvent du cours normal de son activité. Le Groupe peut faire l'objet de demande d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. Concernant les litiges devant les tribunaux, une appréciation des risques est effectuée en fonction des demandes des parties adverses. Cette provision est réajustée au fur et à mesure de l'avancement des procédures.

Provisions pour restructuration : la provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance proche ou d'un début d'exécution. Le coût provisionné correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts de préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux coûts liés aux fermetures de sites.

## 11.1 Provision pour retraites

### 11.1.1 Evolution de la provision pour retraites

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

#### Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2016	Variation de périmètre	Effet capitaux propres (SORIE)	Augmentation par le résultat	Diminution par le résultat	31/12/2017
Provision pour indemnités de départ en retraite	8 656		(1 382)	898	484	7 688

#### Au 31 décembre 2016

en K€	31/12/2015	Variation de périmètre	Effet capitaux propres (SORIE)	Augmentation par le résultat	Diminution par le résultat	31/12/2016
Provision pour indemnités de départ en retraite	7 675		501	906	426	8 656

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe Toupargel sont déterminées par différentes conventions collectives.

La convention applicable au Groupe est la convention collective de commerce de gros (brochure JO 3044) ; la convention collective des VRP a été appliquée aux salariés disposant de ce statut.

### 11.1.2 Description du régime

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (généralement date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

Les calculs ont été effectués individuellement et les résultats cumulés au niveau des sociétés et du Groupe.

### 11.1.3 Hypothèses de calcul

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Hypothèses retenues pour les calculs	2017	2016
Taux de croissance des salaires (1)	2,1%	2,1%
Dont taux d'inflation future	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation	1,3%	1,3%
Taux de rendement attendu des actifs	2,0%	2,0%
Taux de charges sociales (suivant catégories)	47,2%	47,2%
Age de départ (suivant catégories)	62/65 ans	60/65 ans

(1) y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

Les taux de turn over sont déterminés par classe d'âge et par grandes fonctions. Ils sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont choisis en utilisant les données des fournisseurs globaux de données comme Iboxx, Reuters et Bloomberg pour autant qu'elles respectent les dispositions d'IAS 19, ainsi que les benchmarks de l'actuaire du groupe.

**11.1.4 Evolution de la situation**

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actualisée de l'obligation	(7 688)	(8 656)
Juste valeur des actifs du régime		
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(7 688)</b>	<b>(8 656)</b>
Ajustements liés à l'expérience exprimés en %		
-sur les passifs du régime	0,06%	0,06%
-sur les actifs du régime		

L'évolution détaillée de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Valeur actualisée des obligations</b>		
Solde au début de l'exercice	8 656	7 675
Coût des services rendus au cours de l'exercice	748	490
Coût financier	150	151
Prestations servies	(484)	(289)
Profits et (pertes) actuariels sur les obligations	(1 382)	629
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 688</b>	<b>8 656</b>

**11.1.5 Analyse de sensibilité**

Le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires représentent deux hypothèses majeures dans l'évaluation de l'obligation d'un plan à prestations définies et peuvent avoir un impact significatif sur les montants évalués.

Le tableau ci-après présente l'incidence sur le montant de l'obligation d'une variation (à la hausse comme à la baisse) par tranche d'un demi-point du taux d'actualisation et du taux de croissance attendue des salaires.

Sensibilité au taux d'actualisation	En K€
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 0.8 %	8 066
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 1.3 % (taux retenu en 2017)	7 688
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 1.8 %	7 336

Sensibilité au taux d'augmentation des salaires	En K€
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'augmentation 1.6 %	7 333
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'augmentation 2.1 % (taux retenu en 2017)	7 688
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'augmentation 2.6 %	8 057

**11.1.6 Montant des cotisations prises en charges**

Le montant des cotisations sociales patronales prises en charge par le Groupe en 2017 au titre des régimes de retraite à cotisations définies s'élève à 4 991 K€ contre un montant de 5 101 K€ au titre de l'exercice 2016.

## 11.2 - Autres provisions à long terme

### 11.2.1 Détail des provisions

Au 31 décembre 2017

en K€	Montant au 31/12/2016	Augmentations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 31/12/2017
Litiges Prud'hommaux et autres tribunaux	470	169	340	67	232
Médailles du travail	2 374	181	195	387	1 973
Risques divers	94	1 444		57	1 481
<b>Total</b>	<b>2 938</b>	<b>1 794</b>	<b>535</b>	<b>511</b>	<b>3 686</b>

Au 31 décembre 2016

en K€	Montant au 31/12/2015	Augmentations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 31/12/2016
Litiges Prud'hommaux et autres tribunaux	593	395	219	299	470
Médailles du travail	2 357	222	205		2 374
Risques divers	666	26	444	154	94
<b>Total</b>	<b>3 616</b>	<b>643</b>	<b>868</b>	<b>453</b>	<b>2 938</b>

### 11.2.2 Commentaires

#### Litiges Prudhommaux et litiges devant les autres tribunaux

Le groupe Toupargel fait face à un certain litiges en matière sociale. Compte tenu des informations disponibles, des jugements en première instance, expertises et avis de ses conseils, la direction de Toupargel estime que les passifs sociaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de sa connaissance.

A la date de rédaction de la présente annexe, aucun élément significatif ne remet en cause les provisions comptabilisées.

#### Médailles du travail (primes jubilaires)

Les engagements sont provisionnés dans les comptes individuels de chaque société du Groupe. Les hypothèses utilisées pour l'estimation actuarielle de ces engagements à long terme (turn-over, taux de crois-

sance des salaires, taux d'actualisation...) sont celles présentées dans la note 11.2 relative aux indemnités de fin de carrière.

#### Provisions pour risques divers

Elles correspondent à ;

- des provisions sur des stocks détenus directement par nos fournisseurs pour lesquels les DLUO sont courtes,

- des provisions pour frais de réorganisation interne,
- des provisions pour risques divers,

L'augmentation de la provision pour risques divers au cours de l'exercice 2017 correspond pour l'essentiel à des provisions pour coûts de départ.

### 11.3 Autres passifs non courants

Ils correspondent à des subventions pour un montant de 218 K€ en 2017 contre 369 K€ en 2016 qui étaient comptabilisées en autres provisions à long terme.

## NOTE 12 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

Conformément à IAS 39, les dettes financières qui comprennent :

- des emprunts et autres financements, notamment des emprunts de financement de crédit-bail,
- et des découverts bancaires,

sont ventilées entre dettes financières non courantes et dettes financières courantes selon leur échéance (supérieure ou inférieure à 12 mois).

Au cas particulier des financements octroyés sur une période pluriannuelle mais utilisables au gré de l'emprunteur qui va souscrire des crédits au moyen de billets remboursables à court terme, conformément à IAS 1.60, c'est la faculté entière et irrévocable de l'emprunteur de pouvoir renouveler le crédit pour une période supérieure à 12 mois après la date de clôture qui détermine le classement en dette financière non courante.

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti à leur date d'entrée au bilan.



## 12.1 Endettement financier net au 31 décembre 2017

en K€	Montant au 31/12/2016	Augmentations	Remboursements	Montant au 31/12/2017	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
Préfinancement du CICE	13 947	4 603	2 557	15 993	3 709	12 284	
Lignes de crédit et emprunts	5 792	12 000	1 295	16 496	16 497		
Fonds de participation de salariés <sup>(1)</sup>	56	2		59		59	
Dettes liées au retraitement locations fi.	1 959	169	251	1 877	835	1 042	
<b>Total des emprunts</b>	<b>21 754</b>	<b>16 774</b>	<b>4 103</b>	<b>34 425</b>	<b>21 040</b>	<b>13 385</b>	
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	482	2 494		2 976	2 976		
Concours bancaires							
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>482</b>			<b>2 976</b>	<b>2 976</b>		
<b>Endettement net</b>	<b>21 272</b>			<b>31 449</b>	<b>18 064</b>	<b>13 385</b>	
<b>Endettement net (hors CICE) <sup>(2)</sup></b>	<b>7 325</b>			<b>15 456</b>	<b>14 355</b>	<b>1 101</b>	

(1) un fonds de participation des salariés est géré par Eismann

(2) le préfinancement du CICE trouve sa contrepartie à l'actif du bilan ( voir note 5)

## 12.2 Endettement financier net au 31 décembre 2016

en K€	Montant au 31/12/2015	Augmentations	Remboursements	Montant au 31/12/2016	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
Préfinancement du CICE	9 972	3 975		13 947	2 557	11 390	
Lignes de crédit et emprunts	8 500	6 000	8 708	5 792	1 295	4 497	
Fonds de participation de salariés	79		23	56		56	
Dettes liées au retraitement locations fi.	220	1 973	234	1 959	252	1 707	
<b>Total des emprunts</b>	<b>18 772</b>	<b>11 948</b>	<b>8 965</b>	<b>21 755</b>	<b>4 104</b>	<b>17 650</b>	
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités		482		482	482		
Concours bancaires	-59		-59	0			
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>-59</b>			<b>482</b>	<b>482</b>		
<b>Endettement net</b>	<b>18 831</b>			<b>21 273</b>	<b>3 622</b>	<b>17 650</b>	
<b>Endettement net (hors CICE)</b>	<b>8 859</b>			<b>7 326</b>	<b>1 065</b>	<b>6 260</b>	

## 12.3 Détail des sources de financement

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de lignes de crédit et emprunts à court et moyen terme, de contrats de location-financement, de préfinancement du CICE et d'autorisations de découvert mobilisables pour un montant global de 41 866 K€ et utilisées à hauteur de 21 699 K€. En date du 30 janvier 2018, de nouveaux financements ont été mis en place.

En K€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Apport compte courant actionnaire		10 000	10 000	10 000
Lignes de crédit et emprunts confirmés	16 496	15 407	12 607	8 305
Préfinancement du CICE	15 993	16 192	12 568	8 560
Location-financement	1 877	15 190	13 606	11 982
Autorisations de découvert	7 500 (1)	1 000	1 000	1 000
<b>Total financements</b>	<b>41 866</b>	<b>57 789 (2)</b>	<b>49 782 (2)</b>	<b>39 847 (2)</b>

(1) autorisations de découvert non utilisées au 31 décembre 2017

(2) ces montants prennent en compte les nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018

## Financements au 31 décembre 2017

### Lignes de crédit et emprunts (confirmés)

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de 6 lignes de crédit soumises, à l'exception d'une, au respect de ratios financiers (covenants).

Le ratio  $\frac{\text{Dettes financières nettes consolidées}}{\text{Fonds propres consolidés}}$  doit être < ou = à 1,0

Le ratio  $\frac{\text{Dettes financières nettes consolidées}}{\text{Excédent brut d'exploitation consolidé}}$  doit être < ou = à 2,5

- Une ouverture de crédit a été mise en place à compter du 1er janvier 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2018 par un pool de banques au bénéfice de Toupargel Groupe SA pour un encours de 20 000 K€, amortissable annuellement par tranche de 6 000 K€. Le 27 décembre 2017, un avenant a modifié les conditions du contrat. L'amortissement de 6 000 K€ prévu le 31 décembre 2017 a été reporté au 30 janvier 2018. Au 31 décembre 2017, cette ligne de crédit est mobilisée à hauteur de 8 000 K€.
- Une ouverture de crédit a été mise en place par une banque au bénéfice de Toupargel Groupe SA pour un montant de 6 000 K€, à compter du 3 mars 2014 et ce jusqu'au 1er mars 2018, amortissable annuellement à compter du 1er mars 2015 par tranche de 1 500 K€. Au 31 décembre 2017, cette ligne de crédit est mobilisée à hauteur de 1 500 K€.
- Une ouverture de crédit a été mise en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 10 000 K€, à compter du 27 mars 2015 et ce jusqu'au 27 septembre 2018, amortissable semestriellement à compter du 27 septembre 2015 par tranche de 1 500 K€. Cette ouverture de crédit n'est pas soumise au respect de ratios financiers. Au 31 décembre 2017, cette ligne de crédit est mobilisée à hauteur de 2 500 K€.
- Un crédit a été mis en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 2 000 K€, à compter du 30 juin 2016 et ce pour une durée de 48 mois, amortissable mensuellement à compter d'août 2016. Au 31 décembre 2017, ce crédit est mobilisé à hauteur de 1 292 K€. Une résiliation anticipée de ce crédit sera réalisée en date du 13 avril 2018. Ce financement a été comptabilisé en dettes courantes au 31 décembre 2017.
- Un prêt à moyen terme a été mis en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 2 000 K€, à compter du 8 novembre 2016 et ce pour une durée de 60 mois, amortissable trimestriellement à compter du 15 février 2017. Au 31 décembre 2017, ce prêt est mobilisé à hauteur de 1 602 K€. Le ratio de levier, covenant attaché à ce financement, n'étant pas respecté au 31 décembre 2017, le Groupe a effectué une demande de waiver. Celle-ci a été accordée début janvier 2018. Ainsi, ce financement a été comptabilisé en dettes courantes au 31 décembre 2017.
- Un crédit a été mis en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 2 000 K€, à compter du 12 décembre 2016 et ce pour une durée

de 60 mois, amortissable trimestriellement. Au 31 décembre 2017, ce crédit est mobilisé à hauteur de 1 602 K€. Au 31 décembre 2017, ce prêt est mobilisé à hauteur de 1 602 K€. Le ratio de levier, covenant attaché à ce financement, n'étant pas respecté au 31 décembre 2017, le Groupe a effectué une demande de waiver. Celle-ci a été accordée début janvier 2018. Ainsi, ce financement a été comptabilisé en dettes courantes au 31 décembre 2017.

Pour trois lignes de crédit, les ratios n'ont pas été respectés au 31 décembre 2017 ce qui a entraîné le reclassement de la dette financière non courante en dette financière courante pour un montant de 4 496 K€. Les nouveaux financements obtenus en date du 30 janvier 2018 ont soldé les risques d'exigibilité anticipée liés au non-respect de ces ratios financiers et ont donné lieu à la mise en place de nouveaux ratios financiers associés aux nouveaux financements, la 1<sup>ère</sup> échéance de ces ratios financiers étant contractuellement fixée au 30 juin 2019 (cf ci-dessous).

### Location-financement

- Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social, la société Eismann a mis en place en décembre 2016 un contrat de crédit-bail immobilier avec une banque pour un montant de 2 141 K€ pour une durée de 10 ans, amortissable trimestriellement. Au 31 décembre 2017, le capital restant dû se monte à 1 877 K€.

### Préfinancement du CICE

- Un financement de créances sur le Trésor au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour les exercices 2013 à 2017 a été mis en place par BPI France au profit de Toupargel Groupe SA. Ce financement n'est pas soumis au respect de ratios financiers. Au 31 décembre 2017, le préfinancement global relatif aux CICE 2014, 2015, 2016 et 2017, se monte à 15 993 K€.

### Autorisations de découvert (non confirmées)

Le Groupe dispose d'un montant global d'autorisations de découvert de 7 500 K€, non utilisés, auprès de trois banques, au 31 décembre 2017.

### Evolution des sources de financement au 30 janvier 2018

- Contrat de prêt senior

Un prêt à terme a été mis en place par un pool bancaire au bénéfice de Toupargel SAS pour un montant de 10 000 K€, à compter du 30 janvier 2018 et ce jusqu'au 30 janvier 2023, amortissable trimestriellement à compter du 30 juin 2018 par tranche de 500 K€.

Ce même pool bancaire a accordé au bénéfice de Toupargel Groupe SA un crédit renouvelable de 5 000 K€, utilisable par tirages pour une durée de 3 ans. Ce montant sera réduit à 3 500 K€ le 30 janvier 2020.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers. Le gearing doit être strictement inférieur à 1,00 à chaque arrêté comptable au 30 juin et au 31 décembre. Le ratio de levier doit être inférieur à la

valeur indiquée pour chaque période dans le tableau ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier
30 juin 2019	3.5
31 décembre 2019	2.5
30 juin 2020 au 31 décembre 2022	2.0

▪ Cession-bail immobilière

Toupargel SAS a conclu auprès d'un pool bancaire une cession-bail immobilière (lease-back) d'un montant de 19 000 K€, d'une durée de 10 ans, portant sur 4 sites logistiques (Argentan, Chalon sur Saône, Civrieux d'Azergues et Montauban). Cette opération est associée à une avance preneur de 4 000 K€.

▪ Apport en compte courant d'actionnaires

En date du 15 janvier 2018, la société TT Investissements SAS (présidée par Mr Roland Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 1 500 K€. Un versement complémentaire de 3 500 K€ a été réalisé le 30 janvier 2018. Concomitamment, la société Amboise SAS (présidée par Mr Maurice Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 M€. Les actionnaires familiaux se sont engagés à bloquer ce montant de 10 000 K€ dans les comptes de Toupargel Groupe SA pendant 10 ans et à couvrir les éventuelles capacités d'autofinancements déficitaires des exercices 2018, 2019 et 2020, dans la limite de 10 000 K€ cumulés. Ces apports font l'objet de conventions réglementées.

Par ailleurs, les ouvertures de crédit mises en place en janvier 2013 et mars 2015, et des autorisations de découvert pour 6 500 K€ sont résiliées. Au 30 janvier 2018, les financements mobilisables s'élèvent à 64 630 K€. La Direction de la société a jugé, compte tenu de l'ensemble des financements mis en place, qu'il n'y avait pas d'incertitude significative sur la continuité

d'exploitation, jugement reposant sur le montant de sa trésorerie disponible après la mise en place des nouveaux financements ainsi que sur les projections de flux de trésorerie à plus de 12 mois établies en cohérence avec les données du plan stratégique Oxygène.

#### 12.4 Dettes liées au retraitement des contrats de location-financement

Les crédits-bails immobiliers restant dus au 31 décembre 2017, pour un montant de 1 877 K€, sont indexés sur l'Euribor.

Le dernier crédit-bail mobilier restant s'est terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### 12.5 Coût moyen de la dette

Le coût moyen de la dette avant impôts ressort à 0.5 % en 2017 contre 0.6 % en 2016.

	2017	2016
Coût moyen de la dette	0.5 %	0.6 %

Le coût moyen de la dette est déterminé en se basant sur la moyenne annuelle des encours auprès des établissements de crédit, l'endettement moyen annuel relatif aux crédits-bails mobiliers et immobiliers, le coût financier net (retraité des produits nets des valeurs mobilières de placement) et en pondérant l'endettement moyen annuel afférent à chaque type de dette. Il n'intègre pas les commissions afférentes à la mise en place des financements.

en K€	Endette- ment moyen annuel 2017	Coût financier net 2017	Coût de la dette 2017	Coût moyen pondéré de la dette
Encours auprès des éta- blissements de crédit	38 472	183	0.5 %	0.45 %
Crédits-bails immobiliers	1 953	19	1.0 %	0.05 %
Crédits-bails mobiliers	11	0	1.0 %	0.05 %
<b>Total coût financier net</b>	<b>40 436</b>	<b>202</b>		<b>0.50 %</b>

## NOTE 13 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

### Les rubriques « fournisseurs » et « autres passifs courants » sont essentiellement constituées :

- Des dettes commerciales qui constituent des passifs financiers courants : ces passifs sont enregistrés à leur juste valeur, lors de leur initiation puis au coût amorti qui est assimilé au coût nominal. Ils font l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance est supérieure à un an. L'écart entre la juste valeur et le montant comptabilisé au bilan est imputé en compte de résultat.
- Des dettes fiscales et sociales évaluées à leur valeur nominale
- Des produits comptabilisés d'avance relatifs aux points fidélité clients

### Produits comptabilisés d'avance relatifs aux points fidélité clients

Dans le cadre de la politique de fidélisation de la clientèle, les sociétés du Groupe Toupargel accordent à leurs clients des points fidélité. Les clients ont ainsi la possibilité d'accumuler, en fonction des achats réalisés, des points de fidélité, ces derniers leur permettant d'obtenir un avantage (cadeaux, remises sur certains produits du catalogue, etc.). La société constate dans ses comptes, à la clôture, un produit comptabilisé d'avance à hauteur du montant des avantages encore dus aux clients : ceux-ci sont estimés sur la base d'un pourcentage de la valeur des points acquis au 31 décembre et non encore utilisés. Le pourcentage est déterminé en fonction du taux de transformation attendu des points. Le taux de transformation attendu tient compte de l'historique et de la politique de fidélisation mise en place pour l'exercice suivant. Conformément à IFRIC 13, ce passif est présenté parmi les autres passifs courants.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fournisseurs</b>	<b>26 500</b>	<b>26 990</b>
<b>Autres passifs courants</b>	<b>23 231</b>	<b>23 607</b>
Personnel	9 173	9 303
Sécurité sociale et organismes sociaux	11 937	11 737
Etat et collectivités (2)	791	1 212
Dettes sur immobilisations	260	472
Autres dettes	20	7
Produits constatés d'avance (3)	1 051	876
<b>Dettes financières à court terme (cf note 12.1)</b>	<b>17 841</b>	<b>4 104</b>
<b>Total passif courants</b>	<b>67 572</b>	<b>54 701</b>

(1) La baisse de l'encours fournisseur est principalement liée à l'évolution de l'activité et à la réduction des achats de marchandises

(2) La diminution du poste « Etat et collectivités » est due à la mise en paiement de taxes Foncières et CFE d'années antérieures

(3) La hausse est la conséquence de l'évolution de la politique d'acquisition des points Fidélités pour nos clients depuis janvier 2017

## NOTE 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

**Actifs et passifs financiers :** Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture. La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

**Placements financiers :** Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

**Instruments financiers :** Le Groupe n'a pas eu recours à des instruments financiers de couverture en 2016 et 2017.

(1) Les échéances clients étant inférieures à 6 mois, la valeur faciale des actifs financiers a été considérée comme étant égale à leur juste valeur.

(2) La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 15. Au 31 décembre 2016 et 2017, le Groupe ne détient aucun placement de trésorerie. Les excédents de trésorerie sont placés, s'il y a lieu, en Sicav de trésorerie monétaires. En 2016 et 2017, le Groupe n'a enregistré aucune position de placement. L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 8.

(3) Les échéances fournisseurs étant inférieures à 6 mois, la valeur faciale des actifs financiers a été considérée comme étant égale à leur juste valeur.

en K€	Catégories IAS 39	31/12/2017		31/12/2016	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
	Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières				
	Créances clients (1)	3 430	3 430	2 461	2 461
	Autres créances et actifs courants	522	522	224	224
	Trésorerie et équivalents de trésor. (2)	2 976	2 976	482	482
<b>Passif financiers</b>					
	Emprunts et dettes financières	34 366	36 505	21 699	23 835
	Dettes fournisseurs (3)	26 500	26 500	26 990	26 990

## NOTE 15 - GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion des risques de crédit, de liquidité et de marché est centralisée, suivie et pilotée par la Direction Financière. En fonction de l'évolution des différentes expositions du Groupe, des arbitrages sont effectués afin de minimiser ces risques.

### 15.1 Risque de crédit

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement, le Groupe est exposé au risque de crédit. Les opérations sont réalisées dans la limite des procédures fixées par la Direction Financière pour chaque contrepartie. Pour le Groupe, les contreparties correspondent :

- Pour les créances commerciales, à des débiteurs

(constitués principalement de créances de coopération commerciale avec les fournisseurs) pour lesquels le Groupe dispose au passif de dettes commerciales au moins équivalentes.

- Pour les créances clients, d'une part, à des clients sous tutelle et à des clients habitant certaines îles, marginalement à des clients grands comptes et d'autre part, à des remises différées de chèques.

- Pour les disponibilités et équivalents de trésorerie, à des banques ou des institutions financières de premier plan toutes dotées d'une excellente notation par les agences de rating.

Au 31 décembre 2017, le Groupe ne dispose d'aucune valeur de placement.

### Ancienneté des actifs financiers non dépréciés :

Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2017							Total
	Actifs financiers courants à la date de clôture				Total	Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'1 an				
Prêts et créances au coût amorti							16	16
Créances et autres débiteurs	3 420				3 420	523		3 943
<b>Total</b>	<b>3 420</b>				<b>3 420</b>	<b>523</b>	<b>16</b>	<b>3 959</b>

Au 31 décembre 2016

en K€	31/12/2016							Total
	Actifs financiers courants à la date de clôture				Total	Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'1 an				
Prêts et créances au coût amorti							12	12
Créances et autres débiteurs	2 452				2 452	225		2 676
<b>Total</b>	<b>2 452</b>				<b>2 452</b>	<b>225</b>	<b>12</b>	<b>2 688</b>

### 15.2 Risque de liquidité

En s'appuyant sur un outil de gestion de trésorerie, la Direction Financière a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment, en gérant la trésorerie du Groupe et en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques.

Toupargel Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir en s'appuyant sur les nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018 (voir note 12).

Toupargel Groupe dispose d'autorisations de découvert, de crédits et de lignes de crédit bancaire confirmées de court et moyen terme assorties de covenants (voir note 12) auprès de banques françaises de premier plan, qui lui permettent de garantir une flexibilité de ses sources de financement. Au 31 décembre 2017, ces covenants n'ont pas été respectés et les passifs financiers correspondants ont été classés en passifs financiers courants dans la mesure où les waivers n'ont pu être obtenus qu'en janvier 2018 dans le cadre de nouveaux financements. En effet, le 30 janvier 2018, le Groupe a fait évoluer ses sources de financements afin d'accompagner son plan stratégique Oxygène 2020 (voir Note 12).

Au 31 décembre 2017, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2017 en K€	2018	2019	2020	2021	2022	> 5 ans	Total	Total valeur au bilan
Tirages sur facilités de crédit	22 204	15 710	10 365	4 451			52 730	19 739
Emprunts sur location finan- cement								
- taux fixe								
- taux variable	234	234	234	222	186	696	1 806	1 929
<b>Total</b>	<b>22 438</b>	<b>15 944</b>	<b>10 599</b>	<b>4 673</b>	<b>186</b>	<b>696</b>	<b>54 536</b>	<b>21 668</b>

Au 31 décembre 2016 en K€	2017	2018	2019	2020	2021	> 5 ans	Total	Total valeur au bilan
Tirages sur facilités de crédit	36 540	22 474	11 375	5 989	806		77 185	19 739
Emprunts sur location finan- cement								
- taux fixe								
- taux variable	240	240	240	240	227	893	2 080	1 929
<b>Total</b>	<b>36 780</b>	<b>22 714</b>	<b>11 615</b>	<b>6 229</b>	<b>1 033</b>	<b>893</b>	<b>79 265</b>	<b>21 668</b>

### 15.3 Risques de marché

#### 15.3.1 Risque de change

Compte tenu du caractère très limité des transactions réalisées dans une devise différente de l'euro, le risque de change peut être jugé négligeable. Cependant, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers pour réduire son exposition quant à une éventuelle hausse des tarifs appliquée par ses fournisseurs de marchandises dépendants d'une devise autre que l'euro.

#### 15.3.2 Risque des marchés actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions. La trésorerie disponible est investie sous forme de placements non spéculatifs (SICAV de trésorerie monétaires) mobilisables dans des délais très courts.

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues en couverture de plans de stock options et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne

sont pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 7 220 actions propres.

#### 15.3.3 Risque de taux d'intérêt

La politique suivie par le Groupe Toupargel en matière de gestion des risques de taux répond au triple objectif de sécurité, de liquidité et de rentabilité. La gestion du risque de taux est centralisée, suivie et pilotée périodiquement par la Direction Financière. La dette consolidée du Groupe Toupargel est indexée pour majeure partie au taux variable Euribor.

Dans le cadre de son activité financière, le Groupe Toupargel peut avoir recours, sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux, à des instruments financiers avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement. Au 31 décembre 2017, aucun instrument financier n'est utilisé.

#### Détail des engagements faisant l'objet d'un risque de taux

en K€	Lignes de crédit	Crédit-bails immobiliers
31/12/2017	27 993 (mobilisables)	1 877
31/12/2018 (1)	40 710	1 518
31/12/2019 (1)	34 865	1 297
31/12/2020 (1)	27 134	1 074
<b>Taux</b>	<b>Euribor d'usance</b>	<b>Euribor 3 mois</b>
<b>Couverture de taux</b>	<b>non</b>	<b>non</b>

(1) ces montants prennent en compte les nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018

**Analyse de la dette brute par nature de taux**

Au 31 décembre 2017, la dette nette du Groupe est indexée pour 87 % à taux variable (préfinancement du CICE, lignes de crédit, crédit-bails immobiliers) et pour 13 % à taux fixe (emprunts).

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Dette brute à taux variable</b>	87 %	73 %
<b>Dette brute à taux fixe</b>	13 %	27 %

**Instruments financiers exposés au risque de taux**

Aucun impact n'est enregistré sur les passifs et actifs financiers des dérivés en couverture du risque de taux d'intérêt du fait de l'absence de couverture en 2016 et 2017.

**Prêts et créances au coût amorti**

Les prêts et créances ont une durée inférieure à 6 mois. Par conséquent, le risque de taux inhérent à ces actifs est limité.

**Dérivés en couverture du risque de taux d'intérêt**

Aucun dérivé n'était détenu en couverture du risque de taux d'intérêt en 2016 et 2017.

**15.3.4 Analyse de sensibilité : couverture du risque de taux d'intérêt**

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de la dette financière nette libellée en taux variable à la date de clôture, aucun instrument financier n'étant utilisé à cette date.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation instantanée de la courbe de taux de +1 et -1 % par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2017, l'impact d'une hausse instantanée des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux augmenterait de 299 K€ (159 K€ en 2016) le coût financier net du Groupe. L'impact négatif sur le résultat net, en tenant compte du taux réel d'imposition, serait de 213 K€ (133 K€ en 2016).

**15.3.5 Risque lié aux évolutions du coût des matières premières (et des carburants)**

Le Groupe est un consommateur de carburant de part son activité de transport (interne et livraison aux clients) et présente ainsi une sensibilité à l'évolution du prix du carburant. Le poste carburant a représenté 2.3 % du chiffre d'affaires en 2017 (2.0 % en 2016).

A volume consommé de plus de 5.7 millions de litres et prix moyen du carburant équivalents à 2017, une hausse de 10 % du prix du carburant en 2018 se traduirait par une augmentation de 502 K€ de la facture carburant.

Le Groupe n'est pas lié par des contrats ou des engagements d'approvisionnement en carburants. Aucune opération de couverture liée à l'évolution du prix du carburant n'a été mise en place. Des mesures visant à réduire la consommation ont été mises en œuvre (formations des chauffeurs à l'éco-conduite, gestion informatisée des tournées de livraison, renouvellement de la flotte de véhicules).

# Notes sur le compte de résultat

## NOTE 16 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément aux règles de reconnaissance des revenus prévues par IAS 18.

- Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable. Le transfert des risques et avantages intervient le plus souvent lors de la remise de la marchandise au client, Toupergel assurant avec ses propres moyens l'acheminement des produits chez le client.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisées en déduction du revenu. Les actions commerciales prenant la forme d'attribution d'avantages gratuits accordés aux clients (programmes de fidélité, chèques cadeaux) sont également comptabilisées en moins du chiffre d'affaires conformément à IFRIC 13.

- Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

### Contrats de partenariat

La société conclut des contrats de partenariat avec différentes sociétés qui organisent un échange équilibré de prestations entre les 2 parties sans flux financier. Ces opérations suivent le traitement comptable prévu par l'interprétation SIC 31. La condition d'une évaluation fiable de la juste valeur des prestations échangées n'étant pas réalisée, le Groupe ne reconnaît pas dans ses comptes, de produits ni de charges au titre de ces opérations.

### Information sectorielle et détail des ventes

Le Groupe évolue sur un secteur d'activité unique qui est la vente à distance et la distribution à domicile de produits surgelés et de produits frais et d'épicerie. Le Groupe exerçant de manière exclusive son activité en France, la présentation des revenus par secteur géographique n'est pas applicable.

Le chiffre des ventes entre les différents canaux de commercialisation se répartit ainsi :

	31/12/2017		31/12/2016	
	K€	Répartition	K€	Répartition
Vente par téléphone	258 879	95,4%	283 874	96,8%
Vente par internet	12 557	4,6%	9 293	3,2%
<b>Total</b>	<b>271 436</b>	<b>100,0%</b>	<b>293 167</b>	<b>100,0%</b>

L'activité du Groupe est réalisée principalement auprès d'une clientèle de particuliers. Aucun client pris individuellement ne représente plus de 1 % du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires réalisé avec les 10 premiers clients est négligeable.

## NOTE 17 – COÛT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES

### Coût d'achat des marchandises vendues

Il comprend les achats de marchandises, les variations de stocks et les remises, ristournes et assimilés sur achats de marchandises. Les participations publicitaires et autres accords de coopération commerciale conclus et facturés par le Groupe Toupergel Groupe à ses fournisseurs n'ont pas été considérés, selon IAS 18, comme représentatifs de la rémunération d'un réel service identifié rendu par Toupergel Groupe à ses fournisseurs dont la juste valeur pourrait être estimée de façon fiable. En conséquence, les montants comptabilisés à ce titre sont assimilés à des remises sur achats et sont appréhendés en moins du coût des marchandises vendues. La quote-part de ces sommes relative aux achats non consommés à la clôture est enregistrée en moins de la valeur des stocks. De même, les dépréciations de stocks font partie du coût d'achat des marchandises vendues.



**NOTE 18 - CHARGES DE PERSONNEL**

Charges de personnel : rémunérations payées en actions

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risques, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves que les options aient été levées ou non.

**18.1 Détail des charges de personnel**

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	81 099	82 935
Charges sociales	28 784	28 817
Autres charges de personnel		
Transfert de charges d'exploitation (1)	(792)	(1 415)
<b>Total</b>	<b>109 091</b>	<b>110 337</b>

(1) refacturation au titre de la formation continue

Au titre des exercices 2016 et 2017, il n'a été accordé aucune rémunération payée en actions, les plans de stocks-options des années antérieures étant échus.

**18.2 Effectif**

Effectif fin de période	31/12/2017				31/12/2016
	Toupargel Groupe SA	Toupargel SASU	Eismann SAS	Total Groupe	Total Groupe
Cadres	6	206	42	253	254
Agents de maîtrise	1	295	15	308	320
VRP		29	243	272	288
Employés-Ouvriers		2 337	92	2 403	2 601
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>2 867</b>	<b>392</b>	<b>3 236</b>	<b>3 463</b>

## NOTE 19 - CHARGES EXTERNES

### Charges externes

- **Frais de recherche et développement** : Dans le cadre de son activité, la société n'est pas conduite à supporter, de manière régulière, de dépenses de recherche ou de développement. Toutes les charges engagées pour développer et améliorer les services à la clientèle sont enregistrées en charges opérationnelles de l'exercice.
- **Frais de publicité, de marketing et de prospection des nouveaux clients** : Les dépenses qui sont engagées pour assurer la promotion de la marque et des produits distribués par le Groupe, auprès des clients et consommateurs, sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le produit (ex : catalogue et routage des catalogues) a été délivré par le fournisseur ou la prestation rendue à l'exception des cadeaux ayant encore une utilité commerciale qui sont valorisés en stocks. De même, les frais supportés pour la prospection de nouveaux clients sont enregistrés en charges.
- **Frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre**  
Des frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre sont immobilisés et amortis sur la durée de commercialisation de ces produits (3 ans).

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Carburants et lubrifiants	6 299	5 831
Déplacements, missions et réceptions	4 485	5 144
Electricité et Gaz	2 257	2 322
Emballages	1 537	1 640
Entretiens et réparations	6 462	6 368
Frais postaux et télécommunication	4 816	5 001
Locations	3 790	3 895
Personnels extérieurs	1 699	1 969
Publicité et publications	3 558	3 605
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 217	1 126
Services bancaires	620	558
Sous-traitance	5 595	5 532
Transport de biens	1 914	1 934
Autres achats	2 190	1 990
<b>Total des charges externes</b>	<b>46 439</b>	<b>46 915</b>

## NOTE 20 - IMPÔTS ET TAXES

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes liés au personnel	2 445	2 473
Autres impôts et taxes	1 915	2 141
<b>Total</b>	<b>4 360</b>	<b>4 614</b>

**NOTE 21 - DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS**

en K€	31/12/2017			31/12/2016
	Dotations	Reprises	Net	
<b>Dépréciation</b>	<b>465</b>	<b>169</b>	<b>(296)</b>	<b>65</b>
- Clients	461	167	(294)	67
- Débiteurs divers	4		(4)	(3)
- Immobilisations		2	2	1
<b>Provisions</b>	<b>1 796</b>	<b>1 014</b>	<b>(782)</b>	<b>235</b>
- Litiges Prud'hommaux	170	407	237	(93)
- Litiges devant autres tribunaux				216
- Médailles du travail	181	582	401	(17)
- Risques divers	1 445	25	(1 420)	129
- Provision pour impôts				
<b>Retraite</b>	<b>898</b>	<b>484</b>	<b>(414)</b>	<b>(215)</b>
<b>Total</b>	<b>3 159</b>	<b>1 667</b>	<b>(1 492)</b>	<b>85</b>

**NOTE 22 - AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS COURANTS**

Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi (CICE)

Concernant la comptabilisation du CICE (Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi), la société a opté depuis 2013 pour le classement comptable, au compte de résultat, en «Autres Produits» à l'instar du classement comptable du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Jetons de présence	(40)	(35)
Pertes sur créances	(124)	(156)
PSE		(256)
Charges diverses	(197)	(101)
<b>Autres charges courantes</b>	<b>(361)</b>	<b>(548)</b>
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)	4 805	4 233
Reprise provision PSE		444
Autres produits d'exploitation	333	532
<b>Autres produits courants</b>	<b>5 138</b>	<b>5 209</b>
<b>Total</b>	<b>4 777</b>	<b>4 661</b>

## NOTE 23 - COÛT FINANCIER NET

Le coût financier net comprend :

- le coût financier brut constitué des charges d'intérêts sur emprunts, contrats de location-financement et découverts bancaires,
- les autres produits et charges financiers constitués d'escomptes de règlement, de produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de variations de provisions à caractère financier, des dividendes de sociétés non consolidées.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Produits nets valeurs mobilières de placement	6	2
Escomptes	60	78
<b>Produits financiers</b>	<b>66</b>	<b>80</b>
Intérêts dettes financières	(202)	(186)
<b>Coût financier brut</b>	<b>(202)</b>	<b>(186)</b>
<b>Coût financier net</b>	<b>(136)</b>	<b>(106)</b>

## NOTE 24- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

**Impôts exigibles et différés :** La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées déterminées comme indiqué en note 10 ainsi que de la CVAE (voir ci-dessous).

**Intégration fiscale :** Les sociétés Toupargel Groupe SA, Toupargel SAS, Eismann SAS et Comptoir du Surgelé bénéficient du régime fiscal de Groupe de sociétés selon les dispositions de l'article 223 A à U du C.G.I. La convention d'intégration fiscale souscrite met à la charge de la filiale le montant des impôts que celle-ci aurait dû acquitter en l'absence d'intégration fiscale. La convention prévoit également que l'économie d'impôt générée par le déficit fiscal (immédiate et potentielle) d'une des entités membres de l'intégration fiscale lui est immédiatement et intégralement transférée par la société-mère. Les filiales Eismann et le Comptoir du Surgelé sont intégrées au groupe fiscal depuis le 1er janvier 2015.

**CVAE :** À la suite de l'analyse de la nature de la CVAE au regard des normes IFRS et en tenant compte de la position de place prise par les principales entreprises cotées du secteur de la distribution alimentaire, le Groupe considère que la CVAE, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE. La qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a pour conséquence, de présenter cette charge sur la ligne «impôt sur le résultat» du compte de résultat.

### 24.1 Analyse de la charge d'impôt

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Impôts exigibles	141	323
Impôts différés	4 734	988
CVAE	(1 690)	(1 992)
<b>Impôts nets</b>	<b>3 185</b>	<b>(681)</b>
Incidence des contributions d'impôts additionnelles :		
· Impôts exigibles		
· Impôts différés	52	11

### 24.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt</b>	<b>(7 631)</b>	<b>(17 337)</b>
Résultat des sociétés intégrées avant impôt et mises en équivalence	(7 631)	(17 337)
Taux moyen d'imposition en vigueur	34,43%	34,43%
Impôt théorique	2 627	5 969
Incidences :		
- Provision dépréciation goodwill non déductible		(6 880)
- Autres différences permanentes	(53)	(78)
- CVAE (net d'IS)	(1 109)	(1 575)
- Mécénat	141	231
- CICE	1 648	1 457
- Incidence de changement de taux	(69)	
- Autres différences		(107)
Impôt effectivement constaté	3 185	(983)
Taux d'impôt effectif	41,74%	-5,67%

**NOTE 25 - RÉSULTAT NET****Part dans le résultat consolidé des sociétés intégrées**

en K€	Résultat consolidé		Résultat social	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Toupargel Groupe SA	(1 509)	(16 682)	(5 832)	(9 613)
Toupargel SAS	(5 412)	(1 732)	(5 084)	2 183
Comptoir du Surgelé	99	196	99	238
Eismann SAS	(733)	200	(885)	105
Dauphiné Viandes	(77)	12	(135)	
<b>Total</b>	<b>(7 631)</b>	<b>(18 006)</b>	<b>(11 837)</b>	<b>(7 087)</b>

**NOTE 26 - RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ PAR ACTION**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant au Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice, à l'exception des actions d'auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital (options de souscription ou d'achat d'actions), compte tenu de la probabilité de souscription au regard du prix du marché.

Le résultat net dilué prend en compte le nombre d'actions à créer sur la base du cours au 31 décembre selon la méthode dite du « rachat d'actions » qui suppose que les fonds recueillis, lors de l'exercice des options de souscription, sont affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période. Les stocks-options (dites relatives) permettant d'acquérir ou de souscrire à des actions à un prix supérieur au cours moyen de bourse ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat par action dilué.

**Détermination du nombre d'actions**

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	10 183 307	10 383 307
Nombre d'actions d'autocontrôle (actions propres et contrat de liquidité)	(7 220)	(208 675)
<b>Nombre moyen d'actions retenu pour calcul résultat net par action</b>	<b>10 176 087</b>	<b>10 174 632</b>

# Notes sur les engagements et autres informations

## NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

Le Groupe a défini et mis en place un processus visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la centralisation, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

### 27.1 Engagements donnés

Toupargel Groupe SA s'est engagée à poursuivre le contrat de crédit-bail immobilier mis en place en 2016 par Eismann pour 2 M€, en cas de défaillance de cette dernière.

### 27.2 Engagements reçus

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Lignes de crédit mobili-sables non utilisées	41 866	52 198
<b>Total</b>	<b>41 866</b>	<b>52 198</b>

Lignes de crédit : voir Note 12.3

### 27.3 Engagements réciproques

**Contrats de location-financement** : ils sont retraités dans les comptes consolidés (en emprunts, frais financiers et immobilisations). Les engagements de redevance sont les suivants :

en K€	Rede-vances à moins d'un an	Rede-vances à plus d'un an et moins de cinq ans	Rede-vances à plus de cinq ans	Total
Construc-tions	219	1 015	503	1 737
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>1 015</b>	<b>503</b>	<b>1 737</b>

L'incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement est donnée en note 4.3.

### Locations

Echéances futures en K€	Total	2017	2018	2019	2020	Exer-cices suivants
Baux com-merciaux	10 025	2 807	1 951	1 686	1 185	2 396

Le Groupe occupe des terrains et constructions en location d'exploitation. La charge relative aux exercices 2016 et 2017 s'élève respectivement à 3 017 K€ et 2 929 K€.

### Autres principaux engagements réciproques

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Commandes d'immobilisations		588
Engagements d'achats marchandises (court terme)	17 388	24 463
Mécénat		33
<b>Total</b>	<b>17 388</b>	<b>25 084</b>

### 27.4 Engagements complexes

Engagements liés aux emprunts (garanties, clauses de défaut) : voir note 14

Opérations de titrisation : Le Groupe n'est pas engagé dans des opérations de titrisation

Fonds de dotation Toupargel : Toupargel SASU a créé en mars 2011 un fonds de dotation dont l'objet est :

- de contribuer à l'amélioration de la connaissance scientifique dans le domaine de la nutrition et à la diffusion des meilleures pratiques,
- de promouvoir l'intégration des hommes et des femmes dans la société et à lutter contre l'exclusion,
- de contribuer à l'éducation et au rayonnement culturel et artistique.

Les dons accordés en 2017 se sont élevés à 71 K€.

Le projet de budget 2018 du fonds de dotation se monte à 44 K€.

## NOTE 28 - AUTRES ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

### 28.1 Plus-values sur éléments non amortissables

Les fusions successives, placées sous le régime de faveur, ont entraîné, chez Toupargel Groupe SA, ses filiales, et dans les sociétés absorbées, le sursis d'imposition de plus-values sur éléments non amortissables et en particulier sur fonds de commerce, titres de participation et terrains. Les plus-values latentes sur terrain ont fait l'objet d'une provision pour impôt. Les autres impositions latentes revêtent un caractère purement éventuel, s'agissant d'éléments constitutifs et substantiels du fonds de commerce du Groupe. Les plus-values en sursis d'imposition réalisées lors des fusions, qui ne font pas l'objet d'un impôt différé et éliminées dans les comptes consolidés, sont les suivantes :

- Fonds de commerce (1)	26 858 K€
- Titres de participation (2)	3 680 K€
<b>Total</b>	<b>30 538 K€</b>

(1) goodwill en consolidation

(2) réserves non distribuées en consolidation

Les plus-values à long terme sont exonérées d'impôt à l'exception de l'imposition d'une quote-part de frais et charges de 12 %. Ceci concerne pour le Groupe les plus values sur titres de participation en différé d'imposition soit 3 680 K€.

### 28.2 Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2017, aucune action Toupargel Groupe SA n'est nantie.

## NOTE 29 - PARTIES LIÉES

### 29.1 Les mandataires sociaux et le Comité Exécutif

#### 29.1.1 Rémunération

La rémunération totale comporte une rémunération fixe et une partie variable. Le total des revenus bruts pour 2017 pour les dirigeants (Administrateurs et Comité Exécutif) s'élève à :

En K€	2017	2016
Rémunération fixe	1 381	1 519
Rémunération variable	82	216

#### 29.1.2 Jetons de présence et honoraires

Le montant des jetons de présence versés en 2017 s'élève à 45 K€ (bénéficiaires : administrateurs indépendants) contre 35 K€ en 2016.

#### 29.1.3 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Le montant des provisions pour médailles du travail (Comité Exécutif) s'élève à 13 K€. Le montant des indemnités de retraite provisionnées (Comité Exécutif) s'élève à 239 K€ au 31 décembre 2017.

#### 29.1.4 Engagement d'indemnités

Il n'existe pas d'engagement d'indemnité de non-concurrence au profit des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

### 29.2 Autres parties liées

Toupargel SASU a conclu un contrat de prestation avec l'Asvel Basket, dont Monsieur Roland Tchénio est administrateur (montant pris en charge en 2017 : 17 K€).

### 29.3 Relations intra-groupe

#### Liste des filiales et participations

Filiales (+de 50%)

Dénomination Siège	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	25 000 K€	100 %	83 438 K€		240 572 K€
<b>Toupargel</b>					
69380 Civrieux	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	61 641 K€		69 438 K€		-5 084 K€
	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	1 741 K€	100 %	10 876 K€		32 408 K€
<b>Eismann</b>					
76150 Saint Jean du Cardonnay	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	-895 K€		10 876 K€		-885 K€
	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	1 007 K€	100 %			150 K€
<b>Le Comptoir du Surgelé</b>					
03110 Saint Rémy en Rollat	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	403 K€				99 K€

- Toupargel Groupe SA assure pour le compte de ses filiales des prestations d'animation et techniques. Les montants facturés au titre de 2017 s'élèvent à 1 622 K€.
- Toupargel Groupe est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.
- Toupargel Groupe assure pour le compte des sociétés du Groupe la gestion de la trésorerie.
- Toupargel SASU assure pour le compte d'Eismann SAS le transport des commandes préparées entre la base logistique d'Eismann et les agences commerciales d'Eismann, ce à compter du 30 juin 2014. Le montant facturé à ce titre s'élève à 814 K€ au titre de l'exercice 2017.
- Toupargel SASU assure pour le compte d'Eismann SAS des prestations de stockage et préparation de commandes. Le montant facturé en 2017 s'élève à 1 458 K€.
- Toupargel SASU met à disposition des locaux dans certaines de ses agences commerciales. Le montant facturé en 2017 s'élève à 224 K€.
- Eismann a facturé à Toupargel SASU en 2017 47 K€ au titre de la mise à disposition de locaux.
- Le Comptoir du Surgelé a facturé en 2017 à Toupargel SASU 150 K€ au titre d'un contrat de location gérance.

### NOTE 30 - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Segeco Audit		Deloitte & Associés	
	2017	2016	2017	2016
<b>Audit</b>				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Emetteur	27	28	36	35
- Filiales intégrées globalement			116	110
• Services autres que la certification des comptes				
- Emetteur				11
- Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>152</b>	<b>156</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
• Juridique, fiscal, social				
• Autres				
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>152</b>	<b>156</b>



## TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société TOUPARGEL GROUPE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TOUPARGEL GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Evaluation des goodwill (note 4 de l'annexe)

##### Risque identifié

Au 31 décembre 2017, le goodwill du groupe s'élève à 73,2 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 4 de l'annexe, le Groupe réalise un test de dépréciation de la valeur de son goodwill, conformément à IAS 36, au minimum une fois par an (généralement en fin d'année) et à chaque indice de perte de valeur, au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles le goodwill a été affecté. Le goodwill est suivi (et est donc testé) au niveau du secteur opérationnel unique sur lequel évolue le groupe, soit la vente de produits alimentaires à domicile. La méthodologie suivie pour tester la valeur du goodwill consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'activité des sociétés constituant le Groupe (soit les sociétés TOUPARGEL et EISMANN) à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill et BFR).

La valeur recouvrable est déterminée par la Direction à partir de flux futurs de trésorerie d'exploitation actualisés portant sur une durée de 5 ans, correspondant aux données prévisionnelles du plan stratégique (plan Oxygène) approuvé par le conseil d'administration et d'une valeur terminale. Les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation de la valeur du goodwill et les principales hypothèses retenues sont détaillées dans les notes 4 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au cours des dernières années, la dégradation du niveau d'activité a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de son goodwill à hauteur de 36 millions d'euros constatée, respectivement, lors des exercices clos les 31 décembre 2014, pour un montant de 16 millions d'euros, et 31 décembre 2016, pour un montant de 20 millions d'euros.

Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de notre audit en raison de son poids significatif dans les comptes du Groupe, et compte tenu de la part de jugement importante exercée par la Direction dans ses hypothèses de construction d'un business plan à 5 ans, avec, en particulier, la difficulté d'élaborer des prévisions de ventes à moyen terme pour le marché de la distribution à domicile de produits alimentaires.

##### Notre réponse

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation réalisé par le Groupe, en orientant principalement nos travaux sur la revue des hypothèses qui sous-tendent les prévisions de ventes et de résultat opérationnel courant, ainsi que du taux d'actualisation utilisé dans le calcul des flux futurs de trésorerie ;
- analyser la cohérence des prévisions avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité du Groupe, les perspectives de marché et les orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration de la société (plan Oxygène) ;
- vérifier le calcul des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable aux variations du taux de résultat opérationnel courant projeté, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie.

L'ensemble de ces analyses a été mené avec l'aide de nos experts en évaluation.  
Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

### **Impôts différés sur pertes fiscales reportables (notes 5 et 10 de l'annexe)**

#### Risque identifié

Un montant d'impôts différés actifs nets de 4,2 millions d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2017. Ce solde est notamment composé de 6,3 millions d'euros d'actifs relatifs aux déficits reportables du groupe d'intégration fiscale TOUPARGEL et de la filiale EISMANN. Comme indiqué en note 10, un impôt différé actif est constaté s'il est plus probable qu'improbable qu'il sera récupéré au-delà de l'exercice à venir. Ainsi, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que les entités concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels elles pourront imputer leurs actifs d'impôts. Pour estimer la probabilité de récupération de ses pertes fiscales reportables, le Groupe s'appuie sur un plan d'apurement à 5 ans (tax planning) qui intègre les projections de résultats comptables du plan stratégique, une estimation des retraitements futurs entre la base comptable et la base fiscale et les options de planification fiscale dont il dispose pour accélérer, si nécessaire, le recouvrement de ses actifs d'impôts.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au calendrier de récupération des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscale TOUPARGEL et de la filiale EISMANN, et du jugement exercé par le Groupe pour établir l'échéancier de récupération de ces déficits.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier la probabilité que le groupe d'intégration fiscale TOUPARGEL et la filiale EISMANN puissent utiliser, dans le futur, ces pertes fiscales reportables, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans le même périmètre fiscal sur lesquels les pertes fiscales pourront être imputées,
- et de la capacité de ces entités à dégager des profits taxables futurs permettant d'utiliser les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la méthodologie retenue par le Groupe et apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables :

- en examinant la procédure de détermination des résultats fiscaux futurs qui a servi de base aux estimations du tax planning ;
- en contrôlant, sur la base des données fiscales historiques et des évolutions attendues, la cohérence des retraitements effectués entre résultat fiscal futur estimé et résultat comptable futur estimé pour les 5 années du tax planning ;
- en analysant la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions de résultat comptable, sous-jacentes au tax planning, avec celles retenues pour l'évaluation des flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill (données du plan Oxygène 2017-2020) ;
- en examinant les options fiscales prises en compte par la Direction, dans l'établissement du tax planning, pour accélérer, le cas échéant, le recouvrement de ses actifs d'impôts.

### **Continuité d'exploitation (notes 2.2.1 et note 12.3 de l'annexe)**

#### Risque identifié

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la contraction du chiffre d'affaires du Groupe observée depuis plusieurs années, de la consommation de trésorerie de l'exercice 2017, de l'échéancier de remboursement contractuel des lignes de crédit antérieures aux nouveaux financements, ainsi que des ratios financiers bancaires auxquels le Groupe est soumis et dont certains n'ont pas été respectés à la clôture. Comme indiqué en note 2.2.1 de l'annexe, les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, compte tenu des nouveaux financements mis en place par le Groupe et décrits en note 12.3.

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenu pour arrêter les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre approche d'audit a consisté essentiellement à :

- examiner la situation du groupe en matière de respect de ses ratios financiers, tels que détaillés dans la note 12 de l'annexe, et vérifier le correct reclassement en dette financière courante des lignes de crédit pour lesquelles les ratios n'ont pas été respectés ;
- analyser le plan de trésorerie élaboré par la Direction pour l'année 2018 sur la base des nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018 et, notamment, apprécier la cohérence des hypothèses retenues par la Direction concernant les prévisions de flux de trésorerie futurs avec le plan stratégique Oxygène approuvé par le conseil d'administration ;
- corroborer les financements pris en compte dans les plans de trésorerie avec la documentation relative aux nouvelles sources de financement obtenues par le Groupe en date du 30 janvier 2018, telles qu'elles sont détaillées dans la note 12.3 de l'annexe ;
- apprécier, sur la base de ce plan de trésorerie, la capacité de la société, dotée de ses nouveaux moyens de financement, à faire face à ses engagements financiers pour les 12 prochains mois.

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOUPARGEL GROUPE par l'assemblée générale du 27 avril 2007, pour le cabinet SEGECO AUDIT, et du 21 avril 2001, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2017, le cabinet SEGECO AUDIT était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 17ème année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Lyon, le 10 avril 2018**  
**Les Commissaires aux Comptes**

# COMPTES SOCIAUX

## Rapport de gestion de Toupargel Groupe SA

L'activité et les résultats

**p.125**

L'activité et les résultats des filiales et sociétés  
intégrées dans le périmètre de consolidation

p.125

p.125

## Comptes annuels 2017

**p.129**

Bilan

p.129

Compte de résultat

p.129

Tableau des flux de trésorerie

p.130

Tableau de variation des capitaux propres

p.130

## Annexe aux comptes sociaux

**p.131**

Informations générales

p.131

Informations sur le bilan et le compte de résultat

p.131

Engagements financiers et autres informations

p.137

## Rapport des Commissaires aux Comptes

**p.138**

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

**p.141**

# Rapport de gestion de Toupargel Groupe SA

## L'activité et les résultats

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ne comportent pas de changement de méthode, ni de présentation par rapport à ceux établis au 31 décembre 2016.

### Faits marquants

En date du 6 janvier 2017, Monsieur Romain Tchenio a été désigné Président Directeur Général de Toupargel Groupe SA.

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2017 a donné son accord pour l'annulation de 200 000 actions autos-détenues et la réduction de capital consécutive à cette décision.

### L'activité et les résultats de Toupargel Groupe SA

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 650 K€ contre 1 683 K€ en 2016. Ils sont composés de la production vendue de services correspondant à des prestations d'animation et techniques facturées à ses filiales.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 103 K€ contre 1 687 K€ en 2016. Elles sont constituées notamment :

- d'autres achats et charges externes pour 474 K€ (2016 : 472 K€), correspondant à des frais juridiques, d'audit, de coûts liés à la cotation en Bourse et de frais bancaires.

- de charges de personnel pour 1 364 K€ (2016 : 1 140 K€).

Le résultat d'exploitation s'élève à -452 K€ contre -4 K€ en 2016. Le résultat financier ressort à -93 K€, contre -9 041 K€ en 2016. En 2016 une dépréciation des titres de Toupargel SASU a été comptabilisée pour un montant de 9 000 K€. Compte tenu d'un impôt de 5 268 K€ (2016 : 569 K€), le résultat net ressort à -5 832 K€ contre -9 613 K€ en 2016.

Concernant le bilan, les immobilisations financières s'élèvent à 80 347 K€ (2016 : 80 341 K€). Elles sont compo-

sées des titres Toupargel SAS (brut : 83 438 K€, net : 69 438 K€), des titres Eismann (10 876 K€) et des titres Le Comptoir du Surgelé ainsi que des actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'actif circulant est essentiellement composé de créances sur le Groupe pour 13 697 K€ et de créances sur l'Etat pour 17 883 K€ dont 17 234 K€ au titre des CICE 2014, 2015, 2016 et 2017. Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 32 K€ contre 4 160 K€ en 2016 du fait d'actions propres auto-détenues qui ont été annulées en 2017. Les disponibilités se montent à 1 714 K€. Les capitaux propres passent de 48 361 K€ à 41 583 K€. Aucune distribution de dividende n'a été effectuée en 2017.

Les emprunts passent de 14 935 K€ à 25 494 K€ dont 15 993 K€ au titre du pré-financement du CICE (2016 : 13 947 K€). Les dettes d'exploitation et dettes diverses passent de 44 578 K€ à 46 891 K€ et sont constituées par des avances en cash pooling pour 21 696 K€, de la dette vis-à-vis des filiales relatives à l'intégration fiscale pour 24 355 K€ et des dettes auprès d'organismes sociaux et de l'Etat pour 567 K€. Les dettes fournisseurs sont de 273 K€.

## L'activité et les résultats des filiales et sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation

### TOUPARGEL SASU

#### Faits marquants

L'équipe de Direction a évolué avec l'arrivée d'une Directrice marketing,

achats et communication, d'une Directrice Supply chain et d'un Directeur des Systèmes d'information.

Un plan stratégique nommé Oxygène 2020 a été lancé en juin 2017

#### Les comptes sociaux

Toupargel SASU a réalisé un chiffre d'affaires de 239 210 K€ contre 258 866 K€ en 2016. Le coût d'achat des marchandises vendues passe de 114 499 K€ à 107 405 K€, la marge commerciale de 144 367 K€ à 131 805 K€. La production vendue de services se monte à 1 765 K€ contre 2 368 K€ en 2016. Elle comprend les participations publicitaires pour 1 224 K€ (2016 : 1 318 K€) et des revenus de partenariats pour 232 K€ (2016 : 748 K€). L'excédent brut d'exploitation passe de -1 213 K€ à -12 684 K€. Les autres achats et charges externes se montent à 44 575 K€ (2016 : 44 807 K€). Les achats de matières et fournitures non stockées passent de 9 463 K€ à 9 577 K€, le carburant représentant 5 305 K€ (2016 : 4 843 K€), les cartons 1 537 K€ (2016 : 1 640 K€), l'électricité passant de 2 029 K€ à 2 050 K€. La sous-traitance passe de 7 637 K€ à 7 895 K€ dont 1 528 K€ versés à Toupargel Groupe (2016 : 1 566 K€). Le poste crédit-bail est en baisse : 32 K€ contre 192 K€ en 2016.

Le poste locations passe de 2 940 K€ à 2 757 K€. Le poste entretiens - réparations - maintenance passe de 5 631 K€ à 5 717 K€. Le poste assurances s'élève à 647 K€ (2016 : 549 K€), le poste études - recherches ressort à 14 K€, l'intérim à 1 690 K€ (2016 : 1 910 K€). Le poste honoraires passe de 760 K€ à 893 K€, le poste catalogues passe de 2 450 K€ à 2 353 K€. Le poste transport - déplacements passe de 6 615 K€ à 6 353 K€. Le poste routage, frais postaux et télécoms passe de 4 676 K€ à 4 548 K€. Les services bancaires se montent à 471 K€ contre 380 K€ en 2016, les frais divers incluant les frais de recrutement passent de 289 K€ à 353 K€.

Les impôts et taxes passent de 5 896 K€ à 5 452 K€. Les charges de person-

nel passent de 97 246 K€ à 96 460 K€. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 6 253 K€ (2016 : 6 647 K€), les provisions sur actifs circulants à 993 K€ (2016 : 349 K€), la provision pour risques et charges à 962 K€ contre 702 K€ en 2016. Les autres charges passent de 109 K€ à 110 K€. Le résultat d'exploitation ressort à -14 601 K€ contre -3 085 K€ en 2016.

Le résultat financier s'élève à -47 K€ (2016 : -36 K€). Le résultat exceptionnel ressort à 483 K€ contre 624 K€ en 2016. Ce poste enregistre des plus-values de cessions d'actifs immobilisés qui se montent à 324 K€ (2016 : 413 K€). Les dotations aux amortissements dérogatoires passent de 1 722 K€ à 1 633 K€ et les reprises d'amortissements de 1 859 K€ à 1 546 K€.

Aucune participation des salariés n'est constatée, comme en 2016, l'impôt sur les bénéfices est créditeur de 9 081 K€ du fait de la constatation d'un CICE de 4 318 K€. Il était également créditeur de 3 794 K€, en 2016. Le résultat net passe de 2 183 K€ à -5 084 K€. La marge brute d'autofinancement est de 1 130 K€ (2016 : 7 931 K€).

L'actif immobilisé net passe de 66 537 K€ à 64 141 K€. Toupargel a réalisé 3 929 K€ d'investissements dont 1 355 K€ en immobilisations incorporelles, 126 K€ en constructions-installations, 437 K€ en matériels industriels, 26 K€ en installations, agencements, aménagements, 1 778 K€ en matériels de transport, 206 K€ en matériels de bureau, informatiques et mobilier. L'actif circulant passe de 62 291 K€ à 63 080 K€. Le niveau des stocks s'élève à 11 754 K€ contre 13 930 K€ en 2016.

Les capitaux propres passent de 66 863 K€ à 61 641 K€. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 962 K€ (3 969 K€ en 2016). Les dettes se montent à 61 617 K€ contre 57 997 K€ en 2016.

## EISMANN SAS

### Faits marquants

Eismann a lancé fin 2017 un site marchand afin d'étendre sa zone de chalandise sur toute la France.

### Les comptes sociaux

Eismann SAS a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 32 401 K€ contre 33 968 K€ en 2016. Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 11 530 K€ contre 11 794 K€ en 2016 et la marge commerciale à 20 173 K€ (2016 : 22 173 K€).

L'excédent brut d'exploitation passe de 348 K€ à 94 K€.

Les autres achats et charges externes se montent à 8 104 K€ (2016 : 8 096 K€). Les principaux postes sont : le carburant 979 K€ (contre 957 K€ en 2016), l'électricité 189 K€ (contre 213 K€ en 2016) les prestations du

groupe 2 597 K€ (contre 2 705 K€ en 2016), les locations des biens immobiliers 477 K€ (contre 539 K€ en 2016), les locations de véhicules 215 K€ (contre 211 K€ en 2016), l'entretien des véhicules 617 K€ (contre 605 K€ en 2016), les honoraires 65 K€ (contre 138 K€ en 2016), le poste catalogues 307 K€ (contre 233 K€ en 2016), le poste de transport inter établissements 28 K€ (contre 27 K€ en 2016), le poste déplacement 542 K€ (contre 591 K€ en 2016).

Les impôts et taxes passent de 582 K€ à 623 K€, les charges de personnel passent de 13 181 K€ à 12 058 K€. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 124 K€ (2016 : 1 773 K€). Les dotations aux provisions s'élèvent à 788 K€ (40 K€ en 2016), dont provision pour risques 718 K€.

Les autres charges passent de 23 K€ à 176 K€, les autres produits de 10 K€ à 17 K€. Le résultat d'exploitation ressort à -1 529 K€ contre -848 K€ en 2016. Le résultat financier s'élève à -10 K€ (2016 : -20 K€). Le résultat exceptionnel se monte à -529 K€ (2016 : 471 K€). Le résultat net passe de 105 K€ à -885 K€ (après un impôt créditeur de 1 184 K€ en 2017 et créditeur de 501 K€ en 2016).

L'actif immobilisé net passe de 3 220 K€ à 2 053 K€. L'actif circulant passe de 7 339 K€ à 9 147 K€ (dont stocks de marchandises : 1 673 K€ contre 1 330 K€ en 2016).

Les capitaux propres s'élèvent à -895 K€ (contre -532 K€ en 2016). Les provisions pour risques et charges ressortent à 733 K€ (2016 : 64 K€ du fait de la reprise au titre du PSE). Les dettes passent de 11 027 K€ à 11 362 K€, dont la dette vis-à-vis de Toupargel Groupe liée à la gestion centralisée de la trésorerie (2 486 K€).

## COMPTOIR DU SURGELÉ EURL

### Faits marquants

Néant

### Les comptes sociaux

Le Comptoir du Surgelé a réalisé un chiffre d'affaires de 150 K€ correspondant à la production vendue de services. Les autres achats et charges externes se montent à 1 K€ (2016 : 7 K€). Le poste honoraires reste stable à hauteur de 2 K€.

Le résultat d'exploitation ressort à 149 K€ contre 298 K€ en 2016. Le résultat financier est équilibré contre - 2 K€ en 2016. L'impôt sur les bénéfices ressort à 50 K€ contre 58 K€ en 2016. Le résultat net passe de 238 K€ à 99 K€.

La capacité d'autofinancement est de 99 K€ (2016 : 237 K€).

L'actif immobilisé net est stable à 1 659 K€. Les capitaux propres passent de 304 K€ à 403 K€. Les dettes se montent à 1 271 K€ contre 1 463 K€ en 2016.

### Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinques du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat net fiscal au titre des articles 39.4 et 39.5 du même code.

### Utilisation du CICE 2017

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été utilisé pour participer au financement de l'acquisition de matériels de transport, informatique et industriel ainsi qu'au financement d'aménagements.

### Frais de recherche et de développement

La société n'a pas encouru de frais de ce type au cours de l'exercice et d'exercices antérieurs.

### Litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de la société ou du Groupe.

### Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la société ou du Groupe.

### Composition du Conseil d'Administration et mandats, parité hommes/femmes

Voir chapitre «Gouvernement d'Entreprise».

### Intérêts des dirigeants

Voir chapitre «Gouvernement d'Entreprise».

### Le reporting RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise)

Ces informations sont traitées dans le chapitre «notre démarche RSE».

### Prise de participation

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice.

### Echéances fournisseurs

Conformément à la loi LME N° 2008-776 du 4 Août 2008, est communiquée ci-après la décomposition par date d'échéance du solde des dettes fournisseurs de la société Toupargel Groupe SA au 31 décembre (en K€) :

en K€	2017	2016
Échéances échues (litiges)		
Échéance : 15 janvier	12	1
Échéance : 31 janvier	20	2
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>3</b>

## Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits vote	dont droits de vote double
Roland Tchénio	598	0,01%	1 196	0,01%	598
TT Investissements	3 352 421	32,92%	6 704 842	40,55%	3 352 421
RT Investissements	2 000 000	19,64%	2 000 000	12,09%	
<b>Groupe familial Roland Tchénio (1)</b>	<b>5 353 019</b>	<b>52,57%</b>	<b>8 706 038</b>	<b>52,65%</b>	<b>3 353 019</b>
Maurice Tchénio	1 000	0,01%	1 000	0,01%	
Romain Tchénio	1	0,00%	1	0,00%	
Amboise	3 480 231	34,18%	6 483 231	39,21%	3 003 000
<b>Groupe familial Maurice Tchénio (2)</b>	<b>3 481 232</b>	<b>34,19%</b>	<b>6 484 232</b>	<b>39,21%</b>	<b>3 003 000</b>
<b>Concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio</b>	<b>8 834 251</b>	<b>86,75%</b>	<b>15 190 270</b>	<b>91,86%</b>	<b>6 356 019</b>
Autres administrateurs	2 010	0,02%	2 010	0,01%	
Auto-détention	7 220	0,07%			
Public	1 339 826	13,16%	1 343 826	8,13%	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 183 307</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 536 106</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 360 019</b>

Droit de vote double : Les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins, bénéficient du droit de vote double sur demande du titulaire à la société.

(1) Le groupe familial Roland Tchénio est composé de M. Roland Tchénio et des sociétés TT Investissements et RT Investissements. La société TT Investissements est détenue à 100 % par Roland, Nicole et Tania Tchénio et présidée par M. Roland Tchénio, la société RT investissements est détenue à hauteur de 51 % par la société TT investissements et à 49 % par la société Amboise.

(2) Le groupe familial Maurice Tchénio est composé de M. Maurice Tchénio et de la société Amboise détenue à 100 % par M. Maurice Tchénio et M. Romain Tchénio et dont le Président est M. Maurice Tchénio.

Au 31 décembre 2017, le concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio détient 86.75 % du capital et 91.86 % des droits de vote. Les principes de gouvernance en vigueur au sein de Toupargel Groupe permettent d'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

En date du 3 février 2017, Monsieur Jacques-Edouard Charret, Directeur Général du Groupe Toupargel de juillet 2013 à janvier 2017, a cédé 133 333 titres à la société TT Investissements et 66 667 titres à la société Amboise.

En date du 6 février 2017, la société Amboise, a indiqué avoir franchi à la hausse le seuil de 33.33 % du capital et détenait 3 477 231 titres Toupargel Groupe SA soit 33.49 % du capital et 35.26 % des droits de vote.

Le 28 mars 2017, l'Autorité des marchés financiers a octroyé à la société Amboise et au groupe familial Maurice Tchénio une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique portant sur les actions Toupargel Groupe SA, sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général.

Dans le cadre d'une réorganisation de l'actionnariat de Toupargel Groupe SA, en date du 29 mai 2017, la société TT Investissements a cédé 2 000 000 titres à la société RT Investissements.

Marylène Boyer, administratrice, a acquis 10 actions Toupargel Groupe le 2 octobre 2017.

Le 8 novembre 2017, la société Amboise a acquis auprès d'un cadre dirigeant du Groupe 4 000 titres Toupargel Groupe SA.

Dans le cadre de la politique de gestion de ses OPCVM, la société La Financière de l'Echiquier a indiqué en date du 14 novembre 2017 avoir réalisé un franchissement de seuil à la hausse

et détenir 595 732 actions et droits de vote Toupargel Groupe SA soit 5.85 % du capital et 3.60 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2 % du capital et des droits de vote.

#### Participation des salariés au capital

Les salariés et anciens salariés de la société et des sociétés liées ne détiennent aucune action dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise.

#### Programmes de rachat d'actions

*Programme 2017 – 2018 (Autorisation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017)*

Le programme a pour objectif :

- d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Au titre de ce programme, 24 999 actions propres ont été acquises du 27 avril 2017 au 31 décembre 2017 à un cours moyen de 4.09 € et 29 164 actions propres ont été cédées à un cours moyen de 4.10 €.

Le résultat sur cession des actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité s'est

élevé à -3 286 €.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre de ce contrat de liquidité, Toupargel Groupe détient 7 220 actions valorisées 32 346 €.

*Programme 2018 – 2019 (Autorisation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2018)*

Le programme a pour objectif :

- d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

## Montant des dividendes et des avoirs fiscaux

en euros	Dividende (1)	Avoir fiscal
1998 (versé en 1999)	0.0575	0.0275
1999 (versé en 2000)	0.0875	0.045
2000 (versé en 2001)	0.10	0.05
2001 (versé en 2002)	0.10	0.05
2002 (versé en 2003)	0.10	0.05
2003 (versé en 2004)	0.20	0.10
2004 (versé en 2005)	0.40	Abattement de 50 %
2005 (versé en 2006)	1.50	Abattement de 40 %
2006 (versé en 2007)	1.50	Abattement de 40 %
2007 (versé en 2008)	1.50	Abattement de 40 %
2008 (versé en 2009)	1.00	Abattement de 40 %
2009 (versé en 2010)	1.00	Abattement de 40 %
2010 (versé en 2011)	1.00 (versé en espèces et en titres)	Abattement de 40 %
2011 (versé en 2012)	0.40	Abattement de 40 %
2012 (versé en 2013)	pas de distribution	
2013 (versé en 2014)	pas de distribution	
2014 (versé en 2015)	pas de distribution	
2015 (versé en 2016)	pas de distribution	
2016 (versé en 2017)	pas de distribution	
2017 (versé en 2018)	pas de distribution (p)	

(1) : compte tenu de la division du nominal par quatre et de la multiplication du nombre d'actions par quatre (AGE du 20 février 2004).  
 (p) proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018

## Résultat des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en K€)	1 018	1 038	1 038	1 038	1 038
Nombre d'actions ordinaires	10 183 307	10 383 307	10 383 307	10 383 307	10 383 307
<b>Opérations et résultats (en K€)</b>					
Chiffre d'affaires	1 623	1 663	1 693	1 682	1 586
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	(564)	(29)	33	4 761	5 397
Impôt sur les bénéfices	5 268	569	407	201	(18)
Amortissements et provisions		9010	102	(5 248)	158
Résultat net	(5 832)	(9 613)	(476)	(287)	5 537
Dividendes versés					
<b>Résultat par action (en €)</b>					
Résultat par action après impôt, participation et avant amortissements et provisions	0,46	0,05	0,04	0,48	0,52
Résultat net par action	(0,57)	(0,93)	(0,05)	(0,03)	0,53
<b>Dividende attribué par action (en €)</b>					
Effectif	7	8	8	8	9



# Les comptes annuels 2017

## Bilan

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations financières	3	80 347	80 341
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>80 347</b>	<b>80 341</b>
Créances	4	32 088	26 552
Valeurs mobilières de placement	5	32	988
Disponibilités		1 714	21
Charges constatées d'avance			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>33 835</b>	<b>27 561</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>114 182</b>	<b>107 902</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social (dont versé 1 018 K€)	6	1 018	1 038
Prime d'émission		4 215	5 141
Réserve légale		104	104
Autres réserves		52 454	52 454
Report à nouveau		-10 376	-763
Résultat de l'exercice		-5 832	-9 613
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>41 583</b>	<b>48 361</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>7</b>	<b>214</b>	<b>28</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	25 494	14 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9.1	273	201
Dettes fiscales et sociales		568	282
Autres dettes	9.2	46 052	44 095
<b>DETTES</b>		<b>72 386</b>	<b>59 513</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>114 182</b>	<b>107 902</b>

## Compte de résultat

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016
Production vendue		1 623	1 663
Reprises sur amortissements, transferts de charges		27	20
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>1 650</b>	<b>1 683</b>
Autres achats et charges externes		(474)	(472)
Impôts, taxes et versements assimilés		(23)	(34)
Salaires et traitements		(951)	(800)
Charges sociales		(413)	(340)
Autres charges		(40)	(35)
Dotations aux provisions		(202)	(6)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>(2 102)</b>	<b>(1 687)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(452)</b>	<b>(4)</b>
Autres produits financiers		56	59
<b>Produits financiers</b>	<b>13</b>	<b>56</b>	<b>59</b>
Dotations aux provisions financières			(9 010)
Intérêts et charges assimilées		(149)	(90)
<b>Charges financières</b>	<b>13</b>	<b>(149)</b>	<b>(9 100)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>13</b>	<b>(93)</b>	<b>(9 041)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(545)</b>	<b>(9 045)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(19)</b>	<b>1</b>
Impôt sur les bénéfices	14	(5 268)	(569)
<b>RESULTAT NET SOCIAL</b>		<b>(5 832)</b>	<b>(9 613)</b>
Résultat par action (en euros)	15	(0,57)	(0,94)
Résultat par action dilué (en euros)	15	(0,57)	(0,94)
Dividende par action (en euros)			

## Flux de trésorerie

en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Activité</b>		
Résultat net	(5 832)	(9 613)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	185	8 994
· Amortissements et provisions	185	8 994
· Plus-Values de cession		
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(5 647)</b>	<b>(619)</b>
(Augmentation) diminution des comptes clients y compris comptes rattachés et autres créances	4 787	1 026
Augmentation (diminution) des dettes	(357)	(29)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement (1)</b>	<b>4 430</b>	<b>997</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 217)</b>	<b>378</b>
<b>Investissements</b>		
Immobilisations financières	(6)	(8)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>
<b>Financement</b>		
Dividendes versés		
Encaissements provenant d'emprunts	14 102	3 975
Banque créditrice	(986)	692
Remboursements d'emprunts	(11 157)	(5 031)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 959</b>	<b>(364)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>736</b>	<b>6</b>
Trésorerie d'ouverture	1 009	1 003
Trésorerie de clôture	1 745	1 009

(1) y compris variation des comptes courants et comptes de cash pooling groupe.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs circulants sont exclues de la capacité d'autofinancement, ayant un caractère de charges décaissables.

## Variation des capitaux propres

en K€	Nombre d'actions	Capital social	Réserves sociales	Résultat net	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	10 383 307	1 038	57 412	(476)	57 975
Affectation du résultat 2015			(476)	476	0
Dividendes versés					0
Résultat au 31 décembre 2016				(9 613)	(9 613)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	10 383 307	1 038	56 936	(9 613)	48 361
Réduction du capital	(200 000)	(20)	(926)		(946)
Affectation du résultat 2016			(9 613)	9 613	0
Dividendes versés					0
Résultat au 31 décembre 2017				(5 832)	(5 832)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	10 183 307	1 018	46 397	(5 832)	41 583

# Annexe aux comptes sociaux

## Informations générales

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 114 182 K€, et au compte de résultat, qui se solde par une perte nette de 5 832 K€.

### NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

#### 1.1. Faits marquants de l'exercice

En date du 6 janvier 2017, Monsieur Romain Tchenio a été désigné Président Directeur Général de Toupergel Groupe SA. Un plan stratégique, Oxygène 2020 a été lancé en juin 2017. Le Conseil d'Administration du 17 juin 2017 a donné son accord pour l'annulation de 200 000 actions autos-détenues et la réduction de capital consécutive à cette décision.

#### 1.2. Événements postérieurs à la clôture

Toupergel Groupe a signé le 30 janvier 2018 un contrat de prêt senior de 15 M€ ainsi qu'une convention d'apport de 10 M€ des principaux actionnaires. La confiance accordée par les partenaires financiers et les actionnaires permettra de mener à bien le plan stratégique Oxygène 2020, lancé en 2017. La totalité des titres Le Comptoir du Surgelé a été cédée par Toupergel Groupe SA à sa filiale Toupergel SASU en date du 1er janvier 2018, celle-ci procédera à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales. Aucun autre événement significatif risquant de modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date du Conseil d'Administration ayant arrêté ces comptes (21 mars 2018).

### NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter

une image fidèle, en respectant :  
Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité

- conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation dans le contexte décrit en note 9 de la présente annexe,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

- conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG ainsi que du nouveau règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 (arrêté du 4 décembre 2015

- JO du 8 décembre 2015) modifiant le plan comptable général applicable aux comptes individuels des entreprises industrielles et commerciales

- conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture est applicable de manière obligatoire depuis le 1er janvier 2017. L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels de Toupergel Groupe, la société ne détenant pas d'instrument dérivé et n'intervenant pas sur des opérations en devises.

## Informations sur le bilan et le compte de résultat

### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres des sociétés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur d'utilité est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur déterminée sur la base des avantages économiques futurs attendus de ces participations représentés par des flux de trésorerie futurs actualisés après prise en compte de l'endettement de la filiale.

Le cas échéant, dès lors que les titres de la filiale sont dépréciés à 100 %, une provision sur le compte courant est constatée pour tenir compte en cas de valeur actuelle négative des titres.

en K€	31/12/2017			31/12/2016
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Titres Toupergel	83 438	(14 000)	69 438	69 438
Titres Le Comptoir du Surgelé				
Titres Eismann	10 876		10 876	10 876
<b>Titres de participation</b>	<b>94 314</b>	<b>(14 000)</b>	<b>80 314</b>	<b>89 314</b>
Autres immobilisations financières	33		33	27
<b>Total</b>	<b>94 347</b>	<b>(14 000)</b>	<b>80 347</b>	<b>80 341</b>

Au 31 décembre 2016, une dépréciation des titres Toupergel d'un montant de 9 000 K€ a

été comptabilisée en application de la règle décrite ci-dessus, portant la provision à 14 000 K€.

## NOTE 4 - CRÉANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché, si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Clients groupe	506	521
Etat	17 883	15 367
<i>Dont Créances CICE du Groupe</i>	<i>17 234</i>	<i>14 871</i>
Aures créances divers	1	
Comptes courants Groupe (net)	13 698	10 664
<b>Total Créances</b>	<b>32 088</b>	<b>26 552</b>

## NOTE 5 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Une convention de centralisation de trésorerie a été mise en place entre Toupargel Groupe SA et ses filiales. La trésorerie comprend : les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, égale à la valeur liquidative à la date de clôture.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Actions propres	32	5 148
Dépréciation actions propres		(4 160)
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>988</b>

Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition.

Toupargel Groupe avait acquis un nombre de 200 000 actions propres dont la valeur d'acquisition était de 5 107 K€ en vue de les attribuer aux plans d'options. Suivant délibération en date du 26 avril 2017, l'Assem-

blée Générale mixte a décidé de réduire le capital social par l'annulation de ces 200 000 actions auto-détenues. Ces titres étaient provisionnés à hauteur de 4 160 K€.

Par ailleurs, Toupargel Groupe SA détient 7 220 actions, au 31 décembre 2017, au titre du contrat de liquidité, valorisées 32.3 K€.

**NOTE 6 - EVOLUTION DU CAPITAL****6.1 Evolution**

Date	Nature des opérations	Variation de capital (euros)	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Prime (euros)	Capital après opération (euros)
16.02.1982	Constitution, apports en numéraire	38 112.00	2 500	15.00	Néant	38 112.00
30.05.1997	Augmentation de capital par incorporation de réserves	724 132.00	50 000	15.00	Néant	762 245.00
25.10.1997	Réduction du nominal de l'action de 15 euros à 0.30 euro		2 500 000	0.30	Néant	762 245.00
29.05.2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves	237 755.00	2 500 000	0.40	Néant	1 000 000
20.02.2004	Division du nominal par 4 (de 0.40€ à 0.10€) et multiplication par 4 du nombre d'actions		10 000 000	0.10	Néant	1 000 000
31.12.2005	Augmentation de capital	7 238,20	10 072 382	0.10	626 104.3	1 007 238.20
30.06.2006	Augmentation de capital	2 810.00	10 100 482	0.10	243 065	1 010 048.20
30.09.2006	Augmentation de capital	120.00	10 101 682	0.10	10 380	1 010 168.20
30.07.2007	Augmentation de capital	160.00	10 103 282	0.10	13 840	1 010 328.20
30.06.2011	Augmentation de capital	28 002.50	10 383 307	0.10	4 247 979.25	1 038 330.70
14.06.2017	Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	(20 000.00)	10 183 307	0.10	Néant	1 018 330.70

**6.2 Libération – Nantissement**

Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31 décembre 2017, à la connaissance de la société, aucune action Toupargel Groupe SA n'est nantie.

**NOTE 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Définition : une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera probablement une sortie de fonds et dès lors qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Provision pour médailles du travail (primes jubilaires) : la société a enregistré dans ses comptes sociaux ses engagements en matière de médailles du travail, dont les conditions d'octroi sont définies par les accords d'entreprise en vigueur.

La dette relative à l'engagement de la société concernant les médailles du travail (avec 4 échéances d'ancienneté dans l'entreprise : 20, 30, 35 et 40 années) est constatée au passif du bilan, dans la rubrique «provision pour risques et charges». Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la société utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par classe d'âges et par fonction ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). En 2016, le taux de revalorisation générale des salaires est de 2.1 % (2.1 % en 2016), le taux d'actualisation de 1.3 % (1.3 % en 2016).

en K€	31/12/2016	Augmentations	Reprises	31/12/2017
Médailles du travail	29	2	18	13
Risques divers		201		201
Total	29	203	18	214

## NOTE 8 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En K€	Montant au 31/12/2016	Augmentations	Remboursements	Montant au 31/12/2017	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
Préfinancement CICE	13 947	4 603	2 557	15 993	3 709	12 284	
Banques créditrices - Emprunts	987	9 500	987	9 500	9 500		
<b>Total</b>	<b>14 934</b>	<b>14 103</b>	<b>3 544</b>	<b>25 493</b>	<b>13 209</b>	<b>12 284</b>	

Au 31 décembre 2017, Toupargel Groupe SA dispose du préfinancement du CICE à hauteur de 15 993 K€ et de deux sources de financement à court et moyen terme mobilisables et mobilisées pour un montant global de 9 500 K€.

### Financements au 31 décembre 2017

#### Lignes de crédit

- Une ouverture de crédit a été mise en place à compter du 1er janvier 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2018 par un pool de banques au bénéfice de Toupargel Groupe SA pour un encours de 20 000 K€, amortissable annuellement par tranche de 6 000 K€. Le 27 décembre 2017, un avenant a modifié les conditions du contrat. L'amortissement de 6 000 K€ prévu le 31 décembre 2017 a été reporté au 30 janvier 2018. Au 31 décembre 2017, cette ligne de crédit est mobilisée à hauteur de 8 000 K€.
- Une ouverture de crédit a été mise en place par une banque au bénéfice de Toupargel Groupe SA pour un montant de 6 000 K€, à compter du 3 mars 2014 et ce jusqu'au 1er mars 2018, amortissable annuellement à compter 1er mars 2015 par tranche de 1 500 K€. Au 31 décembre 2017, cette ligne de crédit est mobilisée à hauteur de 1 500 K€.

Ces deux crédits sont soumis au respect de ratios financiers (covenants), non respectés au 31 décembre 2017 :

Le ratio  $\frac{\text{Dettes financières nettes consolidées}}{\text{Fonds propres consolidés}}$  doit être  $< \text{ou} =$  à 1.0

Le ratio  $\frac{\text{Dettes financières nettes consolidées}}{\text{Excédent brut d'exploitation consolidé}}$  doit être  $< \text{ou} =$  à 2.5

#### Préfinancement du CICE

- Un financement de créances sur le Trésor au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour les exercices 2013 à 2017 a été mis en place par BPI France au profit de Toupargel Groupe SA. Ce financement n'est pas soumis au respect de ratios financiers. Au 31 décembre 2017, le préfinancement global relatif aux CICE 2014, 2015, 2016 et 2017 se monte à 15 993 K€.

### Evolution des sources de financement au 30 janvier 2018

#### • Contrat de prêt senior

Un pool bancaire a accordé, en date du 30 janvier 2018, au bénéfice de Toupargel Groupe SA un crédit renouvelable de 5 000 K€, utilisable par tirages pour une durée de 3 ans. Ce montant sera réduit à 3 500 K€ le 30 janvier 2020.

Ce financement est soumis au respect de ratios financiers :

#### Covenants

Date de test	Gearing	Ratio de levier
30 juin 2019	< 100 %	< 350 %
31 décembre 2019	< 100 %	< 250 %
30 juin 2020	< 100 %	< 200 %
31 décembre 2020	< 100 %	< 200 %

Concomitamment, les deux lignes de crédit mobilisables au 31 décembre 2017 ont été résiliées de manière anticipée.

#### • Apport en compte courant d'actionnaires

En date du 15 janvier 2018, la société TT Investissements SAS (présidée par Mr Roland Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 1 500 K€. Un versement complémentaire de 3 500 K€ a été réalisé le 30 janvier 2018. Concomitamment, la société Amboise SAS (présidée par Mr Maurice Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 M€. Les actionnaires familiaux se sont engagés à bloquer ce montant de 10 000 K€ dans les comptes de Toupargel Groupe SA pendant 10 ans et à couvrir les éventuelles capacités d'autofinancements déficitaires des exercices 2018, 2019 et 2020, dans la limite de 10 000 K€ cumulés. Ces apports font l'objet de conventions réglementées.

Des financements complémentaires ont été mis en place au niveau de Toupargel SAS. Ils sont détaillés en Note 12 des comptes consolidés.

Les financements mis en place le 30 janvier 2018 tels qu'ils sont décrits ci-dessus, permettent de retenir pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017, le principe clé de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

Les montants mobilisables à chaque date d'arrêt des comptes sont les suivants :

En K€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Lignes de crédit	9 500	5 000	5 000	3 500
Apport compte courant actionnaire		10 000	10 000	10 000
Préfinancement CICE	15 993	16 192	12 568	8 560
<b>Montants mobilisables</b>	<b>25 493</b>	<b>31 192 (1)</b>	<b>27 568 (1)</b>	<b>22 060 (1)</b>

(1) ces montants prennent en compte les nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018

Des financements complémentaires ont été mis en place au niveau de Toupargel SAS. Ils sont détaillés en Note 12 des comptes consolidés. Les financements mis en place le 30 janvier 2018 tels qu'ils sont décrits ci-dessus, permettent de retenir pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2017, le principe clé de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

## NOTE 9 - AUTRES DETTES

### 9.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	32	3
Factures non parvenues	241	198
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>201</b>

### Echéances fournisseurs

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Échéances échues (litiges)		
Échéance : 15 janvier	12	1
Échéance : 31 janvier	20	2
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>3</b>

### 9.2 Autres dettes

Ce poste représente les encours de trésorerie des filiales placés auprès de Toupargel Groupe SA dans le cadre des conventions de trésorerie

## NOTE 10 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Le tableau ci-après reprend les soldes comptables existants à la clôture avec les entreprises liées.

en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Actif immobilisé</b>		
Titres immobilisés		
Toupargel	69 438	69 438
Titres immobilisés		
Eismann	10 876	10 876
<b>Total</b>	<b>80 314</b>	<b>80 314</b>
<b>Actif circulant</b>		
Clients divers	506	521
Autres créances	13 698	10 664
<b>Total</b>	<b>14 204</b>	<b>11 185</b>
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs	5	1
Autres dettes	46 051	44 095
- Toupargel	42 705	42 151
- Eismann	3 346	1 944
<b>Total</b>	<b>46 056</b>	<b>44 096</b>

## NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Les produits d'exploitation sont constitués des prestations de services facturées par Toupargel Groupe SA à ses filiales (prestations d'animation et prestations techniques).

Les charges d'exploitation sont essentiellement des charges de personnel et des frais liés à la cotation en bourse.

## NOTE 12 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	6	7
Agent de maîtrise	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

## NOTE 13 - RÉSULTAT FINANCIER

### 13.1 Produits financiers

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts cash pooling	51	52
Autres produits	5	7
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>59</b>

Les dividendes Groupe proviennent de la filiale Toupargel SASU.

### 13.2 Charges financières

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciation actions propres		10
Dépréciation des titres		9 000
Intérêts cash pooling	40	43
Autres charges financières	108	47
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>9 100</b>

Les autres charges financières sont composées de :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Moins-values sur actions propres	8	4
Intérêts des emprunts	50	35
Intérêts débiteurs		8
Intérêts sur ligne de crédit	50	
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>47</b>

## NOTE 14 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés Toupargel Groupe SA, Toupargel SASU, Eismann SAS et Comptoir du Surgelé bénéficient du régime fiscal de Groupe de sociétés selon les dispositions de l'article 223 A à U du C.G.I. La convention d'intégration fiscale souscrite met à la charge de la filiale le montant des impôts que celle-ci aurait dû acquitter en l'absence d'intégration fiscale. La convention prévoit également que l'économie d'impôt générée par le déficit fiscal (immédiate et potentielle) d'une des entités membres de l'intégration fiscale lui est immédiatement et intégralement transférée par la société-mère. Les filiales Eismann et le Comptoir du Surgelé sont intégrées au groupe fiscal depuis 2015.

### Intégration fiscale

La charge complémentaire d'impôt comptabilisée par Toupargel Groupe SA, dans le cadre de cette intégration fiscale sur la base des résultats des comptes annuels au 31 décembre 2017 des sociétés du Groupe s'élève à 5 402 K€ en 2017 (586 K€ en 2016).

## NOTE 15 - CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION NORMAL ET DILUÉ

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Conformément à la réglementation comptable française et pour le calcul du résultat par action, les actions propres détenues dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés ainsi que celles détenues pour la régularisation du cours de bourse sont considérées comme étant en circulation. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital (options de souscription), compte tenu de la probabilité de souscription au regard du prix du marché. Le résultat net dilué prend en compte le nombre d'actions à créer sur la base du cours au 31 décembre selon la méthode dite du «rachat d'actions» qui suppose que les fonds recueillis, lors de l'exercice des options de souscription, sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

### a) Calcul du résultat net par action

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part revenant au groupe par action de base (en K€)	-5 832	-9 613
Nombre moyen d'actions (1)	10 176 087	10 174 632
<b>Résultat net par action (en €)</b>	<b>-0.57</b>	<b>-0.94</b>

(1) : Voir c) détermination du nombre d'actions ci-dessous.

### b) Calcul du résultat net par action dilué

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part revenant au groupe par action de base (en K€)	-5 832	-9 613
Nombre moyen d'actions dilué (1)	10 176 087	10 174 632
<b>Résultat net par action dilué (en €)</b>	<b>-0.57</b>	<b>-0.94</b>

(1) : Voir c) détermination du nombre d'actions ci-dessous.

### c) Détermination du nombre d'actions

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	10 183 307	10 383 307
Nombre d'actions d'autocontrôle (actions propres et contrat de liquidité)	-7 220	-208 675
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>10 176 087</b>	<b>10 174 632</b>



# Engagements financiers et autres informations

## NOTE 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements en matière de retraite ne font pas l'objet d'une provision. La part des obligations de la société concernant les indemnités de départ à la retraite est indiquée en engagement hors bilan nette des actifs de couverture. Les engagements sont ceux résultant de la convention collective nationale de commerce de gros secteur alimentaire. La société utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). L'âge de départ à la retraite retenu est de 60/65 ans suivant les catégories socioprofessionnelles et suivant l'échéancier légal d'évolution de l'âge de départ à la retraite. Le taux de revalorisation général des salaires est de 2.1 % (2.1 % en 2015) suivant les catégories socioprofessionnelles et suivant les sociétés, le taux d'actualisation de 1.3 % (contre 2.0 % en 2015). L'engagement inclut les charges patronales calculées à un taux de 47.2 % (47.2% en 2015).

### Engagements donnés

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Cautions et garanties données		
Indemnités de départ à la retraite	32	102

### Engagements reçus

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Lignes de crédit mobilisables non utilisées	9 500	11 000
<b>Total</b>	<b>9 500</b>	<b>11 000</b>

**Lignes de crédit :** la société Toupargel Groupe SA dispose au 31 décembre 2017 de sources de financement court et moyen terme de 9 500 K€, mobilisées à cette date.

### Engagements réciproques

Néant.

### Engagements complexes

Engagements liés aux emprunts (garanties, clauses de défaut) : voir note 8.

## NOTE 17 - PLUS-VALUES SUR ÉLÉMENTS AMORTISSABLES

La fusion intervenue le 1er janvier 1995 avec la Société d'Investissement du Centre (SIC) avait entraîné le sursis d'imposition de plus-values sur titres de participation pour un montant de 3 681 K€. Ce report provenait lui-même de fusions intervenues en 1992 dans le Groupe SIC - Clairgel. Les plus-values à long terme sont exonérées d'impôt à l'exception de l'imposition d'une quote-part de frais et charges de 12 %. Ceci concerne pour Toupargel Groupe SA les plus-values sur titres de participation en différé d'imposition, soit 3 680 K€.

## NOTE 18 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Filiales (+de 50%)

	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
<b>Toupargel</b>	25 000 K€	100 %	83 438 K€		240 572 K€
69380 Civrieux d'Azergues	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	61 641 K€		69 438 K€		(5 084) K€

	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
<b>Eismann</b>	1 741 K€	100 %	10 876 K€		32 408 K€
76150 St Jean du Cardonnay	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	(895) K€		10 876 K€		(885) K€

	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
<b>Le Comptoir du Surgelé</b>	1 007 K€	100 %			150 K€
03110 Saint Remy en Rollat	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	403 K€				99 K€

## NOTE 19 - MANDATAIRES SOCIAUX

### a) Rémunération

La rémunération totale du Président est une rémunération fixe. Le total des revenus bruts pour 2017 s'élèvent à 203 K€.

### b) Jetons de présence, honoraires

Le montant des jetons de présence versés en 2017 s'élève à 45 K€ (bénéficiaires : administrateurs indépendants).

### c) Avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Néant

## NOTE 20 - CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- Avec Amboise (actionnaire)

Aucune prestation de conseil n'a été prise en charge en 2017 comme l'exercice précédent.

Les conventions conclues à l'intérieur du Groupe Toupargel sont considérées comme courantes et réalisées à des conditions de marché.

## TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société TOUPARGEL GROUPE,

#### I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOUPARGEL GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### II. Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des titres de participation (note 3 de l'annexe)

##### Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 94,3 M€ et sont dépréciés à hauteur d'un montant de 14 M€. Ils représentent un poste significatif du bilan. Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe, les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition et une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur d'utilité est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur déterminée sur la base des avantages économiques futurs attendus de ces participations représentés par des flux de trésorerie futurs actualisés après prise en compte de l'endettement de la filiale.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation repose donc sur des modèles d'évaluation complexes, faisant appel à des hypothèses et à des jugements de la part de la Direction.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de notre audit en raison du poids significatif de ce poste au bilan de la société et compte tenu des incertitudes inhérentes à l'utilisation d'hypothèses et d'estimations de la part de la Direction, en particulier la difficulté d'élaborer des prévisions de ventes à moyen terme pour le marché de la distribution à domicile de produits alimentaires.

##### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Dans ce cadre, nous avons principalement :

- vérifié que l'estimation de la valeur d'utilité déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des données utilisées ;

- apprécié les hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie et notamment la cohérence des prévisions de trésorerie avec les perspectives de marché, avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité de la filiale, et avec les orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration de la société (plan OXYGENE) ;

- revu les analyses de sensibilité aux différents paramètres de l'évaluation : résultat d'exploitation, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini...

L'ensemble de ces analyses a été réalisé avec l'aide de nos experts en évaluation.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### Continuité d'exploitation (note 8 de l'annexe)

#### Risque identifié

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la contraction du chiffre d'affaires du Groupe observée depuis plusieurs années, de la consommation de trésorerie de l'exercice 2017, de l'échéancier de remboursement contractuel des lignes de crédit antérieures aux nouveaux financements, ainsi que des ratios financiers bancaires auxquels le Groupe est soumis et dont certains n'ont pas été respectés à la clôture.

Comme indiqué en note 2 de l'annexe, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, en tenant compte des nouveaux financements mis en place par la société et décrits en note 8.

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenu pour arrêter les comptes annuels de l'exercice 2017, notre approche d'audit a consisté essentiellement à :

- examiner la situation de la société en matière de respect de ses ratios financiers, tels que détaillés dans la note 8 de l'annexe, et vérifier la correcte présentation en dette financière à moins d'un an des lignes de crédit des lignes de crédit pour lesquelles les ratios n'ont pas été respectés ;
- analyser le plan de trésorerie élaboré par la Direction pour l'année 2018 sur la base des nouveaux financements mis en place le 30 janvier 2018 et, notamment, apprécier la cohérence des hypothèses retenues par la Direction concernant les prévisions de flux de trésorerie futurs avec le plan stratégique OXYGENE approuvé par le conseil d'administration ;
- corroborer les financements pris en compte dans les plans de trésorerie avec la documentation relative aux nouvelles sources de financement obtenues par la société et le Groupe en date du 30 janvier 2018, telles qu'elles sont détaillées dans la note 8 de l'annexe ;
- apprécier, sur la base de ce plan de trésorerie, la capacité de la société, dotée de ses nouveaux moyens de financement, à faire face à ses engagements financiers pour les 12 prochains mois.

#### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOURPAGEL GROUPE par l'assemblée générale du 27 avril 2007 pour le cabinet SEGECO Audit et du 21 avril 2001 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2017, le cabinet SEGECO Audit était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 17<sup>ème</sup> année.

#### **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

#### **VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Lyon, le 10 avril 2018**  
**Les Commissaires aux Comptes**

SEGECO AUDIT  
Alain DESCOINS

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Vanessa NICOU-D-GIRARDET

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé.** Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

**Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture.** Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Avec la société AMBOISE**

Personne concernée : Maurice TCHENIO, Administrateur.

**Nature et objet :** AMBOISE SNC accepte de laisser à la disposition de votre société des avances et sommes d'argent, sous forme de compte courant. Les modalités de cette avance en compte courant sont les suivantes :

- Votre société a ouvert dans ses livres un compte-courant d'associé au nom d'AMBOISE SNC, qui l'accepte, où figureront toutes les opérations qui interviendront entre les Parties : remises volontaires de fonds par AMBOISE SNC, paiement des dividendes versés par votre société, intérêts versés par votre société au titre du solde créditeur du compte-courant et autres versements assimilés.

- AMBOISE SNC consent à votre société une avance en compte courant d'un montant total en principal s'élevant à 5 000 000 d'euros (montant bloqué).

- Le compte-courant de la société AMBOISE, ouvert dans les livres de votre société, produit intérêts, pour le montant bloqué, ainsi que toutes les sommes supplémentaires qui pourront être versées en compte courant, au taux de 5% l'an. Les intérêts seront payables au terme de chaque trimestre civil, le 10 du mois suivant, et pour la première fois le 10 avril 2018.

- Le montant bloqué sera bloqué pendant une durée commençant le 30 janvier 2018 et expirant le 30 janvier 2028, soit pour la durée du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 janvier 2018 entre les sociétés BPIFRANCE FINANCEMENT, LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES et ARKEA CREDIT-BAIL, en qualité de crédit bailleur, et TOUPARGEL SAS (filiale de TOUPARGEL GROUPE), en qualité de crédit preneur. Durant cette période, le montant bloqué ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel qu'avec l'accord préalable et écrit du crédit bailleur.

En outre, AMBOISE SNC ne pourra demander le remboursement du montant bloqué qu'après complet paiement aux Prêteurs Senior de toutes sommes dues au titre des Documents du Financement Senior (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination signé le 30 janvier 2018 entre TOUPARGEL GROUPE, TOUPARGEL SAS, les Prêteurs Seniors, AMBOISE SNC et TT INVESTISSEMENTS). Les autres sommes mises à la disposition de votre société sous forme d'avances en compte-courant au-delà du montant bloqué pourront être remboursées à tout moment, sur demande d'AMBOISE SNC, à condition que la trésorerie de votre société permette de procéder audit remboursement.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** La mise en place de l'avance en compte courant d'AMBOISE SNC a pour but d'améliorer la trésorerie de votre société et est réalisée dans l'intérêt de celle-ci.

**Avec la société TT INVESTISSEMENTS**

Personne concernée : Roland TCHENIO, Administrateur.

**Nature, objet et modalités :** TT INVESTISSEMENTS accepte de laisser à la disposition de votre société des avances et sommes d'argent, sous forme de compte courant.

Les modalités de cette avance en compte courant sont les suivantes :

- Votre société a ouvert dans ses livres un compte-courant d'associé au nom d'TT INVESTISSEMENTS, qui l'accepte, où figureront toutes les opérations qui interviendront entre les Parties : remises volontaires de fonds par TT INVESTISSEMENTS, paiement des dividendes versés par votre société, intérêts versés par votre société au titre du solde créditeur du compte-courant et autres versements assimilés.

- TT INVESTISSEMENTS consent à votre société une avance en compte courant d'un montant total en principal s'élevant à 5 000 000 d'euros (montant bloqué).

- Le compte-courant de la société TT INVESTISSEMENTS ouvert dans les livres de votre société, produit intérêts, pour le montant bloqué, ainsi pour toutes sommes supplémentaires qui pourront être versées en compte courant, au taux de 5% l'an. Les intérêts seront payables au terme de chaque trimestre civil, le 10 du mois suivant, et pour la première fois le 10 avril 2018.

- Le montant bloqué sera bloqué pendant une durée commençant le 30 janvier 2018 et expirant le 30 janvier 2028, soit pour la durée du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 janvier 2018 entre les sociétés BPIFRANCE FINANCEMENT, LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES et ARKEA CREDIT-BAIL, en qualité de crédit bailleur, et TOUPARGEL SAS (filiale de TOUPARGEL GROUPE), en qualité de crédit preneur. Durant cette période, le montant bloqué ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel qu'avec l'accord préalable et écrit du crédit bailleur.

En outre, TT INVESTISSEMENTS ne pourra demander le remboursement du montant bloqué qu'après complet paiement aux Prêteurs Senior de toutes sommes dues au titre des Documents du Financement Senior (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination signé le 30 janvier 2018 entre TOUPARGEL GROUPE, TOUPARGEL SAS, les Prêteurs Seniors, AMBOISE SNC et TT INVESTISSEMENTS). Les autres sommes mises à la disposition de votre société sous forme d'avances en compte-courant au-delà du montant bloqué, pourront être remboursées à tout moment, sur demande de TT INVESTISSEMENTS, à condition que la trésorerie de votre société permette de procéder audit remboursement.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** La mise en place de l'avance en compte courant de TT INVESTISSEMENTS a pour but d'améliorer la trésorerie de votre société et est réalisée dans l'intérêt de celle-ci.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 21 mars 2018, votre conseil d'administration a approuvé les termes détaillés de ces deux conventions conclues en date du 30 janvier 2018 dans le cadre de la mise en place des nouveaux financements du Groupe TOUPARGEL.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

# Autres informations

Informations juridiques  
Attestation du responsable du rapport  
Table de concordance

p.134  
p.139  
p.139

## Informations juridiques

### RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

#### Dénomination Sociale

TOUPARGEL Groupe (Article 2 des statuts)

#### Date de création

La société a été constituée le 16 février 1982 et les statuts ont été déposés le 10 septembre 1982 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. (Article 1 des statuts)

#### Siège Social

13, chemin des Prés Secs - 69380 Civrieux d'Azergues (Article 4 des statuts)

tél : 04 72 54 10 00

#### Durée de vie

La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives à compter du 10 septembre 1982, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 10 septembre 2081, sauf dissolution anticipée dans les cas prévus aux présents statuts ou prorogation pour une durée ne pouvant excéder quatre vingt dix neuf années.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le Conseil d'Administration sera tenu de provoquer une décision collective des actionnaires pour décider, dans les conditions requises pour les décisions collectives extraordinaires, si la société sera prorogée ou non. La décision des actionnaires sera, dans tous les cas, rendue publique. (Article 5 des statuts)

#### Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du Livre deuxième du Code de Commerce. (Article 1 des statuts)

#### Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier de chaque année, et finit le 31 décembre suivant. (Article 26 des statuts)

#### Objet social

La société a pour objet :

- la distribution de denrées alimentaires sous toutes ses formes,
- toutes opérations industrielles, commerciales mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés, françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscriptions ou d'achats d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite. (Article 3 des statuts)

#### Registre du commerce et des sociétés

325 307 098 RCS LYON

#### Code NAF

6430 Z

#### N° gestion au Greffe

96B 02580

#### Greffe du Tribunal de commerce

44 rue de Bonnel, 69003 Lyon

#### Assemblées Générales

Les Assemblées Générales d'Actionnaires sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Tout actionnaire a le droit de participer aux

Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, aux dépôts, aux lieux indiqués, de l'avis de convocation, du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société, trois (3) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun avis de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes nuls.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout autre actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Pour tout pouvoir adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés et agréés par le Conseil d'Administration et défavorable pour les projets de résolutions refusés par ce dernier.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements. (Articles 21 à 24 des statuts)

## RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

### Droits attachés aux actions

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 1997 a autorisé l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins, à condition que le titulaire en ait fait la demande à la société à l'expiration du délai de 4 ans. (Article 21.4 des statuts)

### Négociabilité des actions

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles ne sont actuellement inscrites sur aucune autre cote que celle d'Euronext Paris.

### Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire : nominatives, au porteur pur et simple ou au porteur identifiable.

Elles donnent lieu à une inscription en compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

### Franchissements de seuils légaux et statutaires

#### • Seuils légaux

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % et 95 % du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L 233-7 du Code de Commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception et en informer l'AMF dans le délai de 4 jours de Bourse (avant clôture). Toute personne qui franchit le seuil de 10 %, 15 %, 20 % ou 25 % du capital ou des droits de vote devra déclarer à la société et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir, dans le délai de 5 jours de Bourse (avant clôture). En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de Commerce s'appliqueront. (Article 12 des statuts)

#### • Seuils statutaires

Les statuts prévoient un seuil de détention déclaratif supplémentaire de 2 % du capital social, à partir duquel tout actionnaire est soumis aux dispositions légales d'information sur le niveau de sa participation, tel que ces obligations sont prévues à l'article L 233-7 du Code de Commerce. Le non-respect des obligations est sanctionné par les dispositions de l'article L233-14. (Article 12 des statuts)

#### • Franchissements

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans un délai de cinq jours, lorsque sa participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

### Identification des détenteurs

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés. (Article 10 des statuts)

### Affectation et répartition du bénéfice

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé en premier lieu sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital. (Article 28 des statuts)

### Mise en paiement des dividendes

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits. (Article 29 des statuts)

### Contrats importants

A ce jour, les sociétés du Groupe n'ont pas conclu de contrats importants, autre que ceux conclus dans le cadre normal de leurs affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

(voir page 127)

### Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### Acquisition par la société de ses propres actions

#### Programme 2017-2018

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2017, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du Président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social à la date de la réalisation de ces achats. La présente autorisation se substitue à celle accordée par la quatrième résolution

de l'Assemblée Générale du 28 avril 2016. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 25 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pouvait toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum des achats est ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pouvaient être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions étaient financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires. Cette autorisation était donnée pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

### Programme 2018-2019

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du Président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social à la date de la réalisation de ces achats. La présente autorisation se substituait à celle accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 25 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pouvait toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum des achats est ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pouvaient être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par

tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions étaient financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires. Cette autorisation était donnée pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

### Capital social

(Article 6 des statuts)

Suivant délibération en date du 26 avril 2017, l'Assemblée Générale mixte a décidé de réduire le capital social par l'annulation de 200 000 actions auto-détenues. Le capital social s'élevait à la somme de 1 018 330,70 euros divisé en 10 183 307 actions de 0,10 euros de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

### Capital potentiel

Les 200 000 options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 et attribuées par les Conseils d'Administration du 25 avril 2008, du 27 octobre 2009 et du 27 avril 2010 dans le cadre de plans de stock options sont venues à expiration les 26 et 28 avril 2016. Toupargel Groupe avait acquis un nombre d'actions propres équivalent en vue de les attribuer aux plans d'options. Suivant délibération en date du 26 avril 2017, l'Assemblée Générale mixte a décidé de réduire le capital social par l'annulation de ces 200 000 actions auto-détenues. Il n'y a donc plus de capital potentiel lié à ces plans.

### Capital autorisé non émis

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 à émettre des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions dans la limite de 2 % du nombre d'actions formant le capital social. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 ainsi que ceux du 27 octobre 2009 et du 27 avril 2010 ont attribué aux salariés et aux dirigeants mandataires de la société et des sociétés contrôlées 200 000 options de souscription ou d'achat. Les plans d'options sont venus à échéance les 26 et 28 avril 2016. Aucune levée n'a été exercée.

### Options de souscription et options d'achat

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 à émettre des options de

souscription d'actions et des options d'achat d'actions dans la limite de 2 % du nombre d'actions formant le capital social. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 a attribué à ses salariés et aux dirigeants mandataires de la société et des sociétés contrôlées 200 000 options de souscription ou d'achat. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 26 avril 2010 jusqu'au 26 avril 2016. A la suite de départs de l'entreprise, 15 000 options ont été réattribuées par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2009. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 28 octobre 2011 jusqu'au 26 avril 2016. 22 500 options ont été réattribuées par le Conseil d'Administration du 27 avril 2010. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 28 avril 2012 jusqu'au 28 avril 2016, ces plans sont donc désormais échus.

### Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Messieurs Roland Tchénio (groupe familial Roland Tchénio) et Maurice Tchénio (groupe familial Maurice Tchénio) agissent de concert.

Le concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio détient 86.75 % du capital et 91.86 % des droits de vote au 31 décembre 2017. Les principes de gouvernance en vigueur au sein de Toupargel Groupe permettent d'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Aucune disposition des statuts ou d'une éventuelle charte n'a été prise en vue de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### Nantissement d'actions

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2017, aucune action n'est nantie.



**MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL  
AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES**

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017	
	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Roland Tchénio	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
TT Investissements	50.26	56.71	50.26	56.72	50.26	56.68	32.92	40.55
RT Investissements							19.64	12.09
<b>Groupe familial Roland Tchénio</b>	<b>50.26</b>	<b>56.72</b>	<b>50.26</b>	<b>56.73</b>	<b>50.27</b>	<b>56.68</b>	<b>52.57</b>	<b>52.65</b>
Maurice Tchénio							0.01	0.01
Romain Tchénio							0.00	0.00
Amboise	32.84	34.85	32.84	34.85	32.85	34.89	34.18	39.21
<b>Groupe familial Maurice Tchénio</b>	<b>32.85</b>	<b>34.86</b>	<b>32.85</b>	<b>34.86</b>	<b>32.85</b>	<b>34.89</b>	<b>34.19</b>	<b>39.21</b>
<b>Concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio</b>	<b>83.11</b>	<b>91.58</b>	<b>83.11</b>	<b>91.59</b>	<b>83.12</b>	<b>91.58</b>	<b>86.75</b>	<b>91.86</b>
Autres administrateurs	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01
Auto-détention	2.00		2.02		2.01		0.07	
Public	12.93	7.32	12.92	7.31	12.93	7.32	13.16	7.32
<b>TOTAL</b>	<b>98.05</b>	<b>100.00</b>	<b>98.06</b>	<b>100.00</b>	<b>98.06</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Des salariés peuvent être, à titre personnel, actionnaires de la société. Ils détenaient 0.2 % du capital en février 2016. Ils sont considérés comme étant dans le public.

# Attestation du responsable du rapport financier annuel 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 73 à 83 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Civrieux d'Azergues  
Le 10 avril 2018

Romain Tchénio  
Président Directeur Général

## Table de concordance du rapport financier annuel

### Eléments

Rapport de gestion

Comptes

Rapports des Commissaires aux Comptes

Attestation

p 7 à 63, 73 à 83, 125 à 128

p 84 à 120, 129 à 137

p 121, 138, 141

p 146

---

### Imprimeur éco-responsable

Ce rapport annuel est imprimé en France, dans le respect de la charte Imprim'Vert® sur la bonne gestion des déchets, des produits dangereux et toxiques.

Sur papier recyclé à 70%.



### Crédit photos :

Toupargel

p. 3, 9, 20, 21, 25, 44, 45, 47, 50, 51, 52, 64, 69,

Cherrystone

p. 10, 13, 14, 17, 41,

Jérôme Deduytsche

p. 12, 15, 16, 18, 23, 24, 27, 28, 43, 46, 47, 48, 53, 54, 55, 142,

GettyImages

p. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 30, 32, 34, 35, 36, 39, 40, 42, 49,  
52, 56, 65, 67, 70, 72, 73, 80, 124,

### Rédaction :

Direction Financière, Direction Marketing et Communication, Direction des ressources humaines et Comité de pilotage RSE

### Conception graphique et infographie :

Service communication - Gaëtan Loeffler



**Toupargel est l'unique acteur  
en capacité de livrer tout l'alimentaire  
en produits bons, sains et simples  
dans les 36 000 communes de France**

[www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)  
13 chemin des Prés Secs  
69380 CIVRIEUX D'AZERGUES  
Tél 04 72 54 10 00 – Fax 04 27 02 61 94  
[infofinanciere@toupargel.fr](mailto:infofinanciere@toupargel.fr)  
SA au capital de 1 038 330.70 € - 325 307 098 RCS Lyon - Code NAF 64 30 Z

T  
O  
U  
P  
A  
R  
G  
E  
L

RAPPORT ANNUEL 2017